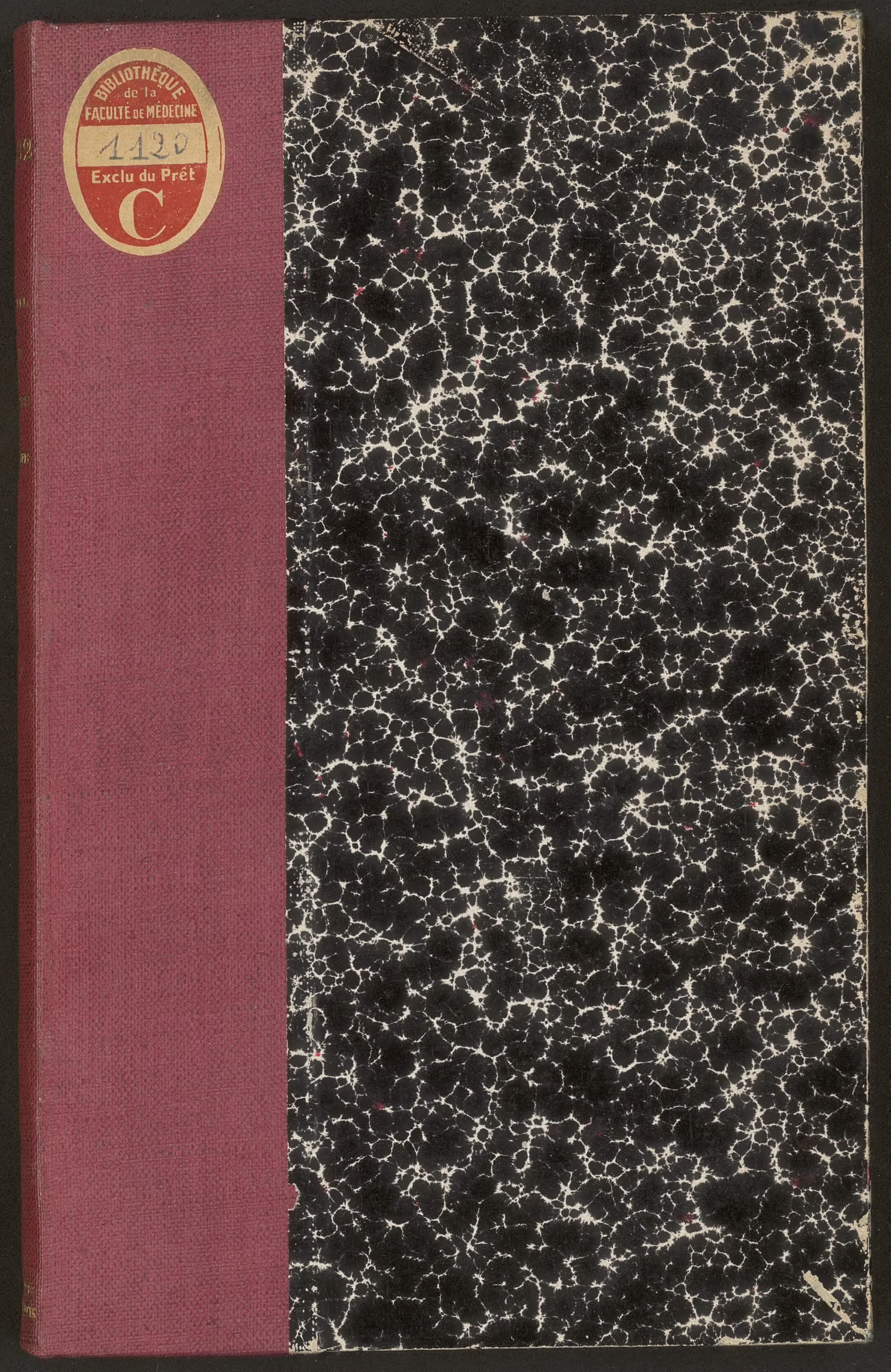
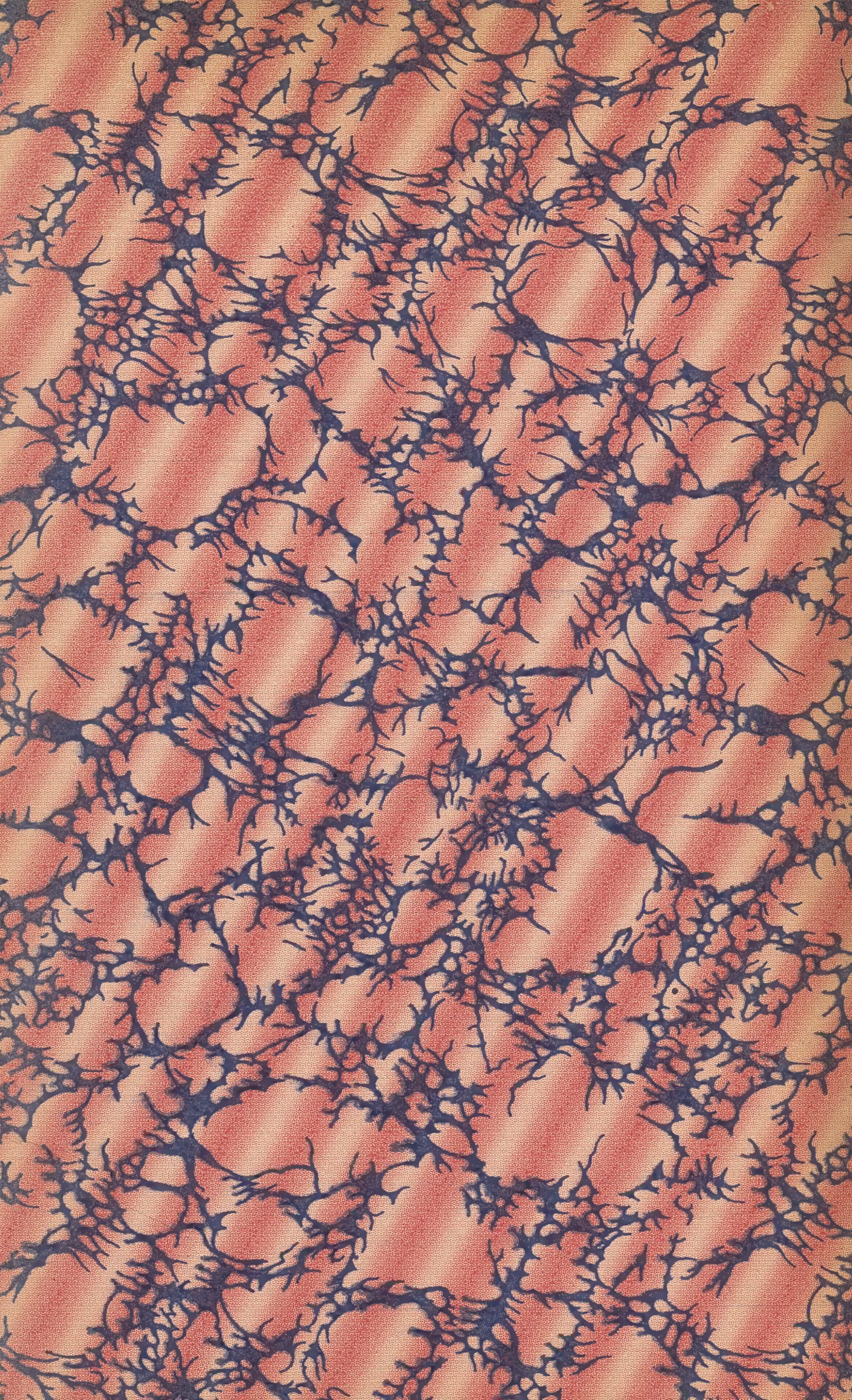

BIBLIOTHÈQUE
de la
FACULTÉ DE MÉDECINE
1120
Exclu du Prêt
C


BIBLIOTHÈQUE
de la
FACULTÉ DE MÉDECINE
1120
Exclu du Prêt
C



ÉTUDE

SUR

JACQUES DE MARQUE

CHIRURGIEN (1571-1622)

ET ANALYSE DE SES OUVRAGES

PAR

GEORGES LOUVEL

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

LAURÉAT DE LA FACULTÉ LIBRE DE MÉDECINE DE LILLE (1886-87)



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1891

ÉTUDE

SUR

JACQUES DE MARQUE

ÉTUDE

SUR

JACQUES DE MARQUE

CHIRURGIEN (1571-1622)

ET ANALYSE DE SES OUVRAGES

PAR

GEORGES LOUVEL

DOCTEUR EN MÉDECINE DE LA FACULTÉ DE PARIS

ANCIEN EXTERNE DES HOPITAUX DE PARIS

LAURÉAT DE LA FACULTÉ LIBRE DE MÉDECINE DE LILLE (1886-87)





DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

—

1891

A LA MÉMOIRE DE MON PÈRE

A MA MÈRE

A MON FRÈRE ET A MA SŒUR

A MES PARENTS

A MON MAITRE ET PRÉSIDENT DE THÈSE

M. LE PROFESSEUR LABOULBÈNE

Médecin des Hôpitaux
Membre de l'Académie de Médecine
Officier de la Légion d'Honneur.

A MES AUTRES MAITRES

DANS LES HOPITAUX

A MES AMIS



ARTE MANVQVE IVVO MORTALES.

Marquæi effigiem parua hæc fert Charta, ſed ingens
Ingenium, haud capiet plurima Meta, ſagax.

Ferdinād. p. J. Matheus ſculpſit



PRÉFACE

L'histoire de la chirurgie en France pendant le XVIe *et le* XVIIe *siècle, bien que connue dans ses grandes lignes, présente néanmoins beaucoup de points obscurs. Nombre d'ouvrages qui au temps de leur apparition avaient joui d'une réputation considérable sont maintenant oubliés. C'est à peine si ceux que ne rebutent point nos annales médicales arrivent à en prononcer le nom. Une heureuse réaction, dont M. le Professeur Laboulbène est l'instigateur, tend aujourd'hui à s'élever contre un état de chose aussi fâcheux. Bien des travaux intéressants sont venus combler ces dernières années des lacunes fort regrettables et d'autres études en voie de préparation achèveront, nous osons le prédire, un mouvement si bien commencé. Sur les conseils de notre ami M. de Tornéry, ancien interne des hôpitaux, nous avons cru devoir entreprendre des recherches approfondies sur Jacques de Marque, chirurgien du commencement du* XVIIe *siècle. Nous le remercions d'avoir bien voulu nous aider de ses avis, et surtout de nous avoir communiqué avec une libérale obligeance le manuscrit d'une « Histoire de l'anatomie, de la chirurgie et des accouche-*

ments en France depuis la Renaissance jusqu'à la fondation de l'Académie de chirurgie », travail dont nous avons le plaisir d'annoncer l'apparition prochaine.

Mais nous nous louons surtout de la bienveillance avec laquelle notre cher Maître M. le Professeur Laboulbène a accueilli notre modeste tentative. Il nous a encouragé, il a pris la peine de nous éclaircir bien des points qui étaient restés douteux dans notre esprit, et nous a fait part en un mot des trésors d'érudition que lui a permis d'amasser une longue vie de labeurs. Qu'il veuille bien recevoir ici les remerciements les plus chaleureux et les plus attendris de son élève reconnaissant. Nous sommes heureux aussi de remercier de leur grande affabilité, M. Corlieu, M. Thomas, M. Petit et M. Gouaut, bibliothécaires de la Faculté de médecine à qui nous sommes redevable de renseignements très précieux qui ont singulièrement facilité notre tâche. M. Corlieu notamment nous a fait part de notes fort intéressantes qu'il avait réunies sur Saint-Côme. Nous remercions aussi notre ami M. Jules Demontiers d'avoir bien voulu nous prêter son obligeant concours dans la reproduction que nous faisons ici du portrait de Jacques de Marque.

Voici le plan que nous avons suivi dans cette étude. Comme le titre l'indique, nous nous sommes occupé des œuvres de de Marque, nous contentant de rappeler brièvement les quelques renseignements biographiques le concernant, qui sont parvenus jusqu'à nous. Ils sont bien maigres et nous n'avons pas lieu de nous en étonner, si l'on considère que notre auteur, homme très modeste et très sage dans son existence privée, a fait fort peu parler de lui en dehors de ses ouvrages. Ses contemporains qui nous ont laissé des détails si prolixes sur tel grand seigneur ou tel membre du Parlement dont la postérité ne s'est point souciée, ne prêtaient guère attention à un petit chirurgien, quel que fût son mérite. Et d'ailleurs il n'est pas probable que nous y perdions grand chose. Ces détails importants peut-être quand il s'agit d'un poète ou d'un grand prosateur n'ont pas le même intérêt à propos d'un homme de science. Mais si nous nous sommes tenu dans une réserve étroite et forcée dans la partie biographique nous avons cru

intéressant de nous étendre sur l'étude de la Compagnie des maîtres barbiers chirurgiens, dont notre auteur fit assez longtemps partie. Nous avons aussi jugé à propos de faire précéder l'analyse de chacune des œuvres de Jacques de Marque d'une étude générale qui, nous l'espérons, facilitera leur compréhension. Ainsi à propos de son « Introduction à la chirurgie », nous avons essayé d'établir l'état de cette belle science à l'époque où parut cet ouvrage.





CHAPITRE I

On ne connaît pas d'une façon précise le lieu de naissance de Jacques de Marque. Le ridicule « *Index funereus* » de Devaux, si pauvre en renseignements, n'en fait pas mention. Portal, Chéreau et d'autres encore disent qu'il a vu le jour à Paris ; mais lui-même reconnaît Compiègne pour patrie, dans la préface de son « *Introduction à la Chirurgie* » ; peut-être simplement en raison du long temps qu'il y a passé. Quoi qu'il en soit, son père était d'une bonne famille d'Ousse, petite localité située à deux lieues de Tartas (Gascogne), ainsi que nous l'apprend Portal. Un de ses oncles était chirurgien à Nantes, un autre, qui porte le même prénom que notre auteur, fut membre du collège de Saint-Côme. Jacques de Marque dut recevoir une éducation assez soignée. Nous savons en effet qu'il fit des cours en latin, et la lecture de ses ouvrages témoigne chez lui d'une érudition assez vaste.

Ce fut à Compiègne qu'il se fit tout d'abord recevoir chirurgien, comme il nous le dit lui-même dans la préface de son « *Introduction à la Chirurgie* ». Son mérite lui attirait une large clientèle non seulement de la ville mais aussi des environs. Néanmoins ce théâtre était trop étroit pour l'activité et la noble ambition de Jacques de Marque ; il nourrissait d'autres désirs « nonobstant toutes les resmontrances à

ce contraires que mes amis m'aient peu dire, à cause que je devrois me contenter de ma maîtrise et demeurer à Compiègne puisque c'étoit ma patrie, que j'y estois en bonne réputation, recherché et aimé tant des citoyens d'icelle ville que des lieux environnants ». Notre auteur était comme il le dit de l'avis d'Euripide : « Pour faire l'homme heureux, il faut qu'il soit né dans quelque noble et fameuse cité ou pour le moins qu'il y soit demeurant, Puis j'ai toujours eu opinion qu'il ne faut pas faire tant de cas de sa patrie que d'en laisser perdre et écouler la jouissance des belles et heureuses espérances qui nous demandent et convoquent ailleurs. »

C'est vers la compagnie des maîtres barbiers chirurgiens de Paris qu'il se tourna. Saint-Côme était d'un accès très difficile à cette époque ; on n'y entrait qu'autant qu'on était fils de maître, riche, ou praticien déjà distingué. D'ailleurs Jacques de Marque déjà barbier chirurgien à Compiègne ne changeait pas pour ainsi dire de corporation. Cependant, les examens ne donnant le droit d'exercer que dans la ville où on les passait, il fut obligé d'en subir de nouveaux. Le stage fut assez long si l'on en juge par la phrase suivante de son « *Introduction à la chirurgie* » : « c'étoit en partie ce qui plus m'auoit incité à vous servir fidèlement pendant l'espace de onze ans ». Mais notre auteur au moins pouvait se flatter d'être entré par la grande porte, par le chef-d'œuvre subi dans toute sa rigueur et non point par ces manœuvres honteuses dont nous reparlerons plus loin. Nous allons voir maintenant ce qu'étaient ces maîtres barbiers chirurgiens de Paris, dont on a tant parlé et sur lesquels on sait jusqu'ici si peu de chose. Nous remercions bien sincèrement M. de Tornéry des renseignements si étendus qu'il a bien voulu nous fournir. Nous nous sommes aidé aussi de Bonnard à qui nous avons emprunté un certain nombre d'extraits.

Les barbiers ne semblent s'être occupés sérieusement de la chirurgie que dant le courant du XIVe et du XVe siècle. Ils furent chargés, dit Brunus, plus souvent qu'autrefois par les médecins clercs et même par les médecins laïques, de pratiquer les petites opérations

telles que scarifications, saignées. Peu à peu ils empiétèrent de plus en plus dans le domaine chirurgical, dont ils finirent par s'emparer entièrement sauf à Paris et dans quelques grandes villes de la France. Ce sont eux qui servaient de médecins sur nos vaisseaux et dans nos armées. Dans les villages, ainsi que le remarque Habicot dans son *Antigigantomachie*, les barbiers cumulaient généralement les deux branches principales de la médecine, et il en était encore de même lorsque Verdier fit paraître son traité de jurisprudence médicale. Comme le fait voir justement Malgaigne, le pouvoir royal favorisa beaucoup cette corporation. Une ordonnance de Charles V nous en apprend le motif. Il y est dit en propres termes que sans les barbiers le populaire serait absolument dénué des secours de la médecine. Bref, on fit bien souvent valoir, en leur faveur, les arguments que l'on a invoqués plus tard pour conserver les officiers de santé. Saint-Côme prétendait régenter de droit les barbiers, et il aurait bien voulu les faire rentrer sous les mêmes lois où il tenait les lithotomistes, les inciseurs, les dentistes, les oculistes, etc. ; mais la compagnie des barbiers, bien qu'elle n'ait jamais pu prendre à Paris l'importance qu'elle avait en province, à cause de la présence des chirurgiens de longue robe, avait elle aussi ses privilèges bien des fois confirmés par les souverains, et tout ce que put obtenir Saint-Côme fut que les deux chirurgiens du Châtelet continueraient à être juges dans le chef-d'œuvre de leurs adversaires ; et encore les chirurgiens du Châtelet tenaient bien plus à cette prérogative de leur office qu'à leur qualité de membre de Saint-Côme. D'ailleurs les barbiers avaient trouvé en la Faculté une puissante protectrice.

Celle-ci avait en effet la prétention de régenter toutes les branches de la médecine. Ce désir, qui nous paraît fort légitime aujourd'hui avec la composition actuelle du corps qui porte ce nom, l'était beaucoup moins alors. Pour des raisons religieuses, et aussi par une fausse honte qu'ils avaient de s'abaisser à faire œuvre manuelle, ses membres s'étaient bornés exclusivement au domaine de la pathologie interne. Puis ce grand nom de Faculté ne doit point nous

faire penser à quelque chose d'analogue à ce qui existait en Italie et en Allemagne au XVIe siècle. Cette institution, qui chez nous remontait fort loin, était tout simplement la corporation des médecins parée d'un titre pompeux. Les grades universitaires qu'elle conférait nécessitaient certes beaucoup de travail, et un savoir d'humaniste très étendu, mais il n'était pas besoin de montrer, pour faire partie de la Faculté, ce mérite supérieur qui semble chez nous nécessaire à quiconque aspire au professorat. Les chaires changeaient tous les deux ans de titulaires et étaient occupées successivement par tous les docteurs régents. Enfin une série de règlements donnaient à la Faculté un caractère professionnel très marqué.

Il est probable que si elle avait été organisée comme de nos jours, les chirurgiens de longue robe auraient eu grand'peine à se soustraire à son joug. Pendant longtemps les médecins se contentèrent d'une supériorité en quelque sorte platonique. Tant que la Faculté fut composée d'ecclésiastiques munis de grasses prébendes et sans soucis de famille, les choses allèrent le mieux du monde; mais leurs successeurs laïques, lors de la réforme du cardinal d'Estouteville, étaient obligés de chercher dans leur art les intérêts matériels qui ne leur étaient point servis par ailleurs. Cette remarque de Quesnay semble assez fondée; peut-être trouvera-t-on aussi une autre cause dans l'organisation de plus en plus puissante des corporations. L'esprit de corps s'exaspéra en quelque sorte et les conflits ne tardèrent pas à éclater.

Malheureusement pour la Faculté, elle engageait bien tard la lutte. Les chirurgiens de Saint-Côme pouvaient opposer aux docteurs régents de nombreuses ordonnances royales en leur faveur. Ils prétendaient tirer leur origine de ces médecins laïques, qui existaient, dit Quesnay, bien avant la fondation de l'Université parisienne. Malgaigne en fait tout simplement des chirurgiens quelconques, un peu plus habiles que les autres, et auxquels Jean Pitard, chirurgien de Saint-Louis, aurait obtenu, paraît-il, des privilèges spéciaux. Dans l'Avis aux maîtres chirurgiens barbiers du chef-d'œuvre de la ville

de Paris, l'auteur fait descendre ni plus ni moins la confrérie de Saint-Côme de la corporation des barbiers. « Ledit Pitard se sentant au-dessus des autres, ferme sa boutique, et avec d'autres qui ostèrent leurs bassins et au lieu d'iceux portèrent la bannière de France et quelque temps après ajoutèrent les enseignes de Messieurs Saint-Côme et Saint-Damien; d'autres pour plus grande parade les ont augmentés de trois bouesttes. » Ces deux hypothèses peuvent être vraies du reste : il se peut que des hommes de science restés laïques pour pouvoir vivre de la vie du monde se soient agrégé, comme Saint-Côme le fit tant de fois depuis, des barbiers qu'ils jugeaient distingués dans la profession chirurgicale.

Les médecins étaient surtout irrités de voir les chirurgiens ne pas se contenter seulement « des œuvres de la main » mais se permettre de faire des ordonnances médicales. Ils profitèrent habilement d'une série de fautes commises par les membres de Saint-Côme. Ils surent attirer tout d'abord les rivaux des chirurgiens de longue robe dans le giron de la Faculté. Le barbier du roi mis par ordonnances royales à la tête non seulement de la barberie, mais de toute la chirurgie, avait eu déjà plus d'une fois recours à l'Alma Mater. En 1505 le titulaire de la charge, Jean de Pracontal, signa avec la Faculté un contrat en due forme, les barbiers jurèrent obéissance aux médecins et s'engagèrent par serment à s'abstenir de tout exercice illégal de la médecine. Les médecins en retour s'engagèrent à soutenir leurs alliés et à leur faire en français un cours d'anatomie et un cours de chirurgie. Ils prirent même l'habitude de les amener avec eux pour saigner leurs clients. Les chirurgiens de longue robe protestèrent naturellement. Jean du Four, dans une humble réplique toute pleine de respect pour l'autorité de la Faculté, fit remarquer que les règlements universitaires s'opposaient à ce que les docteurs régents fissent des cours en français. Les médecins se tirèrent d'affaire en faisant leurs leçons en latin mais en l'expliquant en langue vulgaire.

Les barbiers jouèrent bientôt un certain rôle aux écoles de médecine. Comme le professeur se bornait à enseigner l'anatomie ex ca-

thedra sans daigner se servir du scalpel, on chargeait un barbier des démonstrations pratiques ; ses fonctions étaient donc à peu près celles de nos prosecteurs actuels. La Faculté fut très utile aux barbiers. En effet, à l'instigation de Saint-Côme, le Parlement avait d'abord rendu un arrêt limitant le domaine chirurgical des barbiers aux saignées, clous, bosses et plaies non mortelles. La Faculté déclara que les barbiers à qui elle donnait le diplôme étaient parfaitement capables de faire œuvre manuelle et sur ses remontrances, le Parlement en 1603 élargit singulièrement leurs attributions ; leur titre officiel devint « Chirurgi tonsores ». Ainsi se trouvent régularisés, au point de vue légal, des empiètements qui tombaient naguère sous le coup de la loi, et devenaient de temps à autre l'occasion de longs procès.

Mais cette autorité qu'ils reconnaissaient à la Faculté était, comme le fait remarquer Quesnay avec raison, bien plutôt nominale que réelle. Les maîtres barbiers chirurgiens de Paris avaient conservé leurs anciens statuts et leurs vieilles coutumes et ne permettaient point l'intrusion des médecins dans la vie intime de leur corporation. Souvent même ils songèrent à se séparer de l'Alma Mater et à tenter un rapprochement avec les chirurgiens de longue robe (1).

Quoi qu'il en soit, disons maintenant quelques mots des lois qui régentaient la corporation.

Cette compagnie se composait de maîtres et d'apprentis tout comme les jurandes des marchands.

Les maîtres étaient immédiatement soumis au barbier du roi qui avait à Paris comme dans les autres villes de province un lieutenant pour représenter son autorité. Il faisait respecter les règlements et sa maison était le siège officiel de la corporation ; c'est chez lui qu'étaient déposés les statuts et d'ordinaire les archives de la société ; toutefois on nommait d'habitude un garde des archives ; malgré ces précautions, ces pièces semblent avoir été aussi mal tenues qu'à Saint-Côme, et sont complètement perdues aujourd'hui.

(1) Voir note 1, p. 97.

Tous les maîtres étaient égaux entre eux; seuls ils prenaient la parole et discutaient les intérêts de la compagnie. Outre le barbier du roi et son lieutenant, ils mettaient à leur tête des confrères qui administraient la corporation et auxquels on donnait le nom de jurés tout comme dans la corporation des épiciers (Aussi Bonnard, qui en 1628 était un de ces jurés, se donne dans la semaine des médicaments le nom de maître barbier chirurgien *juré*).

Ils devaient mener une existence régulière et ne pas transformer leur boutique en lieu de débauche sous peine de se voir interdire par le barbier du roi l'exercice de la profession. Ils se devaient assistance et égards mutuels comme dans les autres jurandes. Quand un collègue mourait ils étaient tenus d'assister à son enterrement.

D'autre part leur corporation, comme celle des médecins et des chirurgiens de longue robe, avait un caractère religieux très marqué.

Ils s'assemblaient chaque mardi à l'église du Saint-Sépulcre où ils faisaient dire une messe, puis tout comme les chirurgiens de longue robe, ils allaient consulter et panser les pauvres qui se présentaient à eux après la cérémonie religieuse. Verdier et d'autres rapportent qu'ils distribuaient gratuitement les onguents et emplâtres faits par les aspirants au chef-d'œuvre lors de la semaine des médicaments.

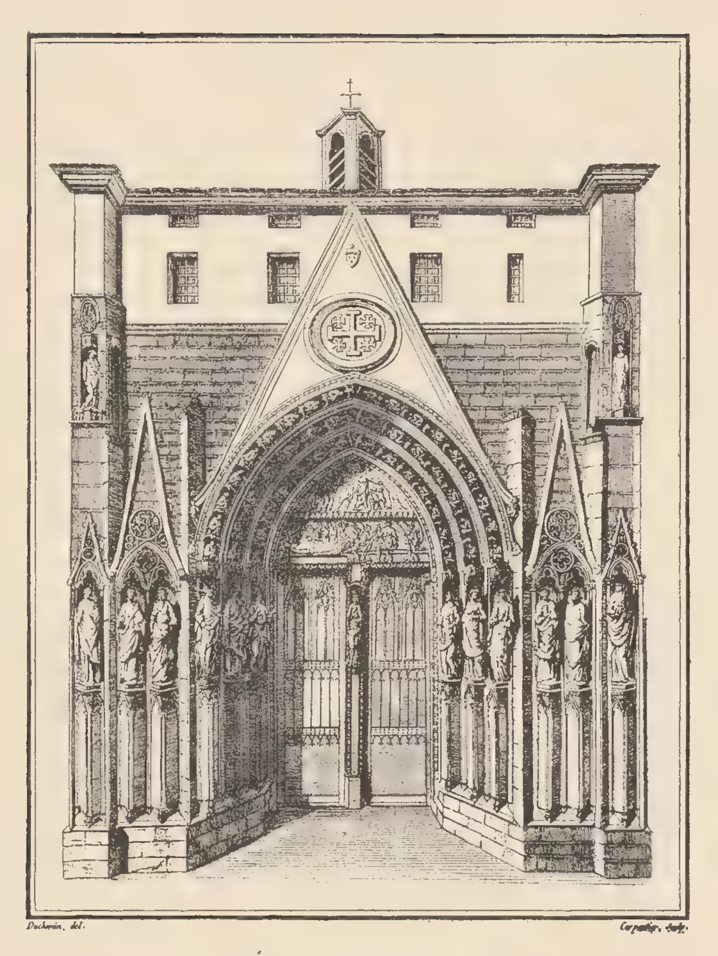
Là ne se bornaient point les institutions charitables des barbiers. Le fameux arrêt du parlement du 26 juillet 1603, confirmant un arrêt du 10 novembre 1544, nous apprend que « iceux barbiers chirurgiens de Paris serviront chacun à leur tour, trois mois sans gages à la police des pauvres, deux en l'Université, deux en la cité et deux du côté de la ville (bureau des pauvres de l'hôtel de ville) selon le département des commissaires du bureau des pauvres ».

Enfin les statuts des barbiers ordonnaient à tous les disciples étant en chef-d'œuvre d'assister tous les premiers mardis du mois, à 11 heures, au Saint-Sépulcre, pour visiter et connaître les malades pauvres qui s'y trouvaient à peine de 30 sols d'amende.

Mais qu'était-ce que cette église du Saint-Sépulcre, dont nous avons eu jusqu'ici si souvent à prononcer le nom?

L'église du Saint-Sépulcre collégiale de Saint-Merry, l'une des quatre filles de Notre-Dame, datait du XIIIe siècle. Elle était située sur un emplacement qui correspond à peu près à l'entrée du boulevard Sébastopol et de la rue Saint-Denis. Elle avait été édifiée par Philippe de Valois, comte de Clermont, le fondateur de la confrérie du Saint-Sépulcre, qui avait conservé la haute main sur le temporel administré par quatre gouverneurs et douze conseillers tirés de son sein. Les barbiers durent être bien souvent auditeurs et témoins des scènes scandaleuses qui se passaient presque journellement entre les administrateurs et les chanoines. Les premiers reprochaient aux seconds leur vie scandaleuse et l'abandon dans lequel était laissé le service divin. Les chanoines répondaient à cela « que messieurs les administrateurs songeaient plus à leur fortune personnelle qu'au bien de l'église ». Et en effet longtemps celle-ci fut laissée dans un état pitoyable, mais en 1582, cet état de chose si fâcheux cessa : on chassa les prêtres vagabonds et les « chanoines dont la vie fesait scandale » et l'église fut complètement réparée. C'était un assez bel édifice, d'aspect plus riche assurément que Saint-Côme. On y voyait un beau portail du XIVe siècle et des vitraux en grisaille de la même époque. La nef était de construction plus récente. Au-dessus de la grande porte s'étalait un superbe bas-relief, représentant les différentes scènes de l'ensevelissement de Jésus-Christ. L'église du Saint-Sépulcre avait seize chapelles dont les deux plus anciennes passaient pour être celle de Voult de Luques et la chapelle Saint-Pierre.

Les confréries marchandes qui fréquentaient le Saint-Sépulcre étaient beaucoup plus nombreuses et plus riches que celles de Saint-Côme. Leboucher en compte vingt-quatre. Aussi les grandes cérémonies religieuses avaient-elles beaucoup d'éclat. Comme nous l'avons dit plus haut, les barbiers y faisaient dire la messe le premier mardi de chaque mois. D'ailleurs, ainsi que nous l'avons remarqué déjà, le caractère religieux de la compagnie était très accentué et obligeait ses membres à une grande dévotion. Ils pouvaient saigner en tout temps; mais il leur était interdit de barbifier le



L'Église du Saint Sépulcre

dimanche, aux fêtes de Notre-Dame, le jour de la Toussaint, de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la Circoncision, de l'Epiphanie, de l'Ascension, du Saint-Sacrement, de saint Jean-Baptiste, de saint Côme et de saint Damien, sous peine de 5 sols d'amende.

Pour devenir maître barbier chirurgien il fallait, d'après les règlements, passer le chef-d'œuvre et payer des droits assez élevés. Le barbier du roi ou son lieutenant touchait pour sa part environ 100 sols tournois. Les membres de la corporation ajoutaient beaucoup d'importance à ce chef-d'œuvre, et l'examen qui le constituait était vraiment difficile pour l'époque. Il se composait de deux parties distinctes : barberie et chirurgie. Comme barbier, il fallait raser un client avec un rasoir neuf sans le faire saigner, lui faire la barbe et les cheveux convenablement, fabriquer d'une façon irréprochable une série de lancettes; ce côté professionnel semble avoir été plus difficile en province qu'à Paris où l'on avait une certaine honte du peigne et du rasoir, néanmoins il était exigible et la plus grande injure que l'on pût faire à un maître barbier chirurgien était de l'appeler « coupeur d'oreilles ». L'examen chirurgical proprement dit était beaucoup plus épineux. Il n'était guère accessible à la majorité des garçons qui encombraient les boutiques des barbiers. Beaucoup restaient indéfiniment à gage en qualité de garçons coiffeurs et très souvent ils étaient soumis à celui qu'on appelait « le premier garçon, le major » qui, lui, faisait des études chirurgicales sérieuses et remplaçait au besoin près des malades le patron absent.

Les examens se passaient à l'Hôtel-Dieu ou ailleurs, par exemple dans la maison du 1er barbier « suivant l'ordre de la compagnie ». Ils comprenaient : une semaine de la saignée (opérations d'anatomie) une semaine de bandages, une semaine de médicaments. Nous avons trouvé dans Bonnard, que M. de Tornéry avait eu l'obligeance de nous indiquer, une description curieuse de cette semaine de médicaments. Elle se composait d'exercices pratiques, consistant en la fabrication de certains emplâtres, onguents, pommades, etc., et en interrogations qui duraient pour chacun deux jours environ.

« Le premier chapitre de la première journée, appartenant comme dit est à Monsieur le Premier, sera des qualitez et conditions requises que l'aspirant doit avoir pour répondre aux demandes, questions et propositions qui lui seront ou pourront estre faictes par Monsieur le Premier (barbier du roi) lesquelles demandes et questions sont communément faictes des généralités des médicamens, comme ce qu'est que médicament, la différence qu'il y a entre médicaments et aliments et les facultés et degrés d'iceux, de leurs divisions et autres choses semblables que tu auras lu et retenu de ce petit traité; mais sur la fin, il te pourra jeter ou faire tomber sur les propriétés et usages de quelque particulier simple, comme sur la chicorée, joubarbe, agrimoine, et plusieurs autres semblables.

Le second chapitre de la première journée sera et appartiendra au premier juré, qui pourra être quelque reprise des réponses que tu auras faictes (à Monsieur le Premier) sur quelque proposition qui t'aura été faite, en laquelle proposition, ledit juré n'aura esté bien satisfait de ta réponse. Alors le plus attentivement possible, tu prendras garde à la bien débrouiller et estre assuré en considérant la chose profondément sans t'estonner, car il te faudra préjuger que cette reprise de demande dès-ja agitée n'est pour autre cause que pour y avoir mal répondu. Il pourra finir son discours sur quelque chose de particulier que je ne puis imaginer, d'autant que cela va selon ce qui leur plaît.

Le troisième chapitre de la première journée appartient au deuxième juré, lequel te pourra demander de qui sont pris tous les médicaments en général et comment se peut faire qu'il y en a qui servent d'aliments à aucuns animaux et de venins aux autres, et comme les autres, finira son discours sur quelque particularité.

Le quatrième chapitre de la première journée appartient au troisième juré, lequel selon ce qu'il aura reconnu en tes précédentes réponses te pourra jeter sur quelque usage d'excréments d'animaux, comme sur les cornes de cerf, le poil, plumes, ongles, cuir, fiente, miel, laine et plusieurs autres choses semblables.

Le cinquième et dernier chapitre sera pour répondre aux propositions que te pourra faire le quatrième et dernier juré qui d'ordinaire ne fait long discours car la compagnie est ennuyée ou satisfaicte de toi.

DEUXIÈME JOURNÉE

En la seconde et dernière journée sera traité et parlé seulement et particulièrement des médicaments composés comme onguents, emplastres, cataplasmes, collyre, cérat, cautères et plusieurs autres, desquelles tu en apporteras sur le tapis de cinq espèces, comme de toute antiquité que l'on a coutume de le faire.

Ces cinq sortes ou espèces de médicamens sont d'ordinaire :

1° Deux pots d'onguents différents, en couleur, qualité, composition et usage;

2° Deux compositions d'emplastres aussi différents comme les onguens;

3° Et deux fiolles de cautères, si bien que voilà les cinq espèces de médicamens composés dont messieurs les interrogateurs se saisiront pour sûr et selon iceux interroger l'aspirant.

Comme en toute chose il est raisonnable que les premiers aillent devant et qu'il faut rendre honneur à qui il est dû, aussi est-il à propos et plus que raisonnable que Monsieur le Premier (barbier du roi) choisisse ce qui lui plaist de prendre pour interroger le disciple sur son médicament et après lui consécutivement selon leur ordre. Tellement que nous ferons en cette dernière journée cinq chapitres comme à la première.

Le premier chapitre sera et appartient à Monsieur le Premier, son lieutenant, ou subrogé comme j'ai dit en la première journée.

Si bien que selon qu'il plaira de prendre et choisir pour Monsieur le Premier entre lesdits médicaments, tu seras assuré que sur celui-là il t'interrogera et te pourra à l'heure même demander ce que c'est que tel médicament, pourquoy il a une telle consistance, comment il

est appelé et d'où lui a été attribué ce nom et pourquoi? Quelle est sa composition, qui lui donne cette couleur, quels sont ses usages, en quelles parties et maladies il convient et plusieurs autres choses que je serois trop long à déduire, mais tu les apprendras en la continuité de ce livre.

Monsieur le Premier finissant son discours, le premier juré commencera le sien pareillement sur son médicament et ainsi consécutivement des deux autres (1). »

Comme on le voit le barbier chirurgien devait avoir des notions assez étendues en thérapeutique et en matière médicale. Il faisait servir ses connaissances non seulement au traitement des affections externes mais encore des internes. Il ne soignait ainsi que les malades pauvres que négligeaient les docteurs régents et pour cause. Ce n'était donc pas seulement dans les villages que se faisait le cumul des deux branches de l'art de guérir. La matière médicale exposée par Bonnard montre que les barbiers chirurgiens aimaient les simples et qu'ils se souciaient peu des drogues mises à la mode par les disciples de Paracelse, les Iatro-chimistes.

Voici *l'arsenal de la matière médicale* telle qu'on la retrouve dans la semaine des médicaments:

RACINES

Guimauve, angélique, ache, cabaret asperges, calamus aromatique, chélidoine, consoude, concombre, sauge, dictame commun, les deux héllébores, aulnée, fougère, fenouil, gentiane, réglisse, dent de chien, hémiodacte, glaïeul, laurier, nard de l'Inde, nard céleste, polypode, pyréthre, quinte-feuilles, rhubarbe, raifort garance, couïllon de chien ou satition, scabieuse, salse-pareille, oignon-marin, tomentille, turbith, valériane, gingembre et plusieurs autres.

Les Escorces médicinales sont: cannelle, tamarin, de fresne, d'orme, de chesne, de gland, de chastaigne, de gajac, de febve, de noix

(1) Voir la note 5, p. 103.

verde, de citron, de muscade, ce qui est appelé macis, escorce de grenade et autres.

Les Bois sont : Aspalathus, aloès, santal, blanc, rouge et jaulne, gajac, sassafray et autres.

Les Feuilles : Absinthe, grande orchannette, oseille, aigremoine, marjolaine, ache, armoise, bétoine, borrache, choux, buclose, calament, cheveux de Vénus, chardon bénist, centaurée, chicorée scolopendre, ceterach, langue de chien, yeble, endive, enfraise aigremoine, fumeterre, hépatique, hysope, insquiame, mille-perthuis glayeul, laictue, parelle, lauréolle, laurier, lentisque, mauve, langue de cerf, houblon, mandragore, marube, marjolaine, mélisse, menthe, mete-sauvage, mille-feuilles, basilic, origan, pavot noir, pimpinelle, plantain, meurte, necotianne, politrich, pouliot, pouliot de cherf, quinte-feuilles, ronces, ruë, saunier, sauge, jombarde, séné, morelle, sariette, thim, pas d'asne, verveine et autres.

Les fleurs médicinales sont : Anet, grenadier, borrache, buglose, centaure, camomille, saffran, genest, mille-perthuis, hysope, lis, melilot, peuplier, rose, pavot rouge, rosmarin, sauge, jasmin, violettes et autres.

Les fruits sont : Amande douce, amande amère, une sorte de concombre, le gros girofle, noysettes, figues seiches, casse laxative, citron coloquinte, concombre sauvage, noix de cyprès, coing, datte, noix de galle, grenades, jujubes, limons, pomme de mandragore, nèfles, meures de meurier, meures de ronces, mirobolans, noix, muscades, teste de pavot blanc ou noir, pommes, prunes, sorbes, tamarins, raisins secs, et plusieurs autres.

Les semences ou graines : d'oseille, melons, baguenaude, guy mauve, d'ameos amome, anet, anis, roses, ache, asperges, espinevinette, cotton, chanvre, chardon bénist, de baume, cigue, citron, citrouille, coriandre, concombre, courge, cumin, coing, orobe fenouil, fenu grec, fumetaire, vermillon, de ruë sauvage, orge jusquiame, mille perthuis, geneure, laurier, entille, lin, lupin, mauve, mandragore, melon, naveau, nielle, basilic, gentil, ache, pavot blanc, pavot

noir, poivre blanc, noir et long, les quatre semences froides majeures, qui sont le concombre, courge, melon, citrouille ; les quatre semences froides mineures qui sont scariole, endivie, laictuë, pourpier, ruë, moutarde, morelle, ortie, pépin de raisin et autres.

Les larmes sont: ammoniac, gomme arabic, camphre, résina, gomme de lierre, mastic, myrrhe, liqueur de baume, opoponax, résine de pin, poix, sang de dragon, colle de taureau, scamonée, térébenthine, styrax, calamita rouge et liquide, encens, gomme adragante et autres.

Les sucs sont : Acacie, vingaire, aloës, amidon, suc de réglisse, manne, huile, verjus, penide, sucre, sucre candi, tartre, glu à prendre oiseaux et autres.

EXCROISSANCES VENANT AUX ARBRES ET AUTRES

Agaric, mousse, l'éponge venant sur l'esglandier, guy de chesne et autres.

LES ANIMAUX

Vers de terre, grenouilles, scorpions, vipères, cantharides et autres.

PARTIE DES ANIMAUX ET LEURS EXCRÉMENTS

Corne de cerf, os qu'on trouve au cœur du cerf, os qu'on trouve au cœur du bœuf, ivoire, poulmon de renard, graisse de poulle, d'oye, de canard, d'ours, sein de porç, de vipère, graisse de veau, suif de bouc, de cheure, de vache, moüelle de cerf, de bœuf, fiel de vache, beurre de vache, colle de poisson, musc, mumie, sang humain, petit laict, gouïllon de bieure, ou castoreum, luim de Layne, miel, cire blanche, et jaulne, soye et autres.

SIMPLES MARINS

Ambre gris, ambre à pat-nostre, les perles, pourcelaine, courali blanc, et rouge, nombril de mer, plusieurs sortes de coquilles ou escailles.

DIVERSES SORTES DE SEL

Sel d'Inde, sel gemme, sel nitre, borax, et autres.

LES MÉTALLIQUES

Alun de roche, alum de plume, or, argent, pierre arménienne, bol arménien, pierre calaminaire, céruse, vitriol, cristal, grenat, gy, ou plastre, pierre sanguinaire, jacinthe, argent vif, litharge, aimant, marbre, plomb, tutie, safir, esmeraude, souffre, terre sigilée, verdet et autres.

Supposons maintenant qu'on ait demandé au candidat les médicaments simples chauds :

Il aurait distingué : des médicaments simples chauds au premier degré (absinthe, racine d'althéa, amande douce, camomille, semence de lin, sucre, farine d'orobe, vin nouveau et plusieurs autres ; — 2° des médicaments simples chauds au deuxième degré (sel ammoniac, ache, saffran, fenu-grec, marube, miel, myrrhe, encens, sarcocolle) ; — 3° des médicaments chauds au troisième degré (anis, cabaret, aristoloche, calamente, cannelle d'iris, hysope, opoponax, galbanum, bryone et autres ; — 4° des médicaments chauds au quatrième degré (ail, euphorbe, pyrèthre, moutarde en graines, tithymale, anacarde, rue sauvage). Et le candidat aurait eu à reconnaître ces plantes au besoin, à l'état frais et à l'état sec.

Il y avait aussi : 1° des médicaments *céphaliques* (convenant à la tête) comme la bénoite, la marjolaine, la sauge, le romarin ; — 2° des médicaments *pulmoniques* (réglisse, amande douce, iris, campana, etc.) ; 3° des cordiacès (pour le cœur) : cannelle, écorce de citron, safran,

corail, corne de cerf, ivoire, etc.; — 4° des stomachiques : poivre gingembre, noix muscade, menthe, anis, mastic et autres; — 5° des hépatiques (absinthe, agrimoine, épinard, chicorée, santal); — 6° des spléniques, célérach, épithème, tamarins; — 7° des néphrétiques (racine d'ache, de fenouil, térébenthine); — 8° des arthritiques (campanula, calamente, hermodacte).

Voici maintenant les médicaments que l'on employait dans le pansement des ulcères.

MÉDICAMENTS POUR PANSER UN ULCÈRE

Le plus souvent on recourait aux médicaments dits épulotiques. « Nonobstants que cicatriser une plaie est proprement ouvrage de nature, aussi bien que d'engendrer la chair, le médicament qui lui aide est appelé épulotique; duquel nous ferons trois espèces : la première vraie épulotique faisant de soi-même et de sa propre faculté son opération, comme font les gales, écorces de grenade, céruse, plomb, bol, litharge, pierre cataminaire;

La deuxième est du médicament âcre et mordicant, lequel est appelé épulotique à cause qu'il oste et consomme la chair superflue, tels sont l'alun calcine, l'antimoine préparé, la poudre de mercure, le calcanthum;

La troisième et dernière espèce est celle qui dessèche sans astriction. Les racines qui ont le don de cicatriser sont les deux aristoloches, l'iris, la gentiane, la centaurée major, le pentaphylon, la bétoine; les fleurs et fruits sont des gales des cyprès, ballote, myrthe, etc.; les escorces sont de chêne, de tamarin, de grenade, d'aloès. Les minéraux sont la litharge, le plomb, l'alun, l'erugo ou vert de gris, le souffre, le vitriol et autres. »

Abordons maintenant la composition des médicaments usuels dans la boutique d'un barbier, les onguents, emplâtres, cataplasmes.

Onguents. — Nous citerons les plus usités et par exemple voici

la composition de l'onguent basilicum simple. « Autre exemple de l'onguent basilicum ou mineur : prenez cire jaune, poix noire, et résine, de chacun une demie livre, huile d'olives deux livres, de cela en ferez un onguent en la mesme façon que les autres. Voici maintenant le modus faciendi de l'onguent apostolorum. « Prenez térébenthine, cire blanche, ammoniac, résine, de chacun quatorze drachmes, aristoloche longue, bdelion, encens, mâle de chacun six drachmes, opoponax et vert de gris, de chacun deux drachmes, myrrhe, gulbanum de chacun trois drachmes, litharge dix drachmes, huile commune deux livres. La manière de le faire est telle que la litharge doit estre nourrie avec deux onces d'huile l'espace de cinq à six heures ; après la faut faire cuire à petit feu en le remuant toujours de crainte qu'il ne brûle, jusqu'à ce qu'il soit en consistance de miel ; alors l'oterez du feu et y ajouterez la cire et la résine fondue avec le reste de l'huile et puis le tout estant refroidi vous mettrez les gommes (dissoutes en vinaigre) ; cuites et incorporées à la térébenthine ensemble l'aristoloche, l'encens et la myrrhe bien pulverisés ; y sera incorporé aussi à la fin le verdet subitement pulverisé. » L'onguent blanc de Rhasès était d'une préparation moins compliquée. « Prenez, dit Bonnard, neuf onces d'huile rosat, céruse blanche trois onces avec deux onces de cire blanche et en faites onguent. »

Emplâtres. — « Or donc, emplastre n'est autre chose qu'une composition faicte de toutes sortes de médicaments assemblés et amassés en un corps épais, visqueux, dur et solide, adhérant aux doigts. Leurs différences sont prises de leurs effets, de leur couleur, des noms des inventeurs et du principal simple qui entre en leur composition : De leurs effets, comme l'emplastre *divinum contra rupturam*, de leurs couleurs comme l'emplastre noir et autres semblables, des inventeurs, comme l'emplastre de Vigo et du nom du simple principal qui entre en leur composition comme le melilot, le bélonica, etc. La matière des emplastres est prise des plantes, des métaux, des

corps terrestres, des bestes ou parties d'icelles, la cire, les résines, l'huile, etc. »

Bonnard donne les renseignements suivants sur le modus faciendi des emplâtres: « Les racines, bois, feuilles, tiges, fleurs, semences et plusieurs autres choses qui se pulvérisent ne doivent estre mis que quand l'emplastre est quasi cuite, car autrement leur vertu s'évaporerait. Mais le miel et l'huile endurent beaucoup plus de coction; les gommes telles que le galbanum, l'opoponax, le sagapenum ammoniac, et autres doivent estre dissoutes d'abord dans du vin ou du vinaigre; les gommes sèches en poudre ne doivent semblablement estre mises qu'à la fin de la coction et de mesme pour plusieurs minéraux tels que le souffre, bol, etc. Comme aussi la résine, la poix, la cire, la térébenthine et plusieurs autres drogues ne peuvent souffrir aucune coction; mais la céruse et la litharge peuvent souffrir et endurer une longue coction. »

Cataplasmes. — On se servait de cataplasmes non seulement dans le but de guérir une maladie, mais aussi pour « apaiser douleur, cuire et digérer les tumeurs contre nature et résoudre les ventosités. » Bonnard nous apprend plus loin les matières dont ils pouvaient se composer : « la matière de quoy sont faicts les cataplasmes sont racines, feuilles, fruits, fleurs, semences, herbes, jus d'icelles, huiles, axonges, moëlles, farines et résines, desquels les uns sont cuits les autres crus. Ceux qui sont cuits sont faits desdites herbes cuites, jusqu'à ce qu'il semble qu'elles soient pourries, puis après il faut y ajouter huile, axonge ou autres ingrédiens selon les maladies. — Les crus sont faits d'herbes pilées ou jus d'icelles, mêlées avec huile, farine et autres poudres, appropriés et accommodés tant à la maladie qu'à la partie, ainsi que des autres, selon l'intention du chirurgien ; la préparation et meslange doit estre laissé au jugement du compositeur. Quand on veut mûrir, la consistance doit être visqueuse ; mais au contraire si vous voulez digérer elle doit être plus sèche. — Les cataplasmes *résolutifs* sont composés de farine de

febve, d'orobe, de chacun deux onces, poudre de camomille et de mélilot chacun trois drachmes, huile de glayeul et d'amandes amères de chacun une once, suc de rue, une demie-once, de tout vous en ferez un cataplasme pour appliquer selon l'intention qui a été dite ». Si on veut un cataplasme *maturatif*, il faut employer la recette suivante : « Prenez 3 ou 4 onces de racine d'althea, feuilles de mauves, seneçon, de chacun une poignée, semences de lin et du fenu-grec, de chacun 2 drachmes, 6 ou 7 figues grasses. Tous ces ingrédients seront bien cuits en eau commune et après y ajouterez une once d'huile d'olives, une once d'axonge de porc, une ou deux onces de farine d'orge, et de ce ferez cataplasme.

Autre exemple de faire un cataplasme anodin. Prenez demie-livre de pain blanc que ferez cuire avec du lait : estant cuit, vous y ajouterez demie-once de camomille avec une once d'axonge de poule ou de canard pour en faire cataplasme de la propriété que nous avons dite avoir ».

Pour se rendre compte des matières de la semaine des bandages on n'a qu'à parcourir l'ouvrage de Jacques de Marque. Quant à la semaine de saignée elle portait d'abord uniquement sur les clous, bosses et plaies non mortelles, et sur des questions d'anatomie. L'ordonnance du Parlement du 26 juillet 1603, en élargissant le domaine des chirurgiens, dut rendre par contre-coup cet examen plus vaste et plus difficile.

Mais pour avoir le droit d'exercer il ne suffisait pas d'être jugé digne par ses futurs collègues d'être reçu membre de la confrérie. L'état exigeait d'autres garanties. Il fallait que le candidat subît devant les deux chirurgiens du Châtelet ou leurs suppléants et deux docteurs régents un examen qui seul lui donnait le droit d'exercer et lui permettait d'obtenir du prévôt des marchands le diplôme de maître barbier, chirurgien du chef-d'œuvre de la ville de Paris...

Les aspirants au chef-d'œuvre faisaient le plus souvent un stage chez des maîtres, mais pas toujours.

Il y avait des étudiants en chirurgie en chambre, ainsi qu'en témoi-

gne la phrase suivante qu'on lit dans les problèmes sur la peste d'Habicot « qu'en temps d'épidémie, les étudiants chirurgiens en chambre (libres) soient contraints de se mettre chez les maîtres, ou de s'absenter de la ville ou d'entrer dans la maison de santé, de peur qu'ils répandent le mal autour d'eux en soignant subrepticement des malades ». Sauf pour les fils de maîtres ou pour les jeunes gens riches qui n'avaient point à s'occuper des soucis matériels de l'existence, l'apprentissage était long et pénible. En effet, nous avons trouvé dans l'introduction de Malgaigne aux œuvres d'Ambroise Paré un passage emprunté à un pamphlet du XVIIIe siècle : « A peine le coq a-t-il chanté que le garçon se lève pour balayer la boutique et l'ouvrir, afin de ne pas perdre la petite rétribution que quelque manœuvre qui va à son travail lui donne pour se faire faire la barbe en passant. Depuis ce temps jusqu'à deux heures dans l'après-midi, il va chez cinquante particuliers les peigner, attendre dans l'antichambre ou l'escalier la commodité des pratiques, mettre les cheveux des uns en papillotte, passer les autres au fer et leur faire le poil à tous. Vers le soir, s'il est de ceux qui ont envie de s'instruire, il prendra un livre, mais la fatigue et le dégoût que cause nécessairement l'étude à ceux qui n'y sont point accoutumés lui procureront bientôt un profond sommeil qu'interrompra parfois le bruit d'une petite cloche suspendue à la porte, qui l'avertit de faire payer le poil à un paysan qui entre. Jamais homme n'a exigé tant de respect d'un domestique et jamais dans les Antilles un blanc n'a cherché plus avidement à profiter de l'argent que lui coûte un nègre, qu'un chirurgien barbier à profiter du pain et de l'eau qu'il donne à ses garçons. » Ce tableau, un peu poussé au noir pouvait être vrai peut-être au XVIIIe siècle où les barbiers chirurgiens étaient en pleine décadence, mais notre ami de Tornéry ne croit pas qu'il en fût ainsi au XVIIIe siècle. En effet, sous le règne de Louis XV et sous la régence, toute la clientèle riche était aux membres de Saint-Côme; les maîtres barbiers, beaucoup trop nombreux, gagnaient peu malgré leurs incursions fréquentes dans le domaine de la médecine, et c'était pour eux d'autant plus fâcheux que

la vie matérielle était devenue beaucoup plus difficile dans le cours de ce siècle. Leur pauvreté les rendait plus avides. Mais sous Henri IV, sous Louis XIII et même sous la régence de Louis XIV, la corporation des barbiers, encore riche et puissante, n'en était point tout à fait réduite au caractère mercenaire auquel fait allusion le pamphlet que nous venons de signaler. Le maître était seigneur et patron incontesté de ses garçons ; il avait sur eux une autorité très étendue dont nous nous faisons une faible idée, maintenant que nous ne sommes plus familiarisés avec l'esprit des jurandes ; mais il laissait vivre plus largement que l'insinue le pamphlet cité le personnel qu'il entretenait. C'était vrai tout au plus pour les débutants et pour ceux que leur ignorance et leur maladresse condamnaient éternellement au côté barberie de la profession, mais le major jouissait toujours d'une grande faveur près du maître. D'ailleurs le patron avait intérêt, comme nous l'avons déjà dit, à se ménager des garçons qui fussent capables de l'aider efficacement auprès de ses clients et de le remplacer au besoin dans sa clientèle quand il était malade ou absent. Il laissait aux élèves avancés le loisir de suivre des cours et d'aller même se perfectionner à l'Hôtel-Dieu ; bien souvent, pour mieux suivre l'hôpital, les aspirants au chef-d'œuvre qui avaient quelques ressources se mettaient pour quelque temps en chambre, ainsi que l'a très probablement fait Ambroise Paré (1).

Les chirurgiens de l'Hôtel-Dieu étaient d'abord ceux du Châtelet, mais ceux-ci se lassèrent bientôt d'un poste mal rétribué qui les tenait sous une dépendance constante du conseil. On les cassait impitoyablement si l'on était mécontent de leurs services. On leur mesurait étroitement leurs gages, sous prétexte qu'on les logeait gratis, et leur nourriture, parce qu'ils pouvaient faire de la clientèle. Chaque vendredi ils rendaient compte au bureau de leur charge, notaient les malades guéris, les convalescents, mais les administrateurs faisaient contrôler leurs affirmations par un garçon annotateur qui

(1) Voir la note 2 page 97.

faisait un relevé exact des entrées et des sorties. A une certaine période le chirurgien dut appeler un médecin de l'Hôtel-Dieu chaque fois qu'il jugeait nécessaire de pratiquer une opération importante. Comme il ne pouvait faire la besogne à lui tout seul on lui adjoignit des serviteurs, compagnons ou garçons chirurgiens. A partir de 1585, on trouve mentionné le premier garçon gagnant maîtrise, dont la position était très enviée. Le nombre de ces garçons, leurs fonctions sont restés dans le vague. Comment étaient-ils nommés ? par faveur probablement, tout d'abord, puis beaucoup plus tard, en 1683, ils ne seront reçus qu'après un examen. Le chirurgien de l'Hôtel-Dieu qui pouvait parfaitement n'être que simple barbier, ne faisait pas de cours; ceux-ci ne seront institués que du temps de Méry ; comme beaucoup de nos médecins et de nos chirurgiens actuels, il se contentait de donner le diagnostic et d'appeler l'attention des élèves sur les cas plus particulièrement intéressants.

Les garçons barbiers qui, ainsi que le remarque justement Malgaigne, formaient la majorité des élèves, s'entr'aidaient, les plus anciens et les plus savants instruisant les plus jeunes et les plus ignorants, comme cela se fait encore de nos jours d'interne à externe et d'externe à stagiaire ; d'ailleurs il semble que les garçons du chirurgien avaient la haute direction des externes et leur donnaient quelques enseignements. Le bureau avait permis aux externes inscrits, comme aux garçons, de disséquer les cadavres non réclamés; on avait affecté une salle spéciale à ces exercices anatomiques.

Malgré la pauvreté de cet enseignement clinique, l'Hôtel-Dieu était très fréquenté et Ambroise Paré se fait un titre de gloire d'y avoir travaillé trois ans. On y voyait en effet beaucoup plus de malades que dans la boutique des maîtres et on pouvait rapidement se perfectionner dans la partie professionnelle du métier.

Nous parlerons peu des *cours de la faculté* qui se faisaient de très bonne heure pour ne pas faire négliger aux garçons la boutique du maître.

Les matières de cet enseignement étaient très limitées. Falcon Tagault, Gourmelen, Guy de Chauliac, étaient les auteurs les plus souvent lus aux leçons théoriques. Le texte était en latin mais le professeur donnait des explications en langue vulgaire à ceux qui étaient illettrés et c'était le grand nombre. Très forts en histoire de la chirurgie, mais ignorant totalement la pratique, les docteurs régents ne pouvaient faire que des cours imparfaits à la fois trop savants pour le public spécial qui les écoutait et pas assez pratiques pour l'exercice de la chirurgie. Cependant les trésors de leur érudition, ces grands noms de Galien, d'Hippocrate, de Paul d'Egine, d'Avicennes, qu'ils citaient sans cesse, ne manquaient pas d'éblouir les auditeurs et de leur donner une haute idée de la science de l'orateur, comme on le voit par les expressions élogieuses que l'on retrouve dans tous les ouvrages des barbiers de ce temps. Ce n'étaient pas seulement des flatteries adressées à des protecteurs puissants car bien souvent ils intercalent des morceaux entiers de leurs cours pris à la dictée dans les ouvrages qu'ils font paraître.

Comme on le voit, l'apprenti barbier chirurgien avait trois sources d'instruction principales : *la faculté*, *l'Hôtel-Dieu et enfin les renseignements pratiques et théoriques que lui fournissait son maître* lorsqu'ils soignaient ensemble quelque malade. Un exercice professionnel de presque tous les instants, un stage qui se prolongeait pendant des années lui permettaient d'acquérir, lorsqu'il avait quelque disposition naturelle, non seulement des notions théoriques assez étendues, mais encore une grande habileté manuelle. Il était certes beaucoup plus souvent en contact avec le malade que la majorité de nos étudiants, et ceux-ci seraient assurément bien embarrassés s'il leur fallait faire les bandages compliqués que l'on employait à cette époque. Nous avons vu du reste que le chef-d'œuvre des maîtres barbiers chirurgiens était véritablement sérieux, du moins à Paris. La présence de Saint-Côme, la vigilance des magistrats intéressés au bien de la ville maintenaient ce chef-d'œuvre dans sa rigueur primitive. Malheureusement beaucoup de maîtres barbiers avaient réussi à l'éluder.

Le grand mal dont se plaignaient les membres distingués de cette corporation, c'était précisément l'encombrement de la compagnie par cette quantité de collègues incapables, dont la présence ne jetait pas seulement le discrédit sur la profession de maître chirurgien barbier, mais encore rendait à tout le monde la vie fort difficile, par la concurrence effrénée qu'elle amenait avec un aussi grand nombre de confrères. Si la cabale, les intrigues, la protection de quelque puissant personnage avaient fait plus d'une fois fléchir la rigueur des règlements, les épidémies de peste forcèrent également les portes de la corporation. Habicot dans son « *Traité de la peste* » se plaint ainsi de cet état de choses. « Ça été une très grande prudence à messieurs nos magistrats de n'avoir reçu cette année indifféremment tous ceux qui se sont offerts au pansement des pestiférés, d'autant que c'est autre chose d'estre chirurgien de nom et autre de l'estre par effet. C'est autre chose dire d'estre qualifiés au moyen d'avoir faict de beaux actes requis et nécessaires pour atteindre la qualité de maître et autre de la vouloir acquérir. C'est pourquoy il y en eut plusieurs ces années dernières pour l'affection qu'ils ont eu de la maîtrise cognoissant n'y pouvoir grimper par la vertu ont cherché des chemins obliques ; les uns par procès, les autres par désespoir se plongeant sans science au traitement de cette maladie pour obtenir cette franchise. » Et Habicot signale de ce fait deux grands dommages : l'un d'avoir donné aux pestiférés des officiers de santé incapables, « l'autre d'avoir altéré le corps des maîtres barbiers chirurgiens, qui du temps de Thierry, Héry et d'Ambroise Paré estoient l'œil de cette France et aujourd'hui est rempli pour la plupart d'hommes qui l'offusquent plus que de lui bailler du lustre ».

Et d'autre part Jacques de Marque qui avait, comme Habicot, subi loyalement toutes les épreuves du chef-d'œuvre, s'exprime ainsi dans la dédicace qui précède son *Introduction à la chirurgie*. « Et combien que pour y parvenir il soit arrivé quelque mauvais ménage en chemin contre nos bonnes et louables coutumes, toutefois j'ai toujours eu autant en recommandation de ne rien renover et

remuer contre les anciennes et approuvées institutions, comme volontairement je me suis remis au vray et assuré chemin, qui m'avait été tracé et frayé par mes devanciers, lequel j'ai désiré de suivre de pareille affection, que j'ai vu que vous me tendiez la main, pour m'aider à parachever les difficultés plus épineuses qui restaient encore. » Et il ajoute avec ce luxe d'érudition qui était dans le goût de l'époque :

« Très bien donc et justement répondit un jour Pausanias, capitaine athénien, interrogé de quelqu'un pourquoy il n'était point loisible en leur pays de remuer aucune des loix anciennes, c'est, dit-il, parce qu'il est nécessaire que les loix seigneurisent au-dessus des hommes, et non les hommes par-dessus les loix. » Et notre auteur conclut plus loin : « Conservez donc vos coutumes ainsi que nos seigneurs de la cour nommément le 16 du mois de juillet dernier, vous les ont confirmées par plusieurs arrêts et ne souffrez pas qu'un ignorant présomptueux coupeur d'oreilles entre dans votre communauté par voie indirecte et oblique et sans au préalable avoir fait les examens, et chefs-d'œuvre en la manière accoutumée, comme expressément fait mention ledit arrêt, contre lequel toutes les finesses et artifices que les ennemis de notre communauté sauraient imaginer ne pourront rien faire et s'évanouiront tous leurs malins conseils comme épaisse nuée quand le soleil de ses rayons fait paraître sur elle les effets de sa puissance. » On trouvera à la fin de cet ouvrage une série de notes et pièces justificatives qui éclairciront encore l'état de cette corporation des maîtres chirurgiens barbiers de Paris si curieuse et pourtant si mal connue. Cependant nous croyons devoir insérer ici quelques-unes des pièces que nous avions réunies dans l'intention de justifier nos affirmations par des documents précis ; elles ont trait aux rapports des barbiers et des médecins entre eux. On verra que les premiers savaient se montrer fort obséquieux envers leurs puissants protecteurs. Voici comment s'exprime Habicot dans la préface de ses problèmes sur la peste. Faisant allusion aux médecins qui l'ont aidé dans son travail il remercie « ces phares lumineux

dont notre école de médecine admire autant l'orient, comme elle n'en peut voir l'occident qu'avec regrets extrêmes. » Jacques de Marque aussi croit devoir remercier les docteurs régents, bien que son sujet à lui soit tout chirurgical. Il faut, dit-il, que je confesse en cet endroit l'obligation particulière que j'ai à messieurs les docteurs en la Faculté de médecine de l'instruction assidue que j'ai reçue d'eux en leurs doctes et profitables leçons, auxquelles j'ai assisté par un long espace de temps. Je leur en rends grâce très humble et me déclare leur obligé et tributaire toute ma vie et à vous tous ensemble. » Nous aurions pu ajouter à ces éloges ceux de beaucoup de barbiers chirurgiens de l'époque, mais nous nous contenterons de ceux des membres les plus illustres de la corporation, c'est-à-dire de Jacques de Marque et de Nicolas Habicot. On voit que Molière n'a pas eu tout à fait tort de montrer dans *le Malade imaginaire* le docteur régent puissant seigneur, entouré de ses vassaux le chirurgien et l'apothicaire, si toutefois l'on admet que ce chirurgien n'appartenait pas à Saint-Côme mais aux Chirurgi-Tonsores. C'était d'autant plus vrai qu'un grand nombre de barbiers parfaitement nuls et obscurs se trouvaient sous la dépendance la plus complète du médecin qui voulait bien les appeler pour saigner ses malades. Jacques de Marque n'en a jamais été réduit là, mais Portal et les auteurs ses contemporains font tous remarquer qu'il a vécu dans les meilleurs termes avec les médecins, qu'il appelait ses maîtres. Il était fort estimé par les plus illustres d'entre eux, et bien des docteurs régents n'hésitaient pas à fréquenter sa boutique même alors que reçu chirurgien de longue robe il remplaçait les bassins par les boîtes de Saint-Côme. Ce n'est pas dire pour cela que notre auteur se soit fait en toute circonstance l'humble esclave de la faculté. Il avait au contraire à un haut degré le sentiment de la dignité de sa profession, et jamais, il ne l'eût laissé ravaler par ses ennemis quelque haut placés qu'ils fussent ; seulement il savait rendre pleine justice même à ses adversaires et n'ignorait point les services qu'avaient rendus à la chirurgie les Tagault, les Gourmelen, les Courtain, en vulgarisant en quelque sorte les préceptes de l'anti-

quité gréco-latine et arabe. Il ne faut pas oublier en effet qu'en outre des cours qu'ils étaient appelés à faire à la Faculté, les docteurs régents, au moins pour la plupart, ne dédaignaient pas de donner des leçons particulières sur la chirurgie et même sur l'anatomie. Ils acceptaient comme auditeurs non seulement de futurs médecins, mais de futurs barbiers et même des élèves de Saint-Côme.

Les chirurgiens, qui se rendaient parfaitement compte de l'insuffisance de leur instruction première, appréciaient fort l'enseignement des plus illustres d'entre eux, comme Gourmelen et Courtain. Ils copiaient soigneusement les leçons qu'ils entendaient sur des cahiers qui circulaient ensuite plus ou moins altérés dans une foule de mains. Guillemeau, élève immédiat d'Ambroise Paré, qu'il avait suivi si longtemps dans nos armées et à la ville, crut devoir, dans « la chirurgie » qu'il fit paraître en 1596, copier textuellement les chapitres du cours de Courtain qui traitaient des plaies de tête ; quelques années plus tard Binet, chirurgien de Saint-Côme, qui qualifie Courtain « un des plus doctes savants et renommés médecins de son temps », jugea bon de publier ses leçons en 1614. « Mais beaucoup de mes intimes amis, qui savaient que j'avais le tout compilé et mis en ordre et traité par chapitre, et séparé l'anatomie d'avec les vices de chaque partie, m'ont tellement persuadé et prié avec importunité, tant et tant de fois de leur faire voir le jour, que j'ai été comme forcé de les mettre sous la presse, sans toutefois en avoir la volonté.» Nous ne saurions trop nous élever contre le jugement et les insinuations de Quesnay. Il semblerait d'après lui que Gourmelen et Courtain, sans parler de Tagault dont Ambroise Paré s'est manifestement inspiré, aient écrit des ouvrages sans valeur et bien vite abandonnés par le public. Gourmelen et Courtain ont été au contraire des vulgarisateurs utiles bien qu'un peu confus et prolixes. Ils ont eu beaucoup de succès et Pigray Guillemeau, Jacques de Marque, Habicot, Pineau les citent aussi souvent au moins qu'Ambroise Paré. Tout ce qu'on peut dire c'est qu'il leur est arrivé ce qui advient aux auteurs de ce genre. Leur besogne de vulgarisation terminée ils sont tombés dans

l'oubli, et à l'heure actuelle leur érudition un peu pesante nous énerve; de là l'injustice d'esprits étroits qui ne savent pas se mettre dans l'esprit de l'époque où ces ouvrages ont paru.

Jacques de Marque resta dix ans dans la confrérie des maîtres barbiers chirurgiens, mais en 1610, écœuré sans doute comme Habicot des brigues et des cabales qui encombraient de nullités leur corporation, il songea à entrer à Saint-Côme. Les chirurgiens de longue robe, beaucoup moins nombreux et plus lettrés que les barbiers, étaient gens de meilleure compagnie. Leur collège de Saint-Louis était en quelque sorte une contrefaçon de la Faculté. Ils donnaient des grades empruntés aux dénominations universitaires ; ils parlaient en latin, et aspiraient enfin à rejeter le joug des docteurs régents et à se constituer en cinquième faculté de l'Université parisienne. Les papes, les rois s'étaient montrés favorables à ces prétentions, et sans le tumulte qu'excitèrent les médecins dans une séance restée célèbre, peut-être les chirurgiens eussent-ils réussi dans leur tentative. En tout cas ils se réunissaient aux Mathurins tout comme les autres corps savants pour la cérémonie du doctorat.

Saint-Côme fit probablement des concessions à Jacques de Marque, Habicot et Isaac d'Allemagne les trois gloires des barbiers chirurgiens, dont le départ décapitait positivement la compagnie. On dut leur faciliter les épreuves ; d'ailleurs de Marque savait le latin, ce qui était un coefficient considérable.

L'église que fréquentaient les chirurgiens de longue robe n'avait rien de monumental ; c'était comme une sorte de maison sans cachet, allongée parallèlement à la rue de l'école de médecine ; seul un assez beau portail relevait la simplicité de l'édifice. L'intérieur n'était guère plus somptueux que l'extérieur. Il n'y avait pas de chapelles comme à l'église du Saint-Sépulcre ; au fond, le grand autel n'était point surchargé d'objets précieux comme maints édifices religieux de l'époque. C'est que l'église était pauvre et les dépenses semblent toujours avoir égalé sinon dépassé les recettes. Le clergé vivait des cérémonies du culte, et le curé n'avait comme

prébende que le loyer de deux maisons, qui en 1790 pouvait monter à 1400 livres : on estimait à cette époque le casuel à 2000 livres environ. Les fêtes religieuses n'avaient point à Saint-Côme le même éclat qu'au Saint-Sépulcre, les corporations qui fréquentaient la modeste église étant en plus petit nombre et moins riches que celles de la seconde. Roland Hébert, alors curé de Saint-Côme, était un homme de mérite qui devint en 1622 archevêque de Bourges. En 1611 au moment où l'on détruisit l'ancienne enceinte de Paris, pour la reporter plus loin, il essaya d'arrondir sa paroisse trop petite, enserrée qu'elle était de tous côtés par Saint-Séverin, Saint-Hilaire, Saint-André des Arts. Mais la puissante abbaye de Saint-Germain des Prés, d'où dépendait encore Saint-Sulpice, parvint à lui enlever tout le quartier du Luxembourg, bien que la reine Médicis et les principaux habitants de Paris eussent, comme nous l'apprend Leboucher, l'habitude d'aller à Saint-Côme de tout temps. Roland Hébert dut se contenter de quelques maisons qui constituaient alors le quartier de l'Odéon, malgré l'appui que lui prêtèrent nombre de chirurgiens influents.

Le charnier ou cimetière de Saint-Côme était limité d'un côté par la rue des Cordeliers, de l'autre par le grand couvent des Cordeliers, qui ne l'avait pas laissé s'étendre beaucoup. Dans ce charnier s'élevait un appentis que les maîtres de Saint-Côme avaient fait construire en 1572 avec la permission de la fabrique. C'est là que les malades venaient en foule le premier lundi de chaque mois attendre les chirurgiens au sortir de la messe, c'est-à-dire vers dix heures du matin. Ils étaient soignés et médicamentés gratuitement.

A côté de certaines nullités jalouses, moins nombreuses toutefois que dans la corporation des barbiers, grâce au nombre restreint de membres que Saint-Côme comptait à cette époque, de Marque eut le plaisir de rencontrer là quantité de collègues déjà célèbres par leurs ouvrages ou leurs succès opératoires. Signalons Pigray qui mourut peu de temps après la réception de de Marque, François

de Leurges, Hubert fils, qu'on appelait jusqu'au fond de l'Allemagne, Pineau, sur lequel M. de Tornéry prépare une étude et dont le rôle était prépondérant à cette époque. Nous donnerons sur cet éminent chirurgien quelques détails qu'a bien voulu nous communiquer notre ami. Célèbre lithotomiste, opérateur habile, il joignait à tous ces mérites celui d'être un savant humaniste. Les chirurgiens étaient fiers de ses leçons faites dans un latin cicéronien et ils opposaient toujours sa science littéraire à ceux qui les accusaient d'ignorance. Il fut précisément la cause première de luttes fort vives qui s'élevèrent entre les médecins et les chirurgiens. Le roi avait donné deux cents livres pour qu'il fît des leçons de lithotomie. En 1609 le Parlement décréta que ces leçons seraient données dans le collège d'Inville mais le local était tenu par la veuve d'un libraire, qui, soutenue par les médecins, opposa délais sur délais à l'exécution du décret. Cependant les chirurgiens obtinrent du Châtelet l'autorisation de faire des démonstrations d'anatomie à portes ouvertes, mais sans lecture (1611). Fatigués d'attendre un local convenable, les membres de Saint-Côme s'entendirent avec la fabrique de l'église pour bâtir un appentis beaucoup plus spacieux que le premier, où ils pussent non seulement donner leurs consultations mensuelles, mais encore leurs leçons (1615).

C'est là que Pineau professa la lithotomie, la chirurgie et la botanique (la chirurgie l'hiver et la botanique l'été — voir le problème XI de Habicot). Guillemeau et Jacques de Marque y firent des cours d'ostéologie (voir le préambule de la donation de Lanay). Mais on sait par un problème de Habicot que Jacques de Marque y enseigna aussi les bandages, dont il fit paraître bientôt un traité ; cet ouvrage était réclamé par tous les praticiens d'alors qui manquaient d'un livre didactique suffisamment complet sur ce sujet.

Jacques de Marque jouit d'une grande réputation dans les dernières années de sa vie, qui ne fut pas longue car il mourut en 1622, à l'âge de 51 ans. Il était l'ami d'Habicot qui comme lui avait d'abord été barbier et dont il appréciait fort le mérite. Habile opé-

rateur, orateur discret, écrivain clair et méthodique, fidèle dans ses amitiés, d'un caractère aimable, il ne laissa que des regrets.

« Jacques de Marque a été avec Guillemeau, Pigray, Pineau, Habicot, un de ceux qui ont prolongé quelque temps la gloire immortelle qu'avait acquise à la chirurgie française le génie novateur d'Ambroise Paré. Ils furent pour cette éclatante lumière comme un crépuscule aux teintes doucement décroissantes gardant encore du jour quelque chaleur et quelque clarté (1). »

(1) Ouvrage de M. Tornéry.





CHAPITRE II

INTRODUCTION A LA CHIRURGIE

Au moment où Jacques de Marque composa cet ouvrage, il était encore inconnu. Seuls quelques-uns de ses confrères avaient peut-être conscience de sa valeur; mais ce qui n'était que présomption devint certitude quand parut *l'Introduction à la chirurgie.* Notre auteur l'a dédié à la compagnie des maîtres barbiers chirurgiens de Paris, qui avait bien voulu aplanir pour lui certaines formalités. Il prie ses anciens maîtres d'adopter son livre et de le « chérir comme un nourrisson; ne pouvant avec plus grande seureté prendre l'air que sous la conduicte de vostre œil et estant guidé sous la faveur de votre nom, il se présentera sans rougir à la veüe d'un chacun ». Il déclare sans détours qu'il ne l'a écrit que pour les praticiens et pour les élèves en chirurgie et non pour ces grands esprits « que rien ne saurait délecter »; quant aux nullités envieuses qui étaient la plaie de la corporation, notre auteur ne s'en soucie point non plus que des attaques qu'il attend fatalement d'elles. « Pendant que je dis toutes ces choses, il me semble que j'entends en un coin une troupe de médisants qui murmurent et gazouillent entre leurs dents je ne sais quel soucieux propos, s'enquérant trop curieuse-

ment pourquoy je me suis entremis à faire ceste œuvre et si je ne pouvois entrer en remerciements sans cette entreprise. Ce n'est point à eux que je veux en rendre compte. » Jacques de Marque désirait aussi réduire au silence quelques-uns de ses détracteurs jaloux de sa renommée naissante ; un de ses collègues s'était comporté d'une façon très malhonnête à son égard. « L'autre raison qui m'a incité et par manière de dire quasi contrainct et forcé a été l'injure qu'un certain quidam me dit un jour en une maison des plus honorables de cette ville, en laquelle devant une grande compagnie, il m'accusa d'ignorance et me donnait encore le nom d'apprenti. J'ay voulu mettre ceci en avant pour lui manifester le contraire et pour servir d'un cartel de défi à l'inviter à faire mieux sinon et faute de ce le regarderai comme convaincu. » Il a bien soin de dire qu'il a pieusement consulté tous ses illustres prédécesseurs dont les noms sont l'honneur de la chirurgie ; toutefois, il se défend de n'avoir été que copiste, et ne pense point manquer de respect aux anciens en admettant les idées nouvelles qui lui paraissent acceptables et en donnant au besoin son opinion propre. « Nous pouvons comme dict Galien de jour en jour trouver beaucoup de choses que les anciens n'ont point inventées. La vérité, comme disait Démocrite, est cachée en un lieu si profond qu'elle n'est point encore toute découverte. Il reste encore, comme dict Sénèque, beaucoup de choses à trouver, et pourra encore en ajouter après mille ans, et tant que les hommes étudieront et s'émerveillera la postérité que nous les ayons ignorées. » Et en effet, la chirurgie française n'en était plus réduite à l'imitation servile des maîtres anciens. Certes les chirurgiens immortels de la période gréco-latine n'étaient point abandonnés ; au contraire, les progrès même de l'art faisaient mieux apprécier toute l'étendue et la profondeur de leur génie et les heureuses audaces de leur manuel opératoire. On est étonné des résultats auxquels ils étaient parvenus, et de la hardiesse extrême de leur chirurgie. Pour en donner une idée, nous citerons Soranus, un des plus grands gynécologues de l'antiquité,

qui déjà parle de l'extirpation totale de la matrice et loin de la blâmer la croit capable de rendre des services tout en avouant ne l'avoir jamais pratiquée pour son propre compte. Au XVIII[e] siècle Freïnd, qui écrivait à une période où la chirurgie tendait partout à la réserve et même à la timidité en fait d'intervention opératoire, s'exprime ainsi sur le compte des chirurgiens anciens : « Les Grecs en pratiquaient qui pour la cruauté qu'on y a trouvé et la difficulté de l'entreprise ont été proscrites par les modernes. Mais si nous jetons les yeux sur Albucasis et que nous le comparions soit avec Celse soit avec Paul d'Egine, nous le trouverons certainement l'opérateur le plus hardi. La seule lecture du catalogue de ses opérations serait capable de donner une sorte d'horreur à quiconque n'aurait pas vu beaucoup de cette espèce de chirurgie. » Tagault avait vulgarisé en quelque sorte le bel ouvrage de Guy de Chauliac qu'on semblait oublier de plus en plus, et il avait commencé en outre à mettre à contribution Hippocrate, Galien, Paul d'Egine, etc. ; son œuvre fut continuée et notablement agrandie grâce à l'érudition énorme mais un peu indigeste de Gourmelen et de Courtain. Quesnay se montre à l'égard de ces auteurs d'une sévérité outrée ; c'est que, pas plus que ses contemporains, il n'avait l'intelligence du passé. « Ce n'est jamais Courtain, dit-il, qui ose s'ériger en maître dans cet ouvrage. C'est Aristote qui parle, c'est Avicenne qui décide, c'est Albucasis qui éclaircit Galien ou Paul d'Egine. » Mais n'était-ce donc rien que de rendre accessible à un public ignorant et économe du temps nécessaire à l'étude, les trésors de l'antiquité ? Certes il manque à ces docteurs régents, quelque laborieux et méritants qu'ils soient, une chose essentielle, le sens pratique de leur art ; ils n'exercent point par eux-mêmes la chirurgie. Ils abusent aussi un peu trop des divisions scholastiques et s'attardent trop souvent à des discussions oiseuses. Mais ce n'est pas là une raison pour nous faire méconnaître les services qu'ils ont rendus. Leurs contemporains les tenaient en grande estime. Ambroise Paré avait cru utile de suivre Tagault : son élève direct Guillemeau, nous l'avons vu

déjà, a copié textuellement les passages où Courtain traitait des plaies de tête. Bienaise enfin publia en 1614, aux applaudissements de tous, les leçons de Courtain qu'il avait recueillies. L'injustice de la postérité à l'égard de ces médecins tient à ce que leur mémoire a été éclipsée par celle de ces deux grandes gloires de la chirurgie française : Ambroise Paré et Franco, l'inventeur de la taille hypogastrique et l'auteur d'un travail si remarquable sur les hernies.

Guillemeau avait répandu les œuvres de Paré dans une élégante traduction latine, mais il avait rendu des services plus personnels en publiant une « *Chirurgie, tirée des meilleurs auteurs*, etc. ». Dans cet ouvrage sont consignées quantité d'observations curieuses, et notamment celle d'un anévrysme du bras qui a soulevé des discussions interminables ; on y a voulu voir en effet un procédé opératoire qui aurait quelque analogie avec celui qu'employa plus tard Anel.

Pigray, l'abréviateur d'Ambroise Paré, insiste comme son maître sur la ligature, sur la réunion immédiate, etc. ; enfin il reconnaît, bien avant le travail de Bochefontaine, le regretté préparateur de Vulpian, la sensibilité de la dure-mère. La trachéotomie renouvelée d'Antyllus est remise en honneur par les grands chirurgiens de la Renaissance italienne, Fallope, Casserius, etc., et Habicot, un des membres les plus distingués de Saint-Côme et l'ami de Jacques de Marque, écrira un excellent petit traité qui montrera non seulement sa possibilité, mais encore ses avantages. La taille n'appartient plus exclusivement aux empiristes. On pratique maintenant depuis le premier Collot la méthode du grand appareil inventée par Marianus Sanctus. Pineau, l'élégant latiniste et l'un des membres les plus distingués de Saint-Côme, ne s'est pas contenté d'écrire un livre fort remarquable sur les signes de la virginité chez la femme, il a encore composé un ouvrage sur la lithotomie (taille) où il expose la méthode de Collot dont il a épousé la nièce. Bientôt, grâce à la libéralité de Louis XIII, il fera des cours publics sur cette opération. L'audace des praticiens avait pris une envergure considérable, et dans

la préface dont il fait précéder son problème sur la taille, Habicot n'hésitera pas à dire, quelques années plus tard, qu'en somme, l'intervention est toujours utile. Elle assure un diagnostic qui sans elle resterait peut-être toujours douteux et quand bien même il n'y aurait pas de pierre dans la vessie, on aurait du moins avec l'opération l'avantage de pouvoir panser directement l'ulcère qui avait été confondu avec les calculs. Ainsi qu'on le voit cet auteur était parti du même principe qui a fait recommander de nos jours, par le professeur Guyon, l'incision de la vessie dans certains cas de cystite chronique.

Le traitement par autoplastie du bec-de-lièvre avait été trouvé par Ambroise Paré ; de plus, ce grand maître, en supprimant la cautérisation du moignon et en recommandant la ligature, avait perfectionné considérablement le manuel opératoire des amputations, bien que celles-ci se fissent toujours par une incision des parties molles en un seul temps. Il est vrai que pour avoir un moignon suffisamment charnu, les chirurgiens français de l'époque faisaient rétracter fortement en haut les parties molles avant de faire la section.

Les efforts successifs de Sylvius, de Fernel, de Gauthier d'Andernach, de Charles Etienne et même la volumineuse et indigeste compilation de Dulaurens avaient vulgarisé peu à peu les connaissances anatomiques chez les médecins et les chirurgiens. L'immortel ouvrage de Vésale avait amené dans cette science une révolution salutaire, et d'autre part Fuchsius avait rendu cette œuvre plus accessible en en faisant une sorte d'abrégé qui a joui longtemps d'une grande réputation en France.

La Faculté n'avait point encore d'amphithéâtre spécial, mais elle louait des sortes de granges aux environs de la place Maubert; c'est là que se faisaient les exercices pratiques sous la direction d'un barbier qui avait précisément le rôle de prosecteur. On disséquait beaucoup aussi à l'Hôtel-Dieu, où se trouvait une salle spéciale à cet effet dont la clef était confiée à la mère supérieure. Il ne

faut pas oublier non plus qu'il se faisait à cette époque beaucoup de cours particuliers. Habicot entre autres donnait des leçons très suivies. C'était l'âge d'or de l'enseignement libre, dont l'utilité était incontestable à l'époque, car Saint-Côme n'avait point encore de cours officiels et les leçons de la Faculté étaient bien insuffisantes. Les corps des suppliciés, les cadavres non réclamés des hôpitaux, ceux qu'on trouvait dans la rue, les noyés, les morts qu'on transportait à la morgue du Châtelet et au besoin ceux qu'on allait déterrer dans les cimetières, permettaient aux maîtres et aux élèves de s'exercer à la dissection ; aussi est-ce avec un mépris superbe qu'Habicot rejettera les cadavres d'animaux qui avaient servi exclusivement de sujets d'études à tant de grands anatomistes de l'antiquité.

Il faut se rappeler aussi que la plupart des grands praticiens de ce temps se sont formés dans les camps. Non seulement une bataille un peu chaude, un siège un peu prolongé, amenaient sous les yeux du chirurgien des plaies de toutes sortes et de toutes les régions de l'économie, plaies larges par coup de sabre, plaies étroites à la suite d'un coup de poignard, plaies par armes à feu, contusions diverses, plaies de tête, de cou, de poitrine, de l'abdomen, plaies articulaires, plaies avec ou sans corps étrangers, plaies avec blessures des tendons, des vaisseaux, des nerfs, des viscères, mais on n'avait que trop souvent l'occasion d'amputer un membre. Cette opération si rare alors dans la pratique civile et qu'on ne faisait guère que dans les cas de gangrène, devenait ici assez fréquente. « C'est, dit Dionis, dans les hôpitaux des armées durant un siège ou après une bataille, qu'il y a bien des occasions de faire des amputations. Les coups de canon ou de fusils, les éclats de bombes ou de grenades brisent tellement les bras et les jambes de ceux qui en sont blessés, qu'il est très difficile de les leur sauver et si on voit tant de soldats revenir avec un bras ou une jambe de moins, ce n'est pas qu'on les leur ait coupés de gaieté de cœur, mais c'est la grandeur de leur blessure qui l'a demandé. » On sait que c'est le traité des plaies par arquebusades qui a commencé la réputation d'Ambroise Paré.

Guillemeau n'apprit pas moins que son maître en soignant nos soldats. « Moi donc depuis environ 25 ans en ça, ayant vu pratiquer et ayant pratiqué de mes mains dans les plus grandes villes de Flandres et de France sur la personne des grands et petits, la plupart des opérations de chirurgie avec telle diligence et méthode, qu'accouplant la façon de faire des anciens avec celle des modernes, je tâchais tant que le mal et le malade le permettaient, de tempérer la vigueur et la sévérité des premiers opérateurs par la souple et douce dextérité de ceux qui sont venus depuis. » Et plus loin, il déclare avoir tout appris dans nos armées.

Les désordres de la rue, les duels incessants, les attaques à main armée qui avaient lieu en plein jour et dans les endroits les plus fréquentés (voir le journal de l'Etoile), la turbulence des étudiants et des laquais de grande maison offraient aussi aux chirurgiens de Paris qui avaient de la vogue nombre d'occasions de montrer leur science et leur dextérité opératoire. Il ne faut pas oublier non plus que la population de la capitale était déjà considérable et que les étrangers accouraient en foule pour se faire soigner par les grands praticiens de l'époque. Ainsi que nous l'apprend un problème d'Habicot sur la chirurgie, Hubert, un des membres les plus distingués de Saint-Côme, avait été appelé au fond de l'Allemagne près d'un souverain de cette contrée. Il ne faudrait pas se faire une idée trop flatteuse de l'état de la chirurgie française à l'époque où écrivait Jacques de Marque. L'étiologie était fantaisiste et les idées humorales de Galien ou les bizarres conceptions des iatro-chimistes, les disciples de Paracelse, rendaient fort mal compte de l'origine des affections externes spontanées. Les symptômes mal étudiés n'apportaient point au diagnostic un appui certain et précis. Le pronostic basé sur l'empirisme ressemblait beaucoup à celui qu'un infirmier intelligent pourrait porter de nos jours. Les opérations mal réglées se faisaient un peu à l'aventure et l'inspiration plus ou moins heureuse du moment suppléait souvent, chez le praticien, à la science, quand celle-ci restait muette. Plus que jamais le chirurgien étai-

un artiste, et trop souvent l'artiste faisait la besogne du savant.

Et ce qui prouve bien du reste l'infériorité marquée de la chirurgie de cette époque si on la compare à ce que cet art est devenu de nos jours, c'est l'analyse même que nous allons faire de l'ouvrage de Jacques de Marque. Comment comprendrions-nous maintenant une introduction à la chirurgie? D'une toute autre façon certes que notre auteur. Nous étudierions soigneusement, comme l'a fait avec tant de succès un illustre maître de la Faculté de Paris, l'influence du traumatisme sur l'organisme humain.

Comme M. Verneuil et ses élèves, nous rechercherions ensuite l'influence des diathèses des intoxications qui sont capables de modifier la résistance de ce même organisme aux injures du dehors. Le processus de cicatrisation, les septicémies, la pathogénie si obscure encore des tumeurs viendraient ensuite nous préoccuper, etc. Rien de tout cela dans l'œuvre de Jacques de Marque, mais par contre beaucoup de généralités qui nous paraissent aujourd'hui bien oiseuses. Et cependant qu'on ne s'y trompe pas, cette introduction à la chirurgie a rendu beaucoup de services. On y trouve fort bien expliquées un tas de divisions et de subdivisions mises en honneur par les docteurs régents qui ont écrit sur la chirurgie. Ils s'étaient trop souvenus de la philosophie scholastique qu'ils avaient apprise sur les bancs de l'école parisienne, célèbre alors par la subtilité de ses arguties. Jacques de Marque a su s'inspirer de tous les bons auteurs de l'antiquité qu'avaient beaucoup vulgarisés du reste les œuvres de Tagault, de Gourmelen, de Courtain. L'influence d'Ambroise Paré sur lui est également indéniable. Mais il ne s'est point toujours inspiré des idées des autres. Il sait au besoin émettre le jugement qui lui paraît le plus convenable.

« Toutes fois, en quelques endroits, je n'ai pas laissé de contredire à l'opinion de quelques auteurs, pour ce que j'ai mieux aimé me retirer vers la vérité, que de suivre les opinions de ceux que j'ai reconnu en estre esloignez, car comme on dit souvent : ami Platon, ami Socrate, mais la vérité doit vous estre plus amie. A cette cause

Sénèque a dit que le nom de l'autheur ne devoit point nous émouvoir, ains seulement ce qu'il dit. »

L'ouvrage proprement dit est précédé d'une série de pièces de vers composées par les amis de l'auteur et qui toutes contiennent naturellement de grandes louanges sur son savoir, son habileté, etc. C'était dans le goût du temps, comme il était aussi de mode de jouer avec l'hyperbole. Voici une de ces poésies qui contient un calembourg facile sur le nom de notre écrivain.

Thèbe vante le nom gravé sur sa muraille
De deux frères jumeaux ingénieux massons,
Qui, sonnant de la lyre aux accords des chansons,
Fendirent les rochers en beaux carreaux de taille ;
Mais ce vif bastiment construit de la blocaille,
Que le Thessale roi Deucale par raisons
Divines anima pour peupler les maisons
Du monde déserté, est chose mieux qui vaille
Pour ce qu'il se démembre ou à temps ou à coup,
Par l'art de chirurgie est réparé du tout,
Tu l'enseignes ici, méthodique de Marque,
Tes recueils montrent bien ce que tu as appris,
En l'art chirurgical qui tout y est compris,
Ta main fait que tu es chirurgien de Marque.

Chéreau, juge délicat en la matière, ne manque pas de lui donner des louanges. Le style certes n'est pas élégant, mais en dépit de ses nombreux archaïsmes, il n'en garde pas moins la clarté et l'exactitude qui conviennent dans ces sortes de sujets.

ANALYSE DE L'OUVRAGE

CE QU'IL FAUT QU'UN CHIRURGIEN SACHE

Le chirurgien doit savoir nécessairement deux choses:	1° Connaissance parfaite de la chirurgie et pour ce qu'il sache :	1° Que c'est que chirurgie.
		2° De quelle manière y est sujette.
		3° Quelle est sa fin.
		4° Par quel ordre il l'apprendra.
	2° Prompte volonté pour la pouvoir mettre assurément en exécution et partant qu'il connaisse:	1° Que c'est qu'opérations de chirurgie, quelles, combien ?
		2° Comment il faut faire.
		3° Par quelle méthode il aura la connoissance de les bien faire.
		4° Les conditions requises pour les bien mettre en exécution.

Jacques de Marque commence par diviser la chirurgie en spéculative et opérative : « Voilà pourquoy Tagaut, en son *Institution de chirurgie*, nous donne deux préceptes généraux, que le chirurgien doit nécessairement savoir, l'un qui consiste en spéculation, l'autre nous conduit à l'opération. Le premier est une exquise et parfaicte cognoissance de la chirurgie, le second, la science et adresse pour la pouvoir mettre promptement à exécution. » Puis vient un chapitre d'allure pédante et scholastique ainsi intitulé : « En combien de manières on connoît que c'est que chirurgie. » Voici le tableau synoptique dont l'auteur fait précéder son paragraphe :

La chirurgie se connoît en trois manières, à sçavoir par	1° *Étymologie* laquelle est double.	Commune Propre.
	2° *Définition.*	
	3° Division.	

Ambroise Paré s'était beaucoup servi de cet artifice dans ses traités de chirurgie et son élève Guillemeau avait résumé dans des tables d'une disposition analogue toute l'anatomie et toute la chirurgie de son temps. « L'étymologie du nom de chirurgie a double signification, ainsi qu'écrit Gourmelen au commencement de son premier livre de la « Guide des chirurgiens. » L'une commune et générale qui se prend pour tout art, qui se pratique en opérant artificiellement de la main, car le nom est composé de χιρ, qui signifie main, et de εργον, qui veut dire ouvrage, le tout ensemble signifiant manuelle opération. Et en cette signification commune se prenoit anciennement le mot de chirurgie pour les opérations de manouvriers et serviteurs, lesquels pour cette raison, aucuns anciens et renommés autheurs appeloient chirurgiens ; et entre aultres Aristote nomme chirurgien celui qui touche du luth ou aultre instrument de musique; et Athénée au 3e livre des « Banquets des sages » nomme un cuisinier qui avoit bien apresté la viande bon chirurgien. L'aultre signification est particulière et spéciale et par excellence qui se prend pour la science et art approprié à la guarison des maladies du corps humain par opération de la main. Et ainsi pour aujourd'hui, on appelle proprement chirurgien, celui qui, par bonne méthode et raison, guarit autant qu'il lui est possible les maladies, causes et symptômes par manuelle opération. »

Passons maintenant en revue les différentes définitions qu'en ont donné les auteurs les plus renommés : « La chirurgie est autant diversement définie qu'il y a d'auteurs qui la définissent. Toutes fois leurs définitions viennent à une même fin; nous en poserons ici quatre.

1° Galien en l'introduction de médecine, chapitre II, dit que la chirurgie est ablation de ce qui est étrange par divisions et compositions et autres opérations manuelles avec méthode et raison. Davantage c'est curation des plaies et ulcères et rhabillement d'os, le tout sur le corps humain.

2° Guidon au chapitre singulier dit que chirurgie est une science

qui montre la manière et qualité d'opérer en agglutinant et faisant incision et autres opérations de main, remettant les hommes en tant qu'il est possible.

3° Tagaut, en son Institution de chirurgie, dit que c'est un art approprié à guarir les maladies du corps par opération de la main.

4° Paré en son Introduction de chirurgie, chapitre I, dit que c'est un art et habileté qui enseigne à méthodiquement curer, préserver et pallier les maladies, causes et symptômes qui adviennent au corps humain principalement par opération manuelle. »

Plus loin de Marque, séparant la partie théorique de la partie pratique, fait remarquer que la première est une science « parce qu'elle est séparée de l'action », tandis que la seconde est un art, mais d'une essence spéciale qui n'est point seulement active, mais aussi effective « pour ce qu'elle corrige et amende la santé du corps humain ». L'auteur fait remarquer que son opinion a été également soutenue par Averrhoes « au 6e livre de ses collections ».

Nous passerons sous silence quelques généralités sans intérêt, telles que : *quelle matière est sujette à chirurgien? — Quelle est la fin de la chirurgie*? etc. Tous ces chapitres qui ne contiennent du reste rien de neuf et ont été copiés en grande partie sur Tagaut, Gourmelin, Guy de Chauliac, Ambroise Paré, sont d'une subtilité scholastique et d'une lourdeur d'érudition qui les rendent horriblement secs à la lecture. D'ailleurs ils ne présentent pas le moindre intérêt pour l'histoire de la chirurgie. De Marque avait été forcé d'aborder ces questions oiseuses pour se conformer aux traditions de l'époque. Il sera plus intéressant d'aborder de suite les paragraphes où l'auteur étudie les opérations chirurgicales en général. Après avoir défini la chirurgie « une opération de la main guidée par la raison et asseurée par l'expérience », il admet qu'il en existe quatre espèces et non trois comme le soutenaient quelques auteurs : la nouvelle variété qu'il introduit est la prothèse; on ne peut en effet la ranger dans la synthèse, à moins de confondre la diérèse avec l'exérèse, attendu que pour séparer du corps une chose qui lui est inutile

ou étrangère, on pratique autant la réunion que la division ou l'assemblage. Mais il refuse d'admettre le taxis comme espèce distincte : Quant à la cinquième opération que Paré ajoute, qu'il dit estre celle qui remet en sa place ce qui est sorti, elle n'est *point différente de la synthèse*, aussi Gourmelen l'a réduite sous l'assemblage particulier, qui amène entre elles les parties charneuses sans division, et l'appelle *taxis*, c'est-à-dire ordonnance et arrangement.

Chacun des chapitres où il étudie une des quatre variétés d'opérations dont nous venons de parler plus haut est précédé d'un tableau synoptique résumant brièvement la substance du paragraphe. Voici par exemple le sommaire du paragraphe de la synthèse.

QUE C'EST QUE SYNTHÈSE ET COMME ELLE EST DIVISÉE

Pour bien entendre que c'est que synthèse, il faut sçavoir sa

- Définition
- Division. Elle est
  - 1° Commune qui s'appelle liaison et comprend quatre variétés.
    - 1° Bandages.
    - 2° Applications de compresses.
    - 3° Position des attelles.
    - 4° Situation de la partie malade.
  - 2° particulière laquelle se pratique aux parties
    - dures qui sont ou
      - *rompues* et s'appelle syntéthisme.
      - *luxées* que l'on appelle arthremboles.
    - molles
      - sans faire division taxis.
      - avec division
        - *mutilée* ou bec de lièvre
        - *vulnérée* par suture.

« Deux choses, dit Jacques de Marque, sont nécessaires de sçavoir pour bien entendre tout ce qui est de synthèse, c'est à sçavoir sa

définition et la distribution de toutes ses parties. Selon Gourmelen au premier rang des opérations manuelles, synthèse ou assemblage, est une opération manuelle de médecine, qui ramène, agence, réunit, rejoint et tient ensemble les parties du corps humain qui sont contre leur naturel éloignées, défaictes, divisées et séparées. Elle est divisée en deux, à sçavoir en commune et en particulière. La synthèse commune est celle qui non seulement sert à la particulière, mais aussi sert quasi à toutes les autres opérations manuelles de médecine et s'appelle liaison, les parties de laquelle sont le bandage, l'application des compresses et attelles et la situation de la partie malade bandée et accommodée. Pour toutes lesquelles choses faut voir Hippocrate au livre des fractures, des articles, et Galien dans le commentaire desdites œuvres au livre des bandes et ailleurs. La synthèse particulière est celle qui se pratique à certaines parties et à certaines maladies, l'une qui réunit les parties dures, l'autre qui rejoint les parties molles. » Nous renvoyons pour les détails au tableau synoptique qui les résume très fidèlement.

DIÉRÈSE

QUE C'EST QUE DIÉRÈSE

Deux choses nécessaires de sçavoir pour connaître de ce qui est de la diérèse.

- 1° Quelles sont ses espèces et différences, elles sont divisées en 4,
  - Entamure, laquelle se pratique aux parties
    - molles pour
      - Aplotomie qui se divise en
        - Phlébotomie.
        - *Oncotomie.*
      - Catachasmos, périerèse
      - Hypospatisme, péricitisme.
      - Eccope, Angéiologie, Lithotomie.
    - dures
      - forant, ratissant, sciant, limant et coupant.
  - Piqûre
    - aiguille
      - Cataracte.
      - Seton.
      - Phlebotomie.
    - lancette : ponction des hydropiques.
    - aiguillon des sangsues.
  - Arrachement des parties
    - molles : avec ventouses.
    - dures : en arrachant les dents.
  - Brûlures
    - actuelles
      - fer, métaux rougis, soufre, bois, racines, champignons ardents (moxa), huile, beurre et eau bouillante.
    - Potentielles : avec cautères potentiel
      1° simple, 2° composé.
- 2° Usage
  - Général : garder la santé ou la faire recouvrer.
  - Particulier Divisions
    - 1° Arrêter le flux des humeurs.
    - 2° Descouvrir quelque mal caché.
    - 3° Commodité d'appliquer les médicaments.
    - 4° Extraction des corps étrangers.
    - 5° Amputer ce qui est mort ou superflu.

Un coup d'œil jeté sur ce tableau montre combien à cette époque on abusait à plaisir de divisions et de subdivisions qui au fond n'apprenaient rien et ne faisaient qu'embrouiller le sujet et charger la mémoire des élèves de mots inutiles et barbares. Les docteurs régents, profondément imbus des errements de la scholastique, étaient les principaux coupables de l'entretien de cet état de choses. Ne pouvant briller par le côté pratique, qu'ils ignoraient, Guidon, Tagault, et à leur suite Gourmelen qui pourtant avait autrefois exercé la chirurgie, avaient encombré leurs ouvrages de tout ce fatras retentissant qui du moins tintait la science. Jusqu'à Ambroise Paré qui avait cru indispensable d'en faire autant!

De toutes les opérations, fait remarquer Jacques de Marque, la diérèse est la plus difficile et la plus délicate : « Si la science et dextérité du chirurgien est requise et nécessaire en l'exécution et pratique des opérations de chirurgie, c'est principalement en la *diérèse*, d'autant que l'industrie et le sçavoir d'icelui est autant nécessaire qu'il prévoit le danger être grand et périlleux, car les accidents qui peuvent survenir par la division de la continuité de notre corps sont bien de plus grand poids et beaucoup plus préjudiciables à sa santé que tous les autres. A cette cause, il s'ensuit de nécessité que le chirurgien doit avec plus de prévoyance pratiquer la séparation du continu que toutes les autres : joint qu'en toutes les autres opérations, nature coopère avec le chirurgien, mais en la diérèse, il n'y a que la main avec ses instruments guidée et conduicte par la raison qui y travaille.

C'est principalement pour le respect d'icelle que la *connaissance de l'anatomie nous est nécessaire* afin que nous puissions en nos divisions éviter l'offense des parties. » A ce propos, nous ferons remarquer que l'anatomie commençait à être sérieusement en honneur dans les écoles de médecine. Sylvius, Gauthier d'Andernach, Pernel, Charles Etienne, avaient écrit des ouvrages d'anatomie fort remarquables, et de plus, le grand Vesale, qui avait déjà composé, depuis bientôt cinquante ans, son immortel traité « *de Fabrica humani corporis* », avait fait paraître aussi son indigeste et volumineuse compilation, qui avait

cependant le mérite de résumer assez bien les connaissances de l'époque. Enfin des cours particuliers d'anatomie, par exemple ceux d'Habicot et de bien d'autres encore, donnaient aux élèves des notions bien suffisantes sur cette grande science.

Ambroise Paré et Guillemeau avaient du reste écrit pour les élèves chirurgiens des ouvrages d'anatomie qui, pour manquer d'originalité, n'en étaient pas moins d'une grande clarté et d'une grande commodité. Les cadavres ne manquaient pas. Les cimetières, le gibet de Montfaucon, les voiries même avec les malheureux morts de misère dans les rues de Paris ou tués par des assassins inconnus, fournissaient aux personnes fortunées ou hardies un nombre de sujets bien suffisant pour leurs études. D'ailleurs on continuait toujours de disséquer les animaux, mais non plus exclusivement comme dans l'antiquité.

Jacques de Marque rappelle combien le public avait horreur du bistouri. « C'est aussi à cause de cette opération (la diérèse), que la populace a en horreur les chirurgiens, les appelant cruels et inhumains, comme fit jadis le peuple romain à Arebelabrito, un de leurs premiers chirurgiens, lequel fut lapidé au champ de Mars pour ce qu'il coupoit bras et jambes et fesait autres divisions, qu'il cognoissoit estre nécessaires, que par ignorance, ce peuple inconsidéré ne pouvoit comprendre les raisons, ainsi que raconte Sextus Cheronée en Plutarque. »

Nous croyons devoir donner ici la définition des mots les plus barbares et inusités dont s'est servi de Marque dans son chapitre de la diérèse.

L'aplotomie était une simple ouverture, par exemple celle qu'on fait dans la saignée.

L'oncotomie était l'ouverture des abcès.

Le catachasmos désignait les scarifications ou mouchetures.

La périérèse « est une découpure qui se fait ès environs d'un abcès, par laquelle la peau est découpée de plusieurs incisions qui se joignent en pointe ».

L'hypospathisme se faisait au front avec une sorte de spatule qui divisait les parties molles.

Le penscythisme ou taille couronne consistait en une incision qui, partant de la suture coronale, allait d'une tempe à l'autre. De Marque est, sur cette opération, de l'avis de Paré. « Toutes fois, qui croira Paré, nous ne pratiquerons point ceste dernière opération, pour ce qu'elle est trop dangereuse, douloureuse, cruelle, difforme et plus préjudiciable qu'utile et profitable. »

L'eccope ou coupure se pratiquait surtout pour retrancher de l'économie les parties gangrenées.

On comprenait dans *l'angéiologie* toutes les différentes manières de trancher les vaisseaux, par exemple dans les cas de varices, d'anévrismes.

EXÉRÈSE

« Le bienfait et soulagement qu'un malade reçoit par l'opération de chirurgie qu'Hippocrate appelle exérèse, c'est-à-dire destraction ou extraction, est de telle valeur et conséquence que si les hommes ne veulent estre estimés plus ingrats et méconnoissants que les plus fiers et cruels animaux, ils doivent recognoître le chirurgien qui les aura secourus et soulagés par cet excellent remède. Æsion, autheur grec, Aulu-Gelle et Elian affirment qu'un lion ne voulut jamais offenser un esclave nommé Andride, qu'on lui présentoit pour dévorer, parce qu'autrefois il lui avoit osté hors du pied une espine qui l'offensoit. Pline en raconte autant d'un Syracusain, et d'un nommé Elpis auquel un lion, se sentant obligé vers lui pour ce qu'il lui avoit tiré une épine hors de sa patte, en recognoissance il le faisoit participer de sa chasse, de laquelle ledit Elpis et ses compagnons furent nourris quelque temps.

Que si la nécessité et la difficulté des choses les rendent autant excellentes qu'elles sont nécessaires, scabreuses et pénibles, sans doute l'exérèse sera très excellente ; car tirer un dard, une balle

hors du corps, un enfant mort hors du ventre de sa mère, faire sortir l'urine par le cathéter, lorsqu'il y a suppression d'icelle, telles choses se font par cette opération, sans laquelle elles ne peuvent estre faictes et par le défaut de laquelle, le plus souvent la mort s'ensuit. Ça esté cette nécessité pour laquelle les cerfs, daims et chèvres de Candie (comme dit Aristote) ont un instinct naturel de chercher le dictame et en manger pour faire sortir les flèches de leurs plaies, comme racontent Pline, Elien, Solin Dioscoride, et Malherbe un poète de notre temps l'a fort bien exprimé en ces vers :

Mais je ne pense point que l'univers enfante
Soit ès monts, soit ès vaux une plus rare plante
Que le dictame Indois qui par le daim mangé
Ne guérit seulement son flanc endommagé
Par le trait meurtrier, ains promptement rejette
Contre l'archer voisin la sanglante sagette.

La difficulté de mettre cette opération à exécution n'est pas moindre que la nécessité d'icelle comme l'on peut apprendre par les discours de ceux qui ont traicté de cette matière. Et entre autres Hippocrates dit que ce n'est pas peu de cas que de pouvoir découvrir qu'il y a quelque traict ou quelque autre chose estrange dans le corps.

C'est pourquoy Homère a dit que le médecin Machaon estait beaucoup plus habile et beaucoup plus recommandable que les autres, d'autant qu'il savait tirer les traicts du corps et panser les plaies doucement.

Le médecin sera pour plusieurs compté
Qui au malade a le trait du corps osté
Et a comme discret un doux médicament,
Donné pour apporter quelque soulagement.

Or pour sçavoir la cognoissance de tout ce qui est de l'exérèse, faut sçavoir deux choses : sa définition et la division de toutes les espèces et différences.

Exérèse est une opération manuelle de médecine qui extraict et tire hors du corps les choses estranges contenues en icelui ; et d'autant que ces choses estranges sont engendrées et devenues telles au corps par mauvais régime ou mauvaise température, ou par quelque accident envoyées et jetées dans le corps. A cette cause, on peut faire selon Gourmelen deux espèces d'exérèses, l'une qui montre la manière de tirer les choses qui sont entrées au corps, l'autre qui tire et extraict les choses estranges engendrées en iceluy contre nature.

La première espèce peut se diviser en deux : Premièrement en celle qui retire et remet hors tout ce qui est entré dans le corps, en le blessant et le navrant, comme dards, traits, balles, pour laquelle exécuter dextrement, faut voir les préceptes et documents de Celse, Paul (d'Egine), Guidon, Tagaut, Paré et autres. Secondement en celle qui tire les choses estranges qui se sont glissées, traînées et coulées, sans faire plaie dans les oreilles, naseaux, détroit de la gorge ou dedans les yeux. Voyez pour icelle opération Paul Eginette Ætius, Albucasis, Guidon et Paré. — La seconde espèce d'exérèse se montre comment il faut tirer les choses qui se sont engendrées dans le corps. Naturellement, toutes fois, ils demeurent plus que le cours de nature ne porte et offensent grandement ou sont devenues estranges et ainsi comme la première celle-ci se divise en deux espèces :

L'une montre comment il faudra tirer l'enfant hors du ventre de sa mère, et celle-là s'appelle des grecs « *embriulcie* » qui n'est autre chose qu'une façon de tirer l'enfant du ventre, qui est ou vif mais est si faible qu'il ne se peut faire passage, ou les chemins sont si étroits qu'il ne peut sortir, ou est mort. L'autre est la manière comme il faut tirer et faire sortir les choses engendrées dans le corps naturellement, mais qui sont devenues estranges pour y arrester trop, à savoir l'urine. Cette opération se nomme des Grecs, *Cathétérisme*, à raison qu'elle se fait avec le cathéter, c'est-à-dire sonde creuse. On peut réduire sous cette dernière espèce l'extrac-

tion du pus qui se fait avec le pyulcos en quelque partie du corps que ce puisse estre. »

PROTHÈSE

Jacques de Marque range les vices de conformation en naturels (becs de lièvre, pied bot, etc.) et accidentels. « Les utilitez d'ajouter à nature ce qui défaut peuvent estre réduites à quatre : — 1° C'est pour la nécessité de quelque action, laquelle ne pourroit estre autrement faicte si on n'ajoutait à la nature quelque instrument comme un doigt, une main ou tout un bras, ou une jambe artificielle, à ceux auxquels telle partie manque ; ou bien comme le petit instrument à l'aide duquel (Paré) on fait parler ceux qui ont la langue coupée; — 2° Pour amener à meilleure fin quelque action ou usage, comme un instrument tel que l'obturateur du palais, pour couvrir, boucher ou fermer le trou qui est en cest endroit, par le défaut d'une portion d'os advenue par coup ou vérole et cet instrument sert à les mieux faire parler et avaler leur boire et leur manger ;— 3° Pour embellir et adorner le corps qui sans cela serait défiguré, comme ajouter un œil, des dents, etc. ; — 4° Pour redresser et mettre en bonne posture quelque partie mal figurée et conformée, comme donner un corselet à ceux qui sont voustés. Paré y range aussi l'opération qui refaict et rallonge de la chair du patient ou d'un esclave (procédé de rhinoplastie par la méthode indienne). »

COMMENT IL FAUT OPÉRER

Voici un tableau synoptique qui résume bien les desiderata de l'époque qui sont d'autre part condensés dans cette phrase de de Marque : « Nous dirons donc que les opérations de chirurgie doivent estre faictes suivant l'observance et les circonstances de ces quatre

conditions, à sçavoir : d'opérer tôt, sûrement, plaisamment et dextrement. » C'est notre « *tuto, cito et jucunde.* »

Les opérations de chirurgie se doivent faire

- tôt, c'est-à-dire
  - Promptitude en l'opération
  - Brièveté de la guérison.
- sûrement,
  - 1° Obtenir la curation parfaicte.
  - 2° Si on ne peut guérir, ne pas nuire au patient.
  - 3° Empêcher que le mal ne récidive.
- plaisamment,
  - 1° Sans douleur.
  - 2° Avec la grâce d'iceluy.
  - 3° Plustost par bonne affection que par cupidité de gagner.
  - 5° Ne rien promettre qui ne puisse s'obtenir.
- dextrement,
  - Qui ?
  - Que c'est ?
  - Où ?
  - Avec qui ?
  - Pourquoy ?
  - Comment ?
  - Quand ?

Voici les conseils que donne Jacques de Marque aux praticiens qui veulent se concilier la bonne grâce du malade : « Il faut sur toute chose s'estudier en opérant comme dit Galien, d'acquérir et s'entretenir en la grâce du malade, car c'est une chose nécessaire et utile au chirurgien d'avoir authorité envers eux, pour les rendre obéissants imitateurs, observateurs de ses enseignements et préceptes. Or pour gagner la grâce du malade, le chirurgien doit considérer sept choses selon Hippocrates : 1° l'entrée chez lui avec modestie, gravité et révérence ; 2° la parole avec douceur, science et authorité ; 3° figure et composition du corps sans abjection ou arrogance ; — 4° le vestement honneste et modeste ;— 5° la tonsure avec médiocrité ; — 6° les ongles nets et bien coupés de peur d'offenser le patient ; — 7° les bonnes odeurs, évitant toute puanteur de la

bouche et de tout le corps et généralement toute odeur puante et trop forte. »

Voici la façon d'opérer qu'il recommande. « La situation en laquelle le chirurgien doit opérer est d'estre debout ou assis. S'il est debout, il faut, selon Hippocrates, qu'il se tienne bien sur ses deux pieds, mais qu'il fasse son opération étant appuyé sur l'un des deux, non du côté qu'il besogne de la main, et le genou doit venir à la hauteur de l'aine, comme quand il est assis, prenant garde, comme dit Galien, que la partie qui est traitée ne soit trop haute ni trop éloignée en largeur et profondeur. S'il est assis, Hippocrates veut que les pieds soient situez vis-à-vis des genoux, un peu distants l'un de l'autre, ayant les genoux plus élevés que les aines et la distance soit telle que les genoux se puissent mettre des deux côtés, en ayant égard comme il dit aux intervalles que le chirurgien doit observer, qui sont la longueur, grosseur et largeur. Quant à l'intervalle qui est selon la longueur, il veut qu'il soit si loin du malade que les coudes par la partie antérieure ne soient pas étendus plus avant que les genoux, ni plus derrière que les côtes.

Pour l'intervalle selon la grosseur, c'est-à-dire dessus ou dessous, il veut que le chirurgien ne lève les mains plus haut que la poitrine et les mammelles, ni plus bas que les mains ne représentent un angle droit avec le haut du bras. Et quant à l'intervalle selon la largeur qui s'entend de la partie dextre à la partie senestre, il veut que la partie qui opère soit tellement estendue et penchée de çà ou delà que l'opérateur ne soit contraint à sortir de son siège, ains qu'il soit toujours ferme dessus. Mais soit debout, soit assis, le mesme autheur veut qu'il opère des deux mains, pour ce qu'elles sont semblables et que la chose est plus commode pour la faire tost, proprement, honnestement, plaisamment et obligeamment. » En effet il fait remarquer que suivant le côté où l'on se place, il faut user de la main droite ou de la gauche : on opérera en général avec le bout des doigts, mais quelquefois comme l'indique Galien avec

la main tout entière, « comme quand nous prenons le bras, la cuisse ou la jambe. »

Nous arrivons maintenant au dernier chapitre qui a trait à l'arsenal chirurgical. Les instruments doivent être en fer, parce que, dit Guidon, ils sont ainsi plus solides et plus résistants. Parmi ceux-ci, les uns doivent toujours être disponibles dans la maison du chirurgien, et le praticien aura toujours les autres sur soi. Ces derniers sont : ciseaux, rasoirs, lancettes, pinces, éprouvettes, canules, et aiguilles. Il y en a qui ne conviennent qu'à certaines parties, ce sont : le trépan, les scies, racloirs, rugines, limes, le méningophilox (pour la dure-mère), le glossocaloptron (speculum oris), le mytrocaloptron (speculum matricis), le staphylocoston pour la luette, le polycam ou odontagra, le pericharacter ou déchaussoir, le speculum oculi.



PARADOXE

OU

Traité Médullaire

AVQUEL EST AMPLEMENT PROVVÉ CONTRE L'OPINION COMMVNE ET VULGAIRE QVE LA MOELLE N'EST PAS LA NOVRRITURE DES OS

REVEUE ET AMPLIFIÉE DE COMMENTAIRES
SUR CHACVN CHAPITRE POUR SERVIR DE REPLIQUE A LA RESPONSE
DE M. LANAY

Par JACQUES DE MARQUE
MAITRE BARBIER CHIRVRGIEN A PARIS

Dédié à M. le Lieutenant civil



A PARIS
CHEZ CATHERINE NIVERT
VEVVE DE CLAVDE DE MONSTR'ŒIL
Tenant sa boutique en la court du Palais
AU NOM DE JÉSVS

1609

Avec privilège du Roi





CHAPITRE III

INTRODUCTION AU PARADOXE MÉDULLAIRE

Le *Paradoxe médullaire* est certainement le meilleur ouvrage de Jacques de Marque, celui où il a fait preuve d'une véritable originalité et d'une grande indépendance de jugement. Il a osé s'attaquer à une tradition qui remontait, disait-on, à Hippocrate, et qu'avait paru adopter Galien. Suivant les idées de l'époque c'était un véritable sacrilège, car Galien était bien puissant encore malgré Vésale. S'il n'a point résolu la difficile question des fonctions de la moelle il lui a retiré du moins un rôle qui ne lui incombait nullement et il a démontré même pour les os une vérité physiologique très importante, c'est que toutes les parties de l'organisme se nourrissent aux dépens du sang. Mais pour faire mieux comprendre la nature de la dispute, quelques mots d'historique sont nécessaires. Nous avons dit que l'opinion combattue par Jacques de Marque remontait fort loin et en effet on trouve dans le « *Traité des aliments* » faussement attribué, paraît-il, à Hippocrate, la phrase suivante : « *Le pus est la nourriture des veines, la moelle est l'aliment des os.* » Aristote, il est vrai, s'est contenté de dire : la moelle est l'excrément de la nourriture des os. Mais dans son fameux *De usu partium,* Galien parut adopter franchement l'idée émise par l'auteur du « *Traité des aliments* » de la

collection hippocratique, bien que dans d'autres passages de ses œuvres il soit moins explicite, ainsi que le fait remarquer Jacques de Marque. En tout cas c'est l'opinion émise dans le *De usu partium* qui prévalut chez ses successeurs et comme preuve de cette assertion nous citerons la phrase suivante empruntée à Oribase : « ce que le sang est pour les chairs, la moelle l'est pour les os ». Avicenne le plus grand des médecins arabes eut cependant quelques doutes sur le rôle qu'on faisait jouer à la moelle et il dit dans un des chapitres de son « canon » que les os sont nourris par un sang mélancholique. Cependant on peut dire que c'est Fallope, l'illustre disciple de Vésale, qui ébranla le premier l'erreur plusieurs fois séculaire. Il le fit malheureusement dans un passage très entortillé et très obscur. Sa lecture nous a permis cependant d'en tirer les conclusions suivantes : les os qui sont très vasculaires sont nourris par le sang et non par la moelle. Celle-ci manque dans un assez grand nombre d'os contrairement à ce qu'a avancé Colombus, et le squelette de certains carnivores, « tels que le lion lourd et massif en est totalement dépourvu. » Comme on le voit, Fallope était arrivé à la vérité par une série d'erreurs. Ce qu'il dit, vrai pour la substance compacte, ne l'est plus pour la partie spongieuse dont presque tous les os sont munis, qu'ils appartiennent aux carnivores ou à toute autre espèce d'animaux. Cependant c'est sur les arguments de Fallope que Jacques de Marque va principalement s'appuyer ; il met aussi en avant les variétés très grandes de moelle osseuse que l'on retrouve dans l'organisme, bien que l'os soit toujours semblable à lui-même. C'était là une preuve très forte du temps où écrivait notre auteur, car Galien et une foule d'autres écrivains avaient soutenu que les organes semblables doivent se nourrir d'aliments semblables. Heureusement que Jacques de Marque est entré ensuite dans un ordre de considérations qui nous paraissent bien plus intéressantes, et qui sont exactes contrairement aux précédentes.

Il a montré que le cal s'accroissait bien plus par la face externe que par le côté médullaire ; enfin il s'est appuyé sur un autre fait de

grande valeur c'est que plus les os sont vasculaires et plus la consolidation des fractures est rapide, aussi se fait-elle bien plus vite chez l'enfant que chez le vieillard. Du reste, comme le fait remarquer Jacques de Marque, pourquoi faire nourrir l'os par la moelle dont la nature est si différente à tout égard, tandis que le sang renferme naturellement des particules salines, surtout la variété dite mélancholique plus terreuse que les autres.

Il a été moins heureux quand il s'est demandé, après avoir réfuté l'erreur ancienne, à quoi servait la moelle. Ses conjectures n'offrent rien de nouveau ni même de sérieux. Il ne pouvait en effet prévoir le pouvoir hématopoietique découvert par les recherches patientes de Bizovero et de Neumann et il ignorait forcément les propriétés ostéogéniques qui ont été trouvées si tard. L'influence formatrice de la moelle sur les os, entrevue par les anciens mais d'une façon si grossière qu'elle en devenait inacceptable, lui a échappé entièrement.





ANALYSE DU PARADOXE MÉDULLAIRE

Dans son premier chapitre, de Marque traite de la « *nécessité de la nourriture et qu'il en faut moins à l'os qu'à toutes les autres parties du corps.* »

Il avait bien vu que l'os comme toute partie vivante a besoin de se nourrir, mais égaré par la constitution de l'os à l'état sec, ignorant les nombreux canaux vasculaires qui le parcourent en tous sens, pour permettre des échanges nutritifs très actifs, il croyait que les os avaient moins besoin de nourriture que les parties molles de l'économie. Il s'y mêlait du reste des idées humorales empruntées à Galien. « Voilà pourquoy entre toutes les parties de notre corps, celles-là, dit Galien, qui ont le plus de chaleur et qui sont d'une substance molle, rare et spongieuse avec mouvement perpétuel, ont nécessité d'une grande quantité d'aliments comme les poumons; au contraire, celles qui sont d'une température froide, d'une substance dure, compacte et serrée, qui ont peu ou point de mouvements, une petite quantité d'aliments leur suffit. »

Le chapitre II a trait à la nourriture des os.

« Il y a deux opinions, dit Jacques de Marque, totalement opposites et discordantes l'une à l'autre touchant le nutriment des os : L'une est de ceux qui croient que la moelle ou le suc moëlleux soit leur vraye et unique nourriture. L'autre qui est la nostre au contraire

soutient que le sang est immédiatement le vray aliment de toute la masse universelle des os.

La première est fondée uniquement sur le dire de quelques autheurs qui sans alléguer aucune raison ont simplement et absolument escrit ce qu'il leur en sembloit. D'où est venu que plusieurs estudiants voire des plus scavants, sans y penser et sans examiner s'il estait véritable ou non, ont mieux aimé croire sans desmonstration, que par une curieuse et diligente recherche, et esplucher par le menu si le dire de leurs autheurs estoit accompagné de raisons capables et suffisantes pour confirmer leurs opinions, se contentant pour toute chose du nom de l'autheur et de l'opinion commune ou vulgaire. »

La seconde serait, dit de Marque, appuyée sur des raisons qui lui semblent plus solides. Une des premières est la suivante : « La moëlle ne peut nourrir les os puisqu'elle est de qualité et substance contraires à la nature d'iceux. » Il rappelle que Galien veut que toute partie du corps se nourrisse d'aliments qui lui soient semblables. En est-il de même pour la moelle ? Nullement ; il semblerait que les os dussent être nourris par les substances les plus grossières « par ce faict qu'ils sont les parties les plus dures, les plus sèches et les plus terrestres du corps. » Il cite le mot d'un auteur qui a dit que les pierres étaient les os de la terre. Comment veut-on que la moelle puisse les nourrir ? L'os est froid, la moelle est chaude, l'os est sec, la moelle est humide, l'os est dur, la moelle est molle !

Le chapitre III commence par cette proposition « que tous les os du corps auraient de la moelle, si elle estoit leur nourriture, ce qu'ils n'ont pas. » C'est là un des arguments qui paraissaient les plus probants du temps de de Marque et c'est ce qui lui fit gagner son procès devant ses contemporains. Aussi en ferons-nous une analyse détaillée. « Comme tous les os de notre corps sont en général d'une même nature, ils doivent aussi semblablement avoir pareille nourriture. Si c'est donc la moëlle qui les nourrit, de quoy seront nourris ceux qui n'en ont point ? Je sais bien que l'on répond à cette question,

qu'ils sont alimentés d'un suc moëlleux contenu dans les petits espaces et cavernules spongieuses des os qui n'ont point de grandes et fistuleuses cavitez. Je réplique que le nutriment doit estre proportionné en quantité à la grandeur du corps qui doit estre nourri. Où est donc ce suc moelleux aux omoplates, en l'os sacré, en l'os des hanches, en quantité correspondante à leur magnitude. Pourquoy les os du carpe qui sont si petits en ont-ils plus que d'autres qui sont beaucoup plus grands. Les os occipital et pétreux en doivent-ils estre plus mal répartis que ceux du bregma. Falloit-il que Nature si peu soucieuse ou avare envers l'un ait prodigallement tout donné à l'autre. Elle n'en a point du tout départi aux petits osselets qui sont dans les trous des oreilles, car comme ont remarqué les anatomistes récents, ils sont autant durs et secs aux enfants nouveau-nés qu'à un homme de cent ans. Où prenez-vous la moëlle ou le suc moëlleux de l'os ethmoïde? Il est bien vray qu'il est plein de trous anfractueux, cribleux, spongieux, à la façon des cavités tortueuses ou sinueuses d'une esponge, mais ce n'est pas en intention d'y loger ni moëlle, ni suc moëlleux, c'est seulement pour donner passage à l'air qui doit rafraischir les esprits animaux et laisser entrer les odeurs aux apophyses mamillaires et pour permettre la libre issue des excréments du cerveau. Quel meslange et brouillement serait-ce qu'un excrément morveux fust pesle-mesle avec un aliment? Le sens de l'odorat en serait empesché par l'obstruction que feroit ce suc moëlleux s'il y en avoit; l'air inspiré ne pourroit parvenir jusqu'au cerveau et les excréments qui descendent de la teste ne sauroient estre évacués. D'où s'ensuivroient journellement les maux et incommoditez que nous voyons arriver à ceux auxquels la liberté de ces trous est ostée. » Il cite plus loin les os du nez de la pommette comme dépourvus de ce suc moelleux qui devrait les nourrir. « Je vous asseure, dit-il, qu'ils feraient avec une pauvre chère. Il faut bien dire que ceux des doigts, du métacarpe et du métatarse sont de bien meilleure maison et plus favorisez que les autres puisque Nature leur en a distribué plus grande portion que

ne resqueroit leur grandeur; par mesme suicte nous pourrions aussi dire que la mâchoire inférieure est bien de plus grande vie et plus goulue que les autres os, ayant dans son ample cavité une grande provision de moëlle. » Il montre encore les dents comme n'ayant pas de moëlle, et à ce propos il faut se rappeler qu'au temps de l'auteur, leur consistance et leur couleur les faisaient considérer comme de véritables os. Il signale enfin le fameux os du cœur admis par Galien d'après ses recherches sur les grands ruminants, comme absolument privé de cette substance. Un autre argument encore invoqué par de Marque, c'est que les cartilages dont la dureté et la consistance les rapproche tant des os qu'on devrait leur supposer un aliment semblable, sont totalement dépourvus de substance médullaire.

Mais cette moelle est-elle toujours la même ? Aucunement, bien que la substance osseuse qu'elle doit nourrir soit toujours identique à elle-même : « Celle qui est contenue dans les creux des grands os est grasse, épaisse et blanche ; celle des petits os que l'on appelle communément suc moëlleux est presque autant différente qu'il y a d'os dans lesquels elle est logée ; car celle qui est entre les deux tables du crâne, que l'on appelle diploé est rouge, rare, toujours humide, molle, ressemblant plustost à une substance charneue qu'à toute autre chose, et pour ce Hippocrate n'a point faict difficulté de l'appeler *chair*, à raison que si vous l'exprimez avec les doigts, elle se convertit en sang.

Dedans la partie inférieure de l'os coronal, à l'endroit des sourcils, il y a de la moëlle de substance glanduleuse. Je sçais bien que l'on dit et suis content de le croire qu'elle sert au sens de l'odorat, mais si cela est l'os frontal en ce lieu-là n'aura point de nourriture parce qu'il n'y a point de diploé, a raison que la cavité remarquable qui contient cette substance moelleuse est faicte de deux lames ou tables de l'os, séparées et divisées autant l'une de l'autre que le creux est ample.

L'expérience nous a enseigné que la moelle qui est dans la mâchoire inférieure est de couleur et de consistance glaireuse, morveuse,

gluante et visqueuse ; au contraire le suc moëlleux qui se trouve dans les cavernules des autres os, en aucuns il est blanc et liquide, en d'autres rougeâtre et en d'autres noirastre, épais. Davantage, il se trouve dans les petites cavernes des grands os un suc moëlleux, beaucoup différent de la moëlle qu'ils ont dans leurs grandes cavitez. »

Notre auteur s'appuie ensuite sur les changements fort contestables que l'on admettait de son temps dans la constitution de la moelle sous l'influence de chaque période lunaire : « Outre plus, il faut ici remarquer que tout ainsi que la moëlle augmente ou diminue en sa quantité selon l'accroissement ou déclin de la lune, de mesme elle change de nature ou qualité selon les diverses saisons de l'année. C'est pourquoy ceux qui font provision de moëlle, pour s'en servir de médicaments, ne réservent, comme dit Dioscoride, que celle qu'on amasse vers la fin de l'été ou au commencement de l'automne, d'autant qu'ès autres saisons de l'an, on ne trouve ès os sinon que comme un sang figé, ou une chair aisée à esmier. » Que doit-on conclure de tout cela « sinon que la moelle n'est pas le vray nutriment des os, car ils doivent tous avoir un aliment semblable. »

Suivant de Marque, la moelle, bien loin d'être l'aliment des os, n'en est que l'excrément comme la graisse est l'excrément du sang. « Car tout ainsi que la graisse est faicte de la partie du sang la plus légère, subtile et aerée, condensée et épaissie par la frigidité des membranes sur et entre lesquelles elle est située, de mesme la moëlle est faite d'une partie du sang un peu plus épaisse et grossière figée et condensée par la frigidité des os, comme il appert en ce qu'elle se mollifie et liquéfie par la chaleur, car tout ce qui fond par le chaud a esté congelé et épaissi par le froid. »

Cependant de Marque savait que les hommes et les animaux morts de faim n'avaient presque plus de « graisse dans le corps » et que celle de leur moelle étant résorbée en partie modifiait par son absence l'aspect de la substance médullaire. Il admet donc que dans quelques circonstances, rares du reste, la moelle peut servir d'aliment à l'os. « Je confesse bien toutes fois, que tout ainsi que les

animaux affamés mangent de la bourbe, ou autres choses semblables, ainsi les parties du corps destituées de leur aliment commode et familier, sont forcées, picquées qu'elles sont de leur naturel appétit, d'attirer quelque mauvais suc ; mais ce n'est qu'en une extrême nécessité que la graisse de l'épiploon et tout autre espèce de graisse nourrissent les parties de notre corps en une grande famine ; et en cette façon, il y auroit apparence que la moelle nourriroit les os, ou pour mieux dire empescheroit la trop hâtive dessication de l'humidité radicale d'iceux ; mais non pas de conclure qu'elle soit leur aliment ordinaire et familier. »

Jacques de Marque passe ensuite à un autre genre d'arguments, ceux que l'on peut tirer de *l'anatomie comparée*. Les carnivores n'ont point la même sorte d'os que les ruminants : « Les parties du corps des animaux, dit Galien, ont esté grandement différentes les unes des autres pour ce qu'elles doivent estre accommodées selon la variété des mœurs et facultez de leurs âmes. Ceux qui sont cruels, farouches, sauvages, courageux, forts et solitaires, ont les parties de leurs corps tout autrement disposées, construites et basties et façonnées que ceux qui sont doux, craintifs, peureux et foibles, apprivoisés et comme civilisés. De là procède la cause pour laquelle nature sage ouvrière a faict à ceux-là les os tout massifs, très durs et très denses, sans cavité ni moelle aucune, comme il se voit aux os des lions, comme dit Aristote, la dureté et solidité desquels est telle qu'elle a faict dire à aucuns, qu'estant frottés et frappés roidement l'un contre l'autre, qu'ils jettent du feu par leur collision et dure rencontre comme si c'était deux pierres de moulin aspres et rudes. Tels sont aussi les os de léopard, tigre et tous animaulx hautains, robustes et courageux. Au contraire les animaulx privés, foibles et timides qui devoient avoir une grande vitesse et légereté ont eu leurs os non-seulement caves et fistuleux, mais aussi mols, laxes et rares et remplis de grande quantité de moelle. » Et notre auteur cite comme particulièrement bien doués à cet égard le lièvre et le lapin. Il avait reconnu que les oiseaux, hors les gallinacés, n'avaient que peu de

moelle dans leurs os : « Etait-ce chose raisonnable que les oiseaux, forts, osseux, comme l'aigle, le sacre, le faucon et tous ceux qui vivent de proie fussent si peu fournis de moelle ? » Il va même jusqu'à chercher des arguments comparatifs dans le règne végétal « et je ne pense pas faillir pour ce que non seulement la nature des plantes est contenue dans l'homme, mais mesme, comme dit Aristote, l'homme vit végétativement à la façon des plantes. » Or nombre d'arbres en pleine vigueur ont leur moelle « vermoulue, vuidée et creusée. »

Le 8ᵉ chapitre est consacré tout entier à soutenir que la nourriture de l'os ne lui venant point de la moelle, c'est du sang que l'os doit la recevoir. Cette opinion concorde fort bien avec celle de Galien « qui dit en plusieurs lieux que tout le corps humain est nourri du sang contenu dans la masse sanguinaire ».

Or cette masse sanguinaire serait composée de quatre sangs différents : « à raison de la diversité des parties qui en doivent estre nourries. Par quoy comme il y a du sang chaud et subtil pour nourrir les poumons, du froid et pituiteux pour le cerveau et les glandules, et d'autre de chaleur plus douce et bénigne pour les parties charneuses, aussi y en est-il de sec, froid, grossier et terrestre pour les parties de semblable nature plus ou moins selon qu'elles s'approchent ou s'éloignent de l'élément terrestre. Puis donc que les os entre toutes les parties du corps participent le plus de l'élément terrestre, il s'ensuit conséquemment qu'ils sont nourris de la masse sanguinaire la plus grossière et terrestre. Et ainsi conclut Galien disant que les parties du corps estant nourries d'aliments semblables que nécessairement les os estoient nourris d'un nutriment le plus grossier et terrestre de tous ceux qui sont au corps ce que recognoissant Avicenne, il a dit que les os estoient nourris d'un sang mélancholique, à raison que celui-là approche le plus de la nature des os, pour estre de sa qualité, froid et sec et de substance la plus grossière et terrestre et limoneuse de toutes les humeurs naturelles. »

D'ailleurs la moelle n'est pas rangée dans les quatre humeurs dont se nourrit le corps humain (*Eau*, *ros*, *cambrum*, *gluten*) ; elle n'a pas non plus la fluidité suffisante pour qu'on puisse la confondre avec les liquides sanguinaires.

L'auteur recourt ensuite à l'expérience, et fait remarquer que si les os des enfants sont ainsi gorgés de sang, c'est apparemment pour les nourrir. « Non seulement les os des enfants rendent du sang quand il y a solution de continuité, mais aussi ceux des hommes grands et parfaicts. Cela se voit quand nous les ruginons pour découvrir combien pénètre une fente capillaire qui seroit au crasne ou quand, avec la rugine, nous voulons enlever une portion d'os qui est cariée. » Il montre que si le sang ne sort pas, c'est qu'il faut, ainsi que le savent tous les bons praticiens, ruginer davantage de façon à dépasser « ces parties mortes et desséchées. » Enfin ce qui prouve que le processus par lequel le sequestre se mobilise et s'élimine ne lui avait point échappé, c'est qu'il rappelle le phénomène suivant à l'appui de sa thèse : « Nous recognoissons aussi que les os sont nourris et alimentés de sang par l'incarnation de la chair que nous voyons renaistre ou rengendrer sur leur superficie lorsqu'ils sont demeurés découverts par une plaie avec déperdition de substance. On voit par des endroits de petits grains de chair qui se pullulent et s'accroissent peu à peu, tant qu'ils soient joints et unis les uns aux autres et qu'enfin ils aient rempli la cavité et réparé la substance perdue. »

Dans le commentaire qui complète ce chapitre il ajoute : « Les auteurs qui nous enseignent de curer la carie et altérations des os, nous recommandent de les perforer en plusieurs endroits de la vermoulure et appliquer, dedans les petits trous qui auront été faits des cautères actuels qui soient en forme de poinçons, afin que l'os estant desséché, il soit plus tost séparé. Et alors on voit une chair qui s'est incarnée sur la propre substance de l'os par dessous la pièce qui doit estre exfoliée ; laquelle pousse et chasse dehors ce qui doit estre séparé. » A. Paré du reste avait déjà fait la même remar-

que dans ce passage où il dit qu'il faut bien se garder d'appliquer sur l'exfolie quelque médicament corrosif « de peur de consommer la chair que nature a produite dessous l'os, laquelle est molle comme frommage ».

Enfin de Marque réfute l'opinion de ses adversaires avec un dernier argument tiré de l'étude qu'il fait de la formation du cal, et il entre à ce sujet dans des considérations fort intéressantes qui semblent indiquer nettement que notre auteur avait pressenti, en quelque sorte, le rôle du périoste. En effet, il fait remarquer que le cal se développe surtout par sa partie externe et non par sa partie interne en contact immédiat pourtant avec la moelle centrale. « Ce de quoy la colle sert au bois, dit Galien, le callus sert de mesme aux os rompus ; pourquoy là où est la colle, là les pièces de bois sont mieux collées et affermies. Or, tant s'en faut que les os soient mieux repris et glutinés là où est la moëlle, au contraire, c'est là où ils ne sont jamais réunis par un callus. »

Il avait ainsi développé heureusement une idée qui du reste existait déjà en germe dans Galien. A propos du callus, notre auteur montre que les os des enfants étant très vasculaires se consolident beaucoup plus vite que ceux des adultes, et les os de ces derniers que ceux des vieillards. Si l'hypothèse qui lui a donné naissance était incontestable, le fait était vrai et sa connaissance fait le plus grand honneur à de Marque qui a ainsi précédé de longtemps Jean-Louis Petit.

UTILITÉ DE LA MOELLE

La moelle pourtant doit servir à quelque chose, et la nature ne l'a pas mise sans but dans les cavités des os. De Marque s'exprime ainsi dans l'énoncé des utilités qu'il attribue à la moelle : « La première, c'est pour réchauffer, fomenter et fortifier la complexion froide et débile des os ; car n'ayant que bien peu de sang, ils n'ont aussi que bien peu de chaleur ; afin donc de la corroborer et augmenter, nature

leur a donné la moëlle pour leur servir de fourrure. Voilà pourquoy celle qui est au crasne est nommée *diploé* qui vaut autant à dire que doublure... Or la nouvelle eschauffe pour deux causes, l'une pour ce que naturellement elle est chaude, l'autre à raison que par sa viscosité et substance emplastique, elle empesche la dissipation de la chaleur naturelle.

La seconde c'est qu'elle empesche la trop hâtive dessication de l'os, car estant dès jà fort secs de leur propre nature ils fussent parvenus en l'extresme siccité si nature n'eust prévu cet inconvénient par le moyen de la moëlle, laquelle par son humidité empesche la dissipation de leur humidité radicale et substantifique.

La troisième est, de graisser en quelque sorte les os pour rendre les mouvements des jointures plus faciles.

La quatrième est, en maintenant l'humidité des os, de les rendre à la fois plus résistants et moins fragiles.

La cinquième est de remplir le vuide (la nature avait horreur du vide à cette époque) que laissoient les cavitez de l'os nécessaires pour rendre l'os plus léger.

La sixième raison qu'il emprunte à un « sçavant médecin de ses amis, c'est que l'os graissé ainsi fait comme le bois qui est pareillement badigeonné : il résiste mieux à la carie et à la vermoulure. »





CHAPITRE IV

INTRODUCTION AU « TRAITÉ DES BANDAGES » (1)

Le *Traité des bandages* de Jacques de Marque a une grande importance. C'est en effet le premier ouvrage de ce genre qui ait paru dans les temps modernes. Ecrit avec beaucoup d'ordre et de méthode, il témoigne d'une érudition immense, et mérite pleinement les grands éloges qu'on lui a décernés à son apparition. Ce n'est pas à dire cependant qu'il soit sans défaut. Les imperfections au contraire sont assez nombreuses, mais elles sont pour la plupart imputables à l'époque où ce livre fut composé. Ainsi de son temps on faisait jouer aux bandages un rôle qui aujourd'hui nous fait sourire. On leur attribuait des vertus curatives qu'ils ne possèdent nullement. Il y en avait pour les plaies et les contusions, pour les ulcères, pour les brûlures, etc. Les uns étaient expulsifs, les autres agglutinatifs.

Leur complexité presque infinie était véritablement effrayante car chaque espèce se composait d'une foule de variétés. On faisait usage aussi de bandes à 7 ou 8 chefs, par exemple, pour panser les moignons d'amputés.

En lisant les prescriptions embrouillées et méticuleuses de Jacques de Marque on se rend pleinement compte de l'immense progrès amené par la simplification raisonnée de toute cette partie de l'arsenal chirurgical et on apprécie davantage les efforts tentés dans ce

(1) Voir note 7, page 106; — notes 8 et 9, page 107.

sens par Mayor, le célèbre chirurgien de Lausanne. Aujourd'hui plus de ces tours de bande compliqués et tenant mal malgré la peine que leur confection coûtait au chirurgien. Une écharpe faite tout simplement d'une serviette pliée en triangle, un bonnet maintenu par une mentonnière, etc., ont remplacé avec avantage les appareils compliqués de ce temps. C'est à la fois plus simple et plus solide. Même lorsqu'on a besoin encore de la bande, la tarlatane mouillée qui s'étend et se moule à volonté sur les parties où on l'applique devient dans les mains les plus inhabiles d'un emploi peut-être trop commode. En effet les vieux appareils de confection si difficile avaient une utilité incontestable; comme tout ouvrage méticuleux ils faisaient acquérir à la main une souplesse et une précision qui avaient la plus grande valeur dans des besognes plus sérieuses. Cet apprentissage pénible permettait peut-être de se rendre compte jusqu'à un certain point de l'avenir chirurgical des jeunes postulants, car l'habileté de l'homme de l'art se découvre aussi bien dans les petites choses que dans les grandes; et c'est souvent par un petit détail observé à propos que telle entreprise importante réussit alors qu'une légère négligence peut la faire échouer.

La classification laisse aussi à désirer. Au fond Jacques de Marque n'en suit aucune. Tantôt il s'appuie sur les propriétés hypothétiques des bandages, tantôt sur la nature du mal, tantôt sur la forme de l'appareil, cancer, etc. On saute sans grande transition d'une région à l'autre, puis on y revient, etc. La terminologie est embrouillée et longue et ne vaut certes pas celle de Gerdy qui donne immédiatement une idée de la chose que le mot désigne. Tout le monde comprend en effet ce qu'est un renversé, un bandage en croix, en T, etc.

Où l'on voit le mieux l'insuffisance des moyens qu'avaient à leur disposition les praticiens de cette époque, c'est lorsqu'on aborde la question des bandages qui conviennent aux fractures, spécialement aux fractures ouvertes. Le chirurgien se trouvait dans la nécessité de négliger soit la plaie, soit la fracture. Jacques de Marque essaie bien

de tourner la difficulté par des dispositions ingénieuses, mais la lecture du paragraphe consacré à cette question ne nous a pas convaincu qu'il ait réussi à la résoudre.

Cependant il ne faut pas oublier, ainsi que nous l'avons dit plus haut, que la faute n'en est point à notre auteur mais à l'époque où il écrivait. Jacques de Marque a eu au contraire le mérite de diviser très nettement son sujet, de le simplifier dans plusieurs circonstances et surtout de l'exposer clairement. Son ouvrage donne une excellente idée de la façon dont ses contemporains comprenaient cette partie de la thérapeutique chirurgicale, et l'on peut affirmer que notre auteur a rendu les plus grands services aux praticiens et aux élèves en chirurgie de son temps en ramassant en un tout les documents épars dans Hippocrate, Galien, Avicenne, Abulcasis, Gui de Chauliac, Tagault, Gourmelen et Ambroise Paré. Il a suivi de très près les instructions et conseils donnés par ce maître illustre, et puisque nous faisons allusion ici au rénovateur de la chirurgie moderne, disons que Jacques de Marque a décrit dans un passage très curieux l'appareil dont Hubert père, fameux chirurgien de la fin du XVI[e] siècle, se servit pour panser une fracture de jambe survenue à Ambroise Paré.

Nous serons plus bref dans l'analyse de cet ouvrage que nous ne l'avons été pour les autres traités et cela pour cette raison que la plupart des bandages décrits par Jacques de Marque se retrouvent dans Gerdy avec des modifications insignifiantes. Nous n'avons donc pas cru devoir perdre notre temps à des redites oiseuses et nous ne relèverons que les quelques particularités remarquées par nous chemin faisant.

ANALYSE DU TRAITÉ DES BANDAGES

Du temps de Jacques de Marque, la bande en toile avait déjà remplacé ou à peu près les bandes en cuir, en laine ou en coton. La bande de cuir trop lourde, trop chère, trop rigide, ne s'employait

guère « que pour les cautères aux bras, aux jambes, à la tête ou pour les hernies », parce que les bandages doivent exercer là une compression énergique. D'autre part, notre auteur reproche aux bandes en laine ou en coton d'être coûteuses, de s'imprégner facilement des liquides de l'organisme et de se salir vite ; elles échauffent et irritent les parties sur lesquelles on les applique.

Comme Gerdy, Jacques de Marque veut que la toile ne soit ni trop neuve ni trop vieille. Parmi les bandes qui étaient en usage de son temps, les unes étaient simples, les autres à chefs multiples, « comme celles pour la tête, pour les oreilles, pour le menton, pour les mamelles. Les autres sont faictes de plusieurs bandes assemblées et cousues ensemble en diverses manières et de figures dissemblables, comme celles que l'on faict pour ceindre le corps et ensemble tenir, suspendre et envelopper les mamelles, les bourses et les testicules, etc. Cela se voit aussi en la pratique des brayers ». Ces bandes peuvent être de telle longueur que le demanderont les parties où l'on devra les appliquer.

Quant à la largeur « il y a des bandes larges comme aucunes de la teste, du thorax, des épaules, du ventre et des hanches ; d'autres sont étroites comme celles du nez, des lèvres et des doigts, et d'autres qui sont de médiocre largeur comme celles des bras et des jambes.

Dans une bande, il y a à considérer un corps et des extrémités. En général le corps était plus large que les parties terminales qui devaient s'effiler (voir Ambroise Paré).

Il recommande l'usage qu'on tenait d'Hippocrate de mouiller les bandes avant de les appliquer pour leur donner une plus grande souplesse et pour faire, dit-il, qu'elles échauffent moins les parties.

Comment faut-il préparer ces bandes? — En coupant suivant le fil et non en biais : Guillemeau n'admettait la section en biais que pour la jointure du coude. Enfin il faut arrêter la bande avec une épingle et non avec un nœud. De Marque pique la vanité du chirurgien dans la confection de ses bandages ; il lui fait voir combien un bandage

bien fait et d'élégant aspect « augmente, comme dit Galien, la gloire du chirurgien envers le peuple et lui fait acquérir authorité sur les malades. »

Il entre ensuite dans l'examen *des différents bandages* et ce n'est pas petite affaire. Ils étaient d'une complexité vraiment effrayante et quand on a parcouru avec l'auteur leurs innombrables variétés, on ne peut, ainsi que nous l'avons déjà dit, que rendre grâce à Mayor, qui est venu simplifier cette importante question de la façon la plus heureuse et sans nuire à la solidité des appareils.

Le bandage est simple ou composé : « le bandage simple est ainsi appelé pour trois raisons : Premièrement, parce qu'il se faict et accomplit d'une seule bande; secondement, à raison que la bande avec laquelle il se faict est simple ; tiercement, à cause de la simplicité de ses contours et circuits ».

Il semble, dit de Marque, que Galien ne reconnaisse que deux variétés, le simple et l'inégal. « Gourmelen en ajouste un troisième, la pratique et l'expérience ordinaire veut que nous en fassions quatre, à scavoir : le moussé, le rampant, le doloire et le renversé. Le *doloire* est « appelé par Galien scheparnon, en latin ascia et en français coignée ou doloire, parce qu'il rappelle l'instrument que les charpentiers appellent ascia. Cependant nous ferons remarquer que Galien dit à un autre étudiant « que le bandage ascia est ainsi appelé parce qu'il imite une demi-lune convexe d'un côté, concave de l'autre : en cet endroit Galien parle de la teste car cela ne peut s'entendre d'une autre partie du corps. »

Bandage mousse, « il est ainsi nommé parce qu'il ressemble, comme dit Galien, à l'endroit où une montagne et une vallée sont conjoints ensemble, la montagne estant relevée et haute, la vallée droite et plane. Celui-ci biaise et gauchit plus que le premier. Autant de l'un que de l'autre on s'en sert aux plaies, aux ulcères et aux fractures.

Bandage rampant. Le troisième, que l'on appelle rampant, circuit et environne la jambe de plusieurs tours et circuits distincts et séparés, comme si c'estait un serpent qui s'entortilloit à l'entour, laissant

entre les tours de bandes des espaces découverts. Galien dit qu'il est faict pour expulser les matières; ce que je ne puis approuver.

Endroit par où commence le bandage. — Nous commençons sur la partie malade et y appliquons les premiers tours et circuits de la bande pour trois raisons : La première quand nous voulons empescher que la fluxion ne se fasse sur icelle, en expulsant et renvoyant les humeurs vers les parties saines. Et pour ceste cause, aux fractures nous commençons toujours sur le lieu fracturé, ainsi qu'apprend la doctrine d'Hippocrates, laquelle nous exposerons et expliquerons plus amplement cy-après. Toutes fois je récyterai ici ce qu'il dit expressément à nostre propos. Après dit-il avoir remis les os, il faut les bander, tellement que l'injection desdites bandes soit premièrement faicte sur lesdits os, etc. Si aussi nous avons l'intention d'arrester un flux de sang, nous devons faire plusieurs tours et circonvolutions sur la partie vulnérée, et d'icelle finir vers les parties supérieures, c'est-à-dire, comme explique Galien, vers la racine des vaisseaux. Ce qui se doit faire, dit-il, en toutes les parties du corps, excepté aux membranes du cerveau, pour les raisons que nous dirons cy-après en parlant des bandages de la teste.

Pareillement aussi, pour la *curation des contusions*, il faut commencer le bandage sur la partie contuse, afin d'empescher l'ecchymose, la fluxion, l'inflammation et suppuration. Ce qui est expressément recommandé par Hippocrate en ces mots : « En quelconque lieu, dit-il, qu'il y ait suffusion de sang, soit contusion ou rupture, s'il n'y a inflammation il faut commencer à bander au lieu offensé... » La seconde intention pour laquelle nous commençons à bander sur la partie malade, est pour diviser et séparer ce qui veut se réunir et glutiner entre le naturel malgré l'intention du chirurgien... La troisième intention qui nous invite à commencer le bandage sur la partie malade, c'est quand les bandages ne doivent seulement servir qu'à retenir les médicaments appliqués sur icelle... Mais par contre, on commencera par les parties voisines du mal dans les cas de luxations, quand on veut repousser en cet endroit quelque humeur qu'il

convient d'évacuer; enfin quand on veut ramener et assembler les parties par trop entr'ouvertes et épanouies.

Dans les *cas d'ulcères*, il faut, d'après Galien, « que le chef de la bande soit mis par le derrière des bords desdits ulcères, et de là amené vers l'autre afin que la partie excédente soit repoussée et contraincte, ce qui se fera si les bandes amènent ladite partie vers l'autre ; car elles l'amèneront, dit Galien, si quand la partie dextre excède, la bande est menée vers la senestre, et, au contraire, si la senestre excède qu'elle soit menée vers la dextre. »

Bandages Rhomboïdes. — Ainsi appelés à cause de leur forme. Jacques de Marque fait remarquer qu'ils conviennent à la plus grande partie du corps. Vient ensuite la manière de procéder à leur confection : « les bandages rhomboïdes sont faicts ou d'une bande roulée à un chef, ou d'une bande à deux chefs. »

Rhomboïde avec une bande à un chef : — « Il faut commencer par la partie inférieure du membre et après avoir faict un tour pour assurer sa fixation, il faut monter jusqu'à l'extrémité supérieure du membre par des circuits obliques distincts et laissant des parties nues : puis il faut amener la bande en bas, par circuits séparés et distincts qui aillent en biaisant du haut en bas et s'entrecroisant sur les premières circonvolutions en façon de croix bourguignonne, finalement on termine là où l'on avait commencé. »

Rhomboïde avec une bande à deux chefs : — « Il faut appliquer le milieu d'icelle sur la partie inférieure que l'on veut bander, puis on amène, tenant un globe de chaque main, les circonvolutions là où elles doivent se croiser, puis on change les globes de main et ainsi de suite...

Ces bandages rhomboïdes, dit de Marque, conviennent dans les grandes inflammations, et alors on les applique lâchement, là où les membres changent rapidement de volume et où les doloires réussissent mal; on les emploie aussi dans les cas d'ulcères, où l'on doit

exprimer les parties malades pour en faire sortir « la boue qui les obstrue » ; et enfin dans les fractures ouvertes ; dans ce dernier cas, les uns pansent la plaie et ne s'occupent pas de la fracture, les autres soignent la fracture et ne s'occupent pas de la plaie. De Marque demande qu'on bande et soutienne les parties de telle sorte avec bonnes compresses, cartons, attelles, qu'on puisse panser la plaie et soigner la fracture tout ensemble. Il raconte à ce propos qu'il eut à soigner un jeune homme blessé dans la forêt de Compiègne d'un coup de serpe qui lui entama la partie postérieure de l'avant-bras jusqu'à l'os. Il sutura la plaie sauf dans les parties déclives pour assurer l'écoulement du pus, pansa et banda au-dessus, mit le bras en extension et maintint l'os qui était coupé avec des bandes de carton. Le tout guérit en quarante jours.

Dans une fracture avec plaie, faite par un instrument tranchant, après avoir pansé la plaie, et y avoir fait des points d'aiguille s'il en est besoin, on assure la partie malade et on la maintient en bonne situation par des compresses, des cartons, des caisses, etc. On panse ensuite la plaie et la fracture tout ensemble, tous les jours ou tous les deux jours. L'auteur confirme cette méthode de traitement par l'exemple suivant cité quelques lignes plus haut. « Un jeune homme passant dans la forêt de Compiègne, un paysan, voleur, lui donna un coup de serpe sur le bras gauche, quatre doigts au-dessus de l'articulation du coude; les muscles extenseurs de l'articulation furent coupés obliquement, et l'humérus le fut entièrement. Je fis des points d'aiguille assez profondément, excepté dans la partie la plus basse de la plaie, afin de laisser une issue à la matière purulente ; après avoir appliqué les médicaments convenables, je bandais la partie, la couvrant entièrement par mes bandages, et sans y laisser de fenêtre ; j'assurais de toutes parts l'incision avec des compresses, attelles, cartons, et je renouvelais l'appareil tous les jours une fois. Le malade fut parfaitement guéri au bout de quarante jours, sans que pendant ce temps il survînt le moindre accident. Cet exemple fait voir que Guy n'a pas la meilleure raison de

se servir du bandage rhomboïde et du fenestré dans les plaies avec incision d'os. »

Application des bandages. — Voici les préceptes à suivre. « Reste à démontrer comment il faut appliquer tous les bandages dont nous avons fait mention, qui est le troisième et dernier point auquel consiste tout le contenu de ce discours. Il faut commencer au premier que nous avons appelé le *simple*, comme le plus facile et aisé à faire. Après que tous les plumaceaux et compresses seront appliqués, il faut mettre le bout de la bande un peu au-dessus du mal, et le tenir là pour un peu de temps, puis amener passer la bande sur l'extrémité du moignon, et de là en haut, en tournoyant obliquement à l'entour du membre, et derechef la ramener par un autre endroit passer sur le bout du membre coupé, puis en haut, et tousiours de biais et en tournoyant, sans obmettre de passer par-dessus la jointure prochaine, et faire cela tant de fois qu'il en sera besoin : finalement faire finir la bande par un bandage circulaire à l'entour du membre, comme le Mousse ou Doloire, en allant de bas en haut, afin d'asseurer davantage les premiers circuits qui ne sont que longitudinaires et obliques. Aucuns cependant que l'on fait les premières circonvolutions, ont une petite bandelette avec laquelle ils tournoyent à l'entour du membre blessé, pour plus grande assurance et fermeté du bandage.

Pour faire le second que nous avons nommé le Double, il faut appliquer le milieu d'une bande roulée à deux chefs, en la partie postérieure du membre coupé, et tenir à chacune main un des globes de ladite bande que l'on amènera en circuit en la partie antérieure dudit membre, où l'un des chefs de la bande doit passer par-dessous l'autre, comme sera couché par-dessus. Mais il faut que celuy de dessous en le renversant et abaissant par-dessus son compagnon, qu'il soit amené en bas pour passer par dessus l'extrémité du moignon, puis mener ledit chef en haut. Et l'autre chef qui doit estre tenu ferme doit tournoyer tout à l'entour du membre pour embras-

ser et affermir ce que l'autre chef aura fait : puis derechef le mesme costé qui a desià passé par-dessus le mognon, après l'avoir renversé et abaissé comme devant, y doit repasser par un autre endroit et retourner en haut. Et de l'autre chef qui est tenu ferme de l'autre main, faut environner le membre coupé par-dessus la bande qui monte et descend ; et faire cela tant de fois alternativement et consécutivement de l'un et l'autre chef, que l'extrémité du moignon soit toute couverte de la bande, et que tout le reste du membre soit bien couvert des circonvolutions circulaires, lesquelles doivent estre uniement et distinctement faites, en montant tousiours de bas en haut où toutes les extrémités de la bande doivent finir. La manière de faire ce bandage ressemble fort à celle que l'on tient à faire la Capeline en la teste, et de deux autres bandages que l'on trouvera cy-dessous, l'un pour la clavicule et l'autre pour les hernies.

La manière de faire le troisiesme que nous appellons le triple, n'est pas beaucoup différente du précédent. Il faut que le milieu de la bande glomérée à trois chefs soit appliqué en la partie postérieure du membre coupé, et que les chefs latéraux soient de chacun costé amenez en la partie antérieure, et que le chef inférieur qui pend en bas, s'en aille passer par dessus le moignon, puis soit mené en haut, et en renversant la bande la ramener en bas, passer par-dessus le dit moignon, ou elle doit tout passer et repasser tant de fois en montant et descendant, qu'il soit tout couvert.

Epoque où l'on doit lever l'appareil. — Il est impossible de fixer absolument, le moment où l'on doit lever les appareils et la raison en est dans la nature différente des maladies, qui exige ainsi des bandages différents. Il faut donc apprendre à calculer ce moment par la connaissance des maladies et de la valeur propre de chaque bandage approprié à tel ou tel cas. De Marque propose aux jeunes chirurgiens de s'appuyer sur les quatre règles suivantes pour arriver à une certitude suffisante dans l'établissement de leur calcul : « La première est qu'il faut considérer l'essence

de la maladie. La seconde la nature de la partie. La troisième, la complexion et condition du malade; et la quatrième se doict prendre du bandage ». Etudions donc d'abord avec l'auteur la nature de la maladie. Les apostèmes ne doivent pas être traitées comme les plaies, ni les ulcères comme les fractures et les luxations. Les « tumeurs » suivant leur nature demandent un intervalle différent dans la réapplication de leurs pansements, « car aux inflammations et où il y a de grandes douleurs, il faut plus souvent renouveler l'appareil qu'aux tumeurs froides et indolentes, pour ce qu'il est nécessaire de souvent rafraischir et humecter les bandes et les compresses de liqueurs convenables, pour modérer l'ardeur de l'inflammation et adoucir la douleur; joinct qu'il est salutaire de souvent lever les bandes afin de donner air et esventilation à la partie. » Au contraire les tumeurs froides demandent un long séjour de l'appareil qui maintiendra ainsi longtemps les remèdes qui dans les cas en question « sont plus tardifs en leurs opérations ».

Pour les plaies, même différence dans la mesure du temps pour la levée des appareils : « Celles qui sont accompagnées de douleurs et inflammation veulent que l'appareil soit souvent renouvelé ; non pas en tant que playes, mais à cause des accidents qui sont survenus. Celles aussi qui sont accompagnées d'abcès et qui fournissent journellement une grande quantité de bouë désirent d'estre souvent r'habillées pour nettoyer les ordures et changer d'autres bandes plus nettes. Voilà pourquoy Hippocrate parlant de celles qui sont compliquées avec fractures a dit que si la bouë profluë copieusement de la playe, qu'il faut desbander et lier souvent, à cause de l'abondance de l'humeur, pour ce que la fiebvre en vient et la playe et les parties prochaines si elles sont abstrainctes s'amaigrissent. Au contraire si les plaies donnent du sang en grande quantité, on ne devra enlever les bandes que le plus tard possible pour laisser au « thrombus ou sang coagulé » le temps de se former et d'arrêter le flux. Nature cependant consolidera et réunira le vaisseau vulnéré, comme a dit Galien en sa méthode, et Guidon parlant des playes avec flux

de sang, auxquelles lieux ils disent : que de trois ou quatre jours on ne remuë rien, et quand on remuëra, qu'on eslève sagement les bandes, estoupades et meiches, etc. Aux playes envenimées, afin de combattre et vaincre le venin par remèdes souventes fois réitérez il faut d'heure à autre changer et renouveler l'appareil. Au contraire quand il ne faut que réunir la playe par un bandage agglutinatif, Celse n'est pas d'advis de le lever, que deux jours ne soyent passez et que le troisième on le lève pour nettoyer la playe et qu'estant rebandée, on n'y touche que le cinquième jour. »

De même pour les ulcères dont les essences différentes réclament des soins particuliers à chacune d'elles. « Galien, en suivant Asclépiade, n'est pas d'advis de souvent renouveler l'appareil des ulcères. Paré est de mesme opinion dans son livre des ulcères. En un autre lieu Galien ne veut lever les emplastres que de trois jours en trois jours, et que le bandage expulsif ne doit estre deffaict que l'incarnation ne soit accomplie. Tagaut plustost ou plus tard selon que la maladie le requerrera. Pour s'en esclaircir d'avantage, il faut voir ce que j'ai dit au chapitre seizième de cet ouvrage.

Aux fractures, il faut desbander les ligatures de trois en trois jours ; ainsi que commandent Hippocrate et Galien après luy, afin, comme dit Paul Æginette, que le malade ne soit trop importuné et inquiété dicelle et de la situation où il demeure si longuement contrainct; afin aussi qu'estant le membre couvert et enveloppé si longtemps sans estre desbandé, il ne survienne une démangeaison fâcheuse ; et davantage afin que la transpiration et résolution de l'humeur jà arrestée et inculquée au lieu de fracture ne soit longuement empeschée. Car par la rétention d'icelle, aucuns sentent une démangeaison intolérable, mais aussi à aucuns se font des ulcères en la peau, à raison de l'humeur sanieuse et ascre qui crouspit là ». Toutefois certaines fractures simples pourront ne pas exiger le renouvellement des appareils avant le septième jour. « Mais si la fracture est compliquée avec inflammation, douleurs ou avec playe abondante en bouë, ou qu'il y eust un grand fracas et brise-

ment d'os, alors il faut souvent deffaire et renouveler le bandage, voire quelquefois deux fois chacun jour. »

En général, les dislocations du moment où elles auront été convenablement réduites ne réclameront pas de la part du chirurgien des soins aussi assidus que les fractures. L'os une fois remis en sa place y restera sans efforts continus et sans grande douleur ; aussi peut-on lever plus hardiment l'appareil d'une dislocation que celui d'une fracture. « Guidon, parlant en général du temps qu'il faut panser une luxation, dit qu'elle se doit panser de quatre jours, voire mesme jusques au septième. Ce n'est pas que le chirurgien ne le puisse faire plus souvent, car il n'y a point de péril pour ce regard, mais c'est à raison que le mal ne presse pas de si près. Paré dit de quatre à cinq jours ; Pigray dit qu'il ne faut lever l'appareil que de huict à neuf. Pour en dire le vray, quand c'est un os luxé duquel on craint la récidive, c'est bien faict d'endurer longuement la ligature, comme Galien dit avoir enduré en son espaule. »

Seconde règle ayant trait à la nature des parties : certaines demandent de fréquents pansements ; d'autres ne peuvent que souffrir d'être trop souvent découvertes et de Marque cite quelques exemples pour assurer sa proposition : « Il n'est pas bon de souvent descouvrir les parties cachées de la teste quand elles sont vulnérées, ny aussi le thorax, quand il y a playe pénétrante, ni mesme le ventre inférieur, pour ce que ces parties ne peuvent endurer d'estre souvent exposées à l'air sans en estre beaucoup offensées, non seulement à cause de l'attouchement et introduction de l'air froid, qui n'est point préparé ni corrigé, mais aussi à cause de la chaleur naturelle et des espèces qui s'exhalent et se dissipent par la playe. Les yeux s'ils ont besoing de bandages, il n'est pas bon de les laisser longtemps couverts de bandes, pour ce que les paupières estant closes et fermées, elles retiennent et enferment quantité de larmes et serositez cuisantes qui eschauffent l'œil et augmentent l'inflammation. »

A côté de tous ces détails fort utiles mais infiniment arides on trouve

chemin faisant des observations cliniques très intéressantes dont nous allons rapporter les plus remarquables. Elles montreront que de Marque était un chirurgien aussi habile qu'avisé.

ATRÉSIE DE LA BOUCHE

J'ay vu, dit de Marque, un enfant nouveau-né, dont les lèvres ètoient collées l'une à l'autre. Il n'y avoit qu'un trou au milieu, de la grandeur d'un pois. Il fut nourri quelque temps du lait qu'on lui faisoit prendre avec un biberon ou qu'on lui versait de la mamelle dans la bouche ; mais enfin on fut contraint d'en venir à l'opération, l'enfant fut très bien guéri dans l'espace de dix jours. J'ay vu une pareille adhérence des lèvres dans une femme à qui une brûlure l'avoit causée. Il n'étoit resté qu'une petite ouverture au milieu. On remédie à cet accident par l'incision que l'on faict avec des ciseaux bien tranchants, prenant bien garde qu'il ne demeure pas de brèches en haut ou en bas et que l'incision soit de la grandeur qui convient; on applique ensuite les linges, les emplastres, et le bandage, lequel sera descrit ci-après.

ATRÉSIE DU NEZ

Dans la rue de Baurepaire, on me fist voir un enfant de dix à douze mois qui avoit les deux tiers du nez tellement bouchez que l'air lui-mesme ne pouvait y passer. Il ne pouvait tester et manquoit par conséquent de nourriture. Il ne dormait que la bouche béante. Ce vice du nez provenoit de la petite vérole qui ayant ulceré l'intérieur des deux narines avoit occasionné le collement des deux ailes avec le septum. Je n'avois jamais veu ni leu ce qu'il falloit faire. Je fis l'ouverture des deux conduits par une incision assez profonde et je mis dans chacune une canule attachée à une bandelette, que je passois d'abord sous l'oreille et dirigeais ensuite autour du front. L'enfant guérit mais les canules ayant été

ostées, l'adhérence se reforma de nouveau, ce qui m'obligea de refaire la mesme opération et de remettre les canules, que l'enfant est maintenant obligé de porter jour et nuit.

ADHÉRENCE DU BRAS AU TRONC

Chez un mandiant, le bras estoit collé tout le long des côtes, accident que le feu du tonnerre, disoit-il, lui avoit causé. J'avois toutes les envies d'en faire l'opération : mais ce gueux n'y voulust jamais consentir car il gagnoit plus d'argent en montrant seulement son bras que six autres en travaillant. »





Enfin voici une plaquette très curieuse de Jacques de Marque que nous avons insérée dans notre thèse pour l'intérêt des bibliographes et des amateurs de rareté.

Elle nous donne en outre des renseignements assez intéressants sur l'état d'esprit qui régnait entre les médecins, les pharmaciens et les chirurgiens, en lutte continuelle devant les tribunaux. Jacques de Marque s'est montré comme à son ordinaire impartial et conciliant. Il adjuge la palme successivement à chacune des trois professions, suivant le point de vue auquel on les envisage, mais l'amour de sa profession cependant finit par lui faire accorder la préséance à la chirurgie.

DISCOURS AUQUEL EST DISPUTÉ A QUI APPARTIENT LA PRÉSÉANCE, OU A LA DIETTE OU A L'APOTHICAIRERIE, OU A LA CHIRURGIE

L'Interprète au Lecteur,

De tout temps la diette, l'apothicairerie (1) et la chirurgie ont esté en différent pour la préséance et le premier lieu d'honneur. Chacune d'icelles prétend d'estre la plus excellente, la plus utile et la plus nécessaire partie de la *médecine curative*, chacune se dit sa dame d'honneur, sa fille aisnée, sa main droitte, chacune enfin se figure de qualité assez relevée pour devoir mériter le premier rang et avoir le dessus sur les autres.

Je ne me propose pas en ce présent discours de reigler les par-

(1) Voir pour les apothicaires la note 5, page 103, où nous montrons en quelques mots l'état de leur confrérie.

ties, ny de vuider leur différent; mon dessein n'est que d'exposer miement les causes et moyens plus considérables sur l'autorité desquels chacune en particulier veut fonder ses prétentions, afin que le lecteur, par les rapports des uns avec les autres, puisse plus aisément juger quelle de ces susdites parties est plus digne de la prééminence tant jalousement débattue entre elles.

Et pour commencer par la diette, ceux qui plaident pour elle et entreprennent la deffense de sa cause remonstrent que c'est cette partie, au soin de laquelle est commise la surintendance de toutes les choses, qu'on apppelle non naturelles, que c'est elle qui ordonne du boire et du manger, du dormir et du veiller, du repos et du mouvement, qui règle les exercices, qui modère les passions de l'âme et du corps, qui prescrit les loix pour le gouvernement de la santé, que c'est d'elle que les gardes-malades, pourvoyeurs, vivandiers, eschançons, sommeliers, fruictiers, boulangers, pâtissiers. cuisiniers, et autres officiers de bouche doivent prendre l'ordre.

Cecy est remarquable, qu'Asclepiade, homme de bon esprit, pratiquoit la médecine sans l'ayde des médicaments et ne guarissoit ses malades que par la seule façon de vivre. Et remarque-t-on, de son temps il n'y avoit que quatre ou cinq choses, desquelles on usoit en toutes sortes de maladies, à sçavoir: faire diette du boire et du manger, frotter et oindre le corps, faire exercice, se promener à pied et à cheval, se baigner, faire des lits suspendus et bransler les malades pour les endormir, toutes choses bien plus faciles que de prendre des potions longues et amères, et bien plus douces que les forts médicaments, que le fer et le feu.

Et le bon Médecin, par régime et diette
Ayme mieux soutenir la nature floüette
D'un corps qui sans mourir languit à tous moments
Que le faire mourir par forts médicaments.

Disent encore que la diette est chose si précisément nécessaire à l'entretennement de la vie, qu'il n'est pas possible de s'en pouvoir

exempter, ny en estat de santé, à cause que la chaleur naturelle, faute d'aliments propres, consumerait incontinent son humidité radicale, ny en estat de maladie, parce qu'il ne suffit pas de s'opposer au mal par la contrariété des remèdes, mais il est besoin de contregarder la nature par la ressemblance des aliments et par une juste et convenable manière de vivre; c'est pourquoi le grand Hippocrate a repris aygrement les Guidiens de ce que en leur méthode curative, ils obmettoient le régime.

Adioustant d'abord que l'apothicairerie et chirurgie sont par exprès députées pour la guarison des maladies et la diette pour la conservation de la santé: mais que la guarison des maladies n'est que la seconde et que la conservation de la santé est la première, voire la principale fin de la médecine thérapeutique.

Ces raisons sont spécieuses et montrent advantageusement les prérogatives et sur-éminentes qualitez de la diette, et me semble que le lecteur penche dès-jà de son costé, et parle de lui adiuger la pomme, comme à la plus belle, mais je le supplie de surséoir un peu son jugement et de ne pas condamner les autres sans les avoir ouys.

Ceux qui parlent en faveur de l'Apothicairerie la rendent recomandable sur les autres, nommément en considération de trois choses : de *son antiquité*, de *la variété de son sujet*, et de *la grandeur de ses effets*. De *son antiquité* 1° : en ce que Dieu inspira en Adam notre premier père, la cognoissance de toutes choses, et conséquemment des vertus et singularitez des arbres, des herbes et généralement de tout ce que la terre produit. — 2° Que chez les Ægyptiens, la médecine ne commença que par l'expérience qu'on faisait en public, des simples. — 3° Que tous les aisnez de la médecine ont été grands simplistes, comme Hippocrate, Protagoras, Chrysippe, Erasistrate, Hérophile, etc. — 4° Que le grand usage des simples n'a commencé à s'abolir que du temps d'Asclepiades qui les descria pour servir au temps et s'accommoder à la faiblesse de ses malades, mais aussi comme il n'ordonnait le plus souvent que

de l'eau, Varron ne l'appelait que *médecin d'eau douce.* De croire que la diette précède la pharmacie, sous prétexte que la santé devance la maladie, c'est un abus; on peut présomptivement juger que la médecine a été plutôt inventée pour la guarison, que pour la conservation, pour la maladie que pour la santé; ce sont des mauvaises mœurs que sont nées les bonnes loix, et est à conjecturer que si jamais il n'y eut eu de maladies, jamais on eust pensé ny à diette ny à régime pour l'entretenement de la santé.

La *Variété de son sujet* se fait paroistre en la multitude des choses, à la cognoissance desquelles elle est nécessairement occupée : il n'y a rien en la surface de la terre, ny en son centre, rien chez nous, ny chez les étrangers, rien en toute l'estenduë de l'Univers qu'elle n'employe et duquel elle ne se serve pour l'usage de l'homme. L'air, le feu, l'eau, la terre, les animaux, les minéraux, les plantes, les aliments, les médicaments et les venins lui servent de subject et de matière. Sa variété paraît encore en diversité des eslections, préparations, meslanges et compositions des médicaments autant ingénieusement et laborieusement faite. Combien d'antidotes, d'alexipharmaques, de bézoardiques, combien de cardiaques, céphaliques, hépatiques, spléniques, néphritiques, arthritiques, combien de remèdes de qualitez chaudes, froides, sèches, humides, de telle ou telle consistance, et en combien de façons se préparent et se disposent-ils? Cela ne se peut dire, mais pourquoi tant de variété? C'est que les maladies et les parties malades estant de diverse et différente nature, la matière pharmaceutique devoit estre de diverse et différente façon.

Encore cela seroit peu de chose pour l'honneur de la pharmacie, si la *grandeur de ses effets* n'allait surpassant l'abondante diversité de ses remèdes.

Le nombre des maladies est grand, la malignité des maladies est grande, mais quelque malignes qu'elles soient, il n'y a nulle à laquelle l'Apothicairerie ne remédie. Ne combat-elle pas les maladies vénéneuses, contagieuses, pestilentes, véroliques; ne résiste-

t-elle pas à la pourriture des parties même gangrenées ? N'est-ce pas elle qui procure la liberté du ventre, qui fortifie le cœur, qui ranime les esprits, qui espure le sang, qui prolonge la vie, qui rajeunit les vieillards, qui fait revivre les morts, qui guarit le plus souvent les malades abandonnez et de la vie desquels on désespère ? On tient que Médée avec le jus de ses herbes rajeunit Eson et que Esculape par la force secrète de ses médicaments ressuscita Hippolyte, cause pour laquelle Pluton se plaisgnit un jour à Jupiter de ce que Esculape luy ostoit sa pratique et désertoit son Empire. Enfin les grands et les plus signalés effets de la Pharmacie ont fait dire à Hérophile qu'il y avait en elle quelque chose de divin et que les médicamens étaient les mains des Dieux. Si donc, disent-ils, l'Apothicairerie est l'aisnée, et la plus ancienne de toutes les parties de la médecine curative, si la variété de son sujet est plus grande, si ses effets plus grands, pourquoy ne jouira-t-elle pas du droit d'aisnesse ? Pourquoy n'obtiendra-t-elle pas la première séance ?

Mais encore un peu de patience, lecteur : reste la chirurgie qui demande audience et vous prie avant de donner votre jugement d'entendre ses raisons.

Les partisans tirent d'Essay, chapitre trois, un riche traict en sa louange, comme il fut demandé à un quidam s'il voulait être le Prince du Peuple : Non, répondit-il, je ne suis pas Médecin, et suivant la version de Symmachus, je ne suis pas chirurgien, comme s'il eust voulu dire que pour être Prince il falloit estre chirurgien si on veut adiouter foy à Aelian, il n'était anciennement permis qu'aux Princes de pratiquer la Chirurgie et cet art ne passoit à la postérité que de père en fils; Homère est tesmoin que Podalipe fils du Dieu Esculape exerça au voyage de Troyes à la suite de l'armée grecque, la Chirurgie.

Et quelques-uns ont fait si grand estat de cette partie qu'ils ne l'ont pas distinguée de la médecine. Hippocrate même au livre « de *Officina Medici* » dépeint de sorte le médecin qu'on le prendroit pour chirurgien et de sorte le chirurgien qu'on le prendroit

pour médecin. Autrefois qui faisait la médecine faisait la chirurgie.

Outre ces titres honorifiques et cette rare recommandation trois choses uniquement propres à la chirurgie la rehaussent en luy donnant le rang sur les autres : l'anatomie, les maladies externes et les opérations manuelles.

L'anatomie parce que c'est le livre ouvert de la nature humaine, c'est la base et le pilotis de toute la chose médicinale. Elle seule nous mesne comme par la main à la cognoissance de nous-mesmes, elle seule nous fait voir quelle est la fabrique de nostre corps, quelles sont ses parties, quelle leur température, leur consistance, leur action, leur nombre, leur origine, leur situation, leur insertion, leur usage, leur œuvre, leur fin, elle seule nous enseigne où faut appliquer les médicaments externes, où faire la paracentèse, où trépaner, où faire l'ouverture de l'empyème, où les autres plus notables remèdes; on ne peut porter son jugement de la santé, ny de la maladie, ny de la vie, ny de la mort, ny des mœurs, ny des humeurs des personnes que par la cognoissance de la nature des parties et on ne peut cognoître la nature des parties que par la cognoissance de l'anatomie.

A l'esgard des maladies externes, semble que la chirurgie soit supérieure et aille de pair avec la médecine, l'une ayant comme partage le dehors, l'autre le dedans, l'une les maladies internes, l'autre les externes: Mais quand elle ne serait pas supérieure, ainsi subalterne et subordonnée à la médecine, en tant toutefois que pour traiter méthodiquement des maladies, voire des parties externes, est besoin de conseil, de discours, de raison, on ne peut nier qu'elle n'avoisine et n'approche de plus près la médecine que la diette et l'apothicairerie. C'est pourquoy les médecins permettent aux chirurgiens de consulter, non aux diettaires, non aux apothicaires.

Quant aux opérations manuelles, la façon est si industrieusement admirable, ou si admirablement industrieuse, que tous les apprêts des aliments et toutes les préparations des médicaments ne peuvent au jugement de tout le monde leur estre comparables. Se peut-il

rien faire en tout l'art de si merveilleux que la section Cœsarienne, c'est-à-dire tirer un enfant vif ou mort par le costé de sa mère ? Rien de si digne d'estonnement que de tirer la pierre du rein par la néphretomie ? Donner l'air au poumon par la laryngotomie ? Coupper un bras ou une jambe pour séparer la partie morte de la vivante ? Rendre sur le champ, en abattant la cataracte, la veue aux aveugles, faire marcher les boîteux, en remboîttant et remettant les os dénouez ?

Il est à présumer que si la cause de ces effets n'était sensible, et que l'espreuve ne fust ordinaire, on les imputerait ou à magie ou à miracle.

Si on reproche qu'Archagatus et ceux qui faisaient la chirurgie pendant le consulat de Lucius Æmilius et de Marcus Linius furent ignominieusement chassez de la ville de Rome et que lors mesme, on se scandalisa tant de cet art qu'on appelait les médecins *bourreaux* et la profession de médecine, *Bourrellerie;* ce reproche est sans reproche. Pline qui en fait le conte remarque que le susdit Archagatus n'étoit nullement bien versé en cette profession, estoit ignorant en fait des opérations et avoit la main fort rude : de sorte, disent-ils, que c'est l'ignorance de l'artiste et non pas la science de l'art qui est à blâmer.

Voilà les raisons principales que peuvent mettre en avant ceux qui maintiennent les susdites parties chacune en particulier. Reste à la prudence du lecteur de les conférer l'une avec l'autre, afin de plus facilement juger quelle des trois est plus digne du premier lieu d'honneur. Je ne doute point que les opinions en ce rencontre ne se treuvent différentes et que les uns ne donnent leur voix à la diette, les autres à l'apothicairerie. Pour moi, si j'avois à donner la mienne, iadvouë franchement que je la donnerois à la chirurgie, et ce d'autant plus volontiers qu'elle m'a touiours semblé plus noble, plus excellente, plus utile, et ensemble plus nécessaire que les autres; plus noble, veu mesme qu'il appert par l'escriture alléguée qu'anciennement pour être prince, il fallait être chirurgien ; — plus excellente en tant que la diette n'a cognoissance que des aliments, la

pharmacie que des médicamens, et que la chirurgie ne cognoist pas seulement des ferremens, ses instrumens propres, mais mesme du corps humain, le propre subjet de la médecine. Il est vrai que la diette et la pharmacie agissent sur le corps humain, mais elles n'agissent pas avec la cognoissance du corps humain comme la chirurgie ; — plus utile, voire plus nécessaire, en ce que la santé conservée par la diette et les maladies guéries par l'apothicairerie se conservent et se guérissent plus par nature que par art et que les maladies au contraire dont la guérison dépend de la chirurgie se guarissent plus par art que par nature. Et quoy que cette raison soit bien considérable, je puis encore dire que la chirurgie est la plus ancienne partie de la médecine thérapeutique, considéré qu'elle est descenduë de Chiron, duquel elle porte encore le nom, et que ce Chiron est fils de Saturne, le plus ancien des dieux et précepteur d'Œsculape, dieu et premier père de la médecine.





CONCLUSION

Arrivé au terme de cette étude, nous croyons pouvoir en tirer les conclusions suivantes :

Jacques de Marque, qui, parti de la situation de simple barbier chirurgien à Compiègne, est devenu à la fin de sa vie un des membres les plus distingués de Saint-Côme, a bien mérité la grande réputation dont il a joui si longtemps. Savant anatomiste, opérateur habile, clinicien sagace, il a su en outre être utile aux praticiens et aux élèves en chirurgie de son temps avec son *Traité des bandages* et son *Introduction à la chirurgie*. Son *Paradoxe médullaire*, d'un intérêt plus théorique, est remarquable par la réfutation qu'il y entreprend d'une erreur grossière fort répandue à l'époque où il écrivait et par des considérations de la plus haute importance sur la formation du cal et l'expulsion des séquestres.





NOTES

Note 1.

En 1613, certains membres obscurs de Saint-Côme, désirant faire cesser la rivalité entre leur corporation et les chirurgi-tonsores, s'entendirent pour demander au parlement un édit d'union. Leurs collègues furent bien étonnés, dit Quesnay, de voir le jour de Saint-Côme les barbiers délaissant l'église du Saint-Sépulcre s'installer près d'eux en robe longue et bonnet carré. Leur orgueil se révolta de cette promiscuité. Ils protestèrent avec énergie contre l'édit de l'Union et celui-ci, qui n'avait été rendu que subrepticement, fut cassé par arrêt de justice le 10 avril 1614 (Voir Quesnay).

Note 2.

L'Hôtel-Dieu, qui n'était probablement au début que la maison où l'évêque logeait, suivant les canons, les pauvres inscrits sur le registre matriculaire de l'église, passe pour avoir été fondé par saint Landry. Il avait le droit de dîme sur les biens ecclésiastiques du diocèse et d'autre part le chapitre de Notre-Dame statua, en 1068, que chaque chanoine, en mourant ou en quittant sa prébende, serait tenu de laisser un lit à l'Hôtel-Dieu avec toute la literie y attenant.

Saint Louis, qui exempta l'Hôtel-Dieu de toute contribution, prolongea l'étendue des bâtiments jusqu'au Petit Pont. Incendié à plusieurs reprises, cet hôpital se composait d'une série de bâtiments irréguliers complètement dénués de tout mérite architectural auxquels on accédait par deux portes ; l'une, la plus grande, appelée le portail, donnait sur le parvis et était desservie par deux portiers : c'est là qu'entraient d'ordinaire les malades ; l'autre porte plus petite, gardée par un seul portier, était située près du Petit Pont et ne donnait passage qu'aux pestiférés parce qu'elle était tout

près de la salle du légat où l'on entassait ces malheureux, en temps d'épidémie. On trouvait dans l'hôpital une boucherie, une boulangerie, une buanderie, une lingerie, de vastes cuisines, et des greniers où l'on faisait sécher le linge, où l'on entassait les provisions qui étaient toujours en abondance.

Les salles très grandes mais mal éclairées avaient leur plafond soutenu par d'énormes pilastres formant des arcades. Les fenêtres étaient ornées de vitraux coloriés suivant le goût du moyen âge. Elles reposaient sur les communs de l'hôpital ; au-dessus d'elles se trouvaient les greniers. Ces salles, rongées par l'humidité, avaient besoin de réparations fréquentes qui semblent avoir été très coûteuses. Il fallait tantôt toucher à un mur, tantôt améliorer les fondements. Il y avait *la grande et petite salle Saint-Thomas*, *la salle Saint-Denis*, la *grande salle*, la *salle neuve*, la *salle du légat* où l'on logeait les pestiférés en temps d'épidémie et qui était séparée du reste de l'hôpital par une cour basse.

L'élément religieux était largement représenté : outre la Supérieure, huit anciennes religieuses et trente-sept jeunes religieuses, il y avait quatre religieux profès, quatre chapelains, des frères laïques qui soignaient les malades hommes, six enfants de chœur et leur maître.

Parmi les serviteurs, notons cinq emballeurs (garçons des morts), un sommelier, un charretier, trois boulangers, un cuisinier aidé d'un marmiton, trois portiers, trois petits serviteurs, un indicateur qui signalait au bureau le mouvement des salles.

On était très large pour l'admission sur les questions d'âge, de sexe, de nationalité et même de religion. Le nombre des malades variait beaucoup, parfois il était excessif et alors il régnait dans les salles un entassement épouvantable : on couchait cinq à six personnes dans le même lit qui pendant longtemps ne fut qu'une simple couchette. Celle-ci avait remplacé la botte de paille sur laquelle s'étendirent longtemps beaucoup de malades au XIe et au XIIe siècle.

Comme beaucoup de malades entraient subrepticement avec la complicité des portiers et des religieuses et que celles-ci notamment laissaient certaines personnes rester indéfiniment dans les salles, le bureau avait remédié à ces irrégularités par des mesures sévères. Nous avons vu que le chirurgien devait rendre compte au bureau chaque vendredi du mouvement de ses salles ; désormais aucun malade ne fut admis sans son autorisation formelle.

Du reste un très grand désordre régnait dans l'administration et le bureau avait fort à faire pour corriger les abus. Voir pour plus de détails l'ouvrage de M. de Tornéry.

Note 3.

Les chirurgiens barbiers pouvaient aspirer à être chirurgiens du roi ! « Aussi sa Majesté ne se sert-elle que de barbiers chirurgiens, spécialement de vostre ville de Paris.

De faict, il se trouve que Maistre Jean Rougault barbier fut premier chirurgien du roi François : maistre Ambroise Paré et Nicolle Lambert de Henri et François II, Pigray et Portail de Charles IX et de Henry troisième et du roy présent à qui Dieu doint bonne vie, Maistre Pierre Legendre, Guillemeau et Renault. Tous maitres barbiers chirurgiens. Pour le jour d'huy, il ne se trouve prince ny seigneur qui se serve d'autres chirurgiens que de barbiers pour estre les plus asseurez en la praticque de cet art. » (Avertissement aux maîtres chirurgiens barbiers du chef-d'œuvre de la ville de Paris).

Note 4.

PRÉROGATIVES DE LA CHIRURGIE PAR N. FOISSEY
CHIRURGIEN A CHAUMONT EN BASSIGNY

N. Foissey, au Lecteur, salut!

PRÉFACE

« Amy lecteur, l'histoire de ce mien opuscule n'est autre chose que certains mémoires que j'ay exposé pour les chirurgiens de la ville de Chaumont en Bassigny et pour moy et iceux distribuez au sieur de Briocourt, advocat très docte et renommé pour procéder à l'enconstre de Messieurs les médecins de ladite ville demandeurs en règlement, par requeste à la cour présidiale du dit lieu.

A ce qu'interdiction et défense nous fust faite de n'ordonner et pratiquer diette, potion, phlébotomie et cautère sans leur advis.

Ces mémoires sont tant pour response à la requeste que duplique à la réplique desdicts médecins.

Ce procès fut intenté aux jours de Saint-Martin 1610, le jugement duquel n'a esté poursuivy par lesdits demandeurs.

Or, j'ay voulu exposer en lumière ce discours à cause de l'importance de la matière dont il traite.

L'importance de ce point est grande, car eclypsant et excluant de la chirurgie, l'ordonnance absolue de ces remèdes et que le chirurgien ne peut aux maladies qui sont de sa spéculation ordonner et pratiquer sans l'advis du médecin la diette potion phlébotomie et cautère.

Ce serait une servitude qui détruiroit les documens de cette partie de thérapeutique, la perfection et intégrité desquels répugne à la recherche de l'advis du médecin, dispensant le chirurgien de cette peine.

Cette exclusion rendroit cette profession inutile, luy ostant sa meilleure partie : car elle ne seroit plus théorique, veu que les principaux effects

d'icelle seroient empeschez qui sont l'ordonnance et pratique sans l'advis du médecin de ces quatre remèdes.

Ainsi il ne resteroit à ceste partie que l'opération manuelle et ne seroit par conséquent qu'un art et les professeurs d'icelle estimez pour artisans vils et méchaniques.

Sur cette prétention et attentat de MM. les Médecins, il est expédient de montrer si la Chirurgie est une science, ce qu'elle enseigne et quelles sont ses parties.

Elle est science, car elle recherche les maladies externes par leur causes, *Scientia est cognitio rerum per causas*, dit le Phil. joint aussi qu'elle est composée de théorèmes et préceptes dont le chirurgien tire advis en l'exercice de ses remèdes et opérations.

Ses parties sont cinq : Physiologie, Igyenie, Pathologie, Simiotice, et Thérapeutique.

La *Physiologie* et *Igyenie* enseignent les choses naturelles et non naturelles en ce qui concerne les maladies chirurgicales.

Ceste *Pathologie chirurgicale* cause-t-elle pas des maladies externes, causes et symptômes d'icelles ?

La *Simiotice* est la doctrine des signes qui considère, par le moyen des signes diagnostics, l'estat présent de la maladie, par les anamnistics, elle recherche les choses passées avant la maladie, dont le chirurgien tire certaines indications significatives et coadjuvantes, et par les prognostics elle juge les progrez et évènement d'icelle.

La thérapeutique enseigne tous les remèdes et méthode curatoire desdites affections : or, la diete et potion, phlébotomie et le cautère estant remèdes nécessaires en la curation d'icelles, discourt-elle pas de leurs effects utilitez et moyens de les bien ordonner et duement pratiquer.



Le chirurgien pourra donc faire ce qu'il voudra.

« Le dessein des médecins est de se dilater et moissonner sur nous (meus que leur partie est la plus singulière de la médecine). » Mais comme la vue le plus noble sens ne commande point aux autres de même doivent faire les « médecins, quoique graduez » avec les chirurgiens, comme Dalechamps dans la préface de sa Chirurgie, l'auteur leur dira « je regrette et déplore l'infélicité de notre siècle auquel si peu de médecins s'adonnent à enrichir cette divine science.

« L'excellence de la Chirurgie gist en trois choses : antiquité, subiect et effects. 1°) Cornelius Celse au poème de son 7e livre dit : « la chirurgie est la partie la plus ancienne de la médecine ». De Vigo l'approuve, Dalechamps (Chirurgie) et Flesselles (Introductoir chirurgic) disent : « La chirurgie outrepasse et surmonte en antiquité les deux autres parties de la médecine. »

2° Subiect triple : a) *subiect in quo*, anatomie théorique et dissection,

b) *subiect circa quod :* pathologie externe, causes, symptômes, etc. ; c) *subiect ex quo*, remèdes et médicaments, très copieux et abondants comme le montre Hollier en disant : « Jamais en rien du monde la nature ne s'est déclarée plus prodigue qu'aux remèdes de Chirurgie et semble que la Providence divine a voulu enrichir la Chirurgie singulièrement et plus que toutes autres sciences. » Ce que la diete et la pharmacie ne peuvent faire la chirurgie le fait : amputation, extraction d'enfant mort, de la pierre, du plomb, des sagettes, etc.

Ranchin en sa question dixième dit : « Les chirurgiens à cause de leur théorique sçavent et peuvent consulter des maladies, non seulement entre eux, mais aussi avec les médecins » ; et à la fin de la question seconde ; « L'excellence du subject de la chirurgie, la nécessité de ses remèdes, le plaisir et contentement de la santé qui suit ses opérations la rend recommandable.

Il est temps maintenant de répondre aux fins de ceste requeste disant :

Que pour la curation des maladies internes et médicales, n'entendons ordonner diete potion, faire phlébotomie ny appliquer cauthère sans l'advis des médecins. »

Mais pour les maladies externes : « nous maintenons que le chirurgien rationel et dogmatic peut en la curation d'icelles affections ordonner et pratiquer diete potion, phlébotomie et le cautère, sans l'advis du médecin. » En voici les raisons :

1°) « La curation des maladies externes appartient au chirurgien ; sa théorique lui en enseigne les remèdes, or diete, potion, phlébotomie et cautère estant nécessaires à cette fin, le chirurgien pourra les ordonner sans l'advis du médecin.

2°) « Les théorèmes de la chirurgie sont (selon Flesselles) certains comme ceux de la médecine ; donc le chirurgien théoricien pourra pratiquer ces remèdes avec assurance : si playe, il doit indiquer la diete et le régime de vie ; s'il y a fluxion chaude et phlegmoneuse c'est au chirurgien qu'il appartient de connaître s'il faut ordonner purgation ou phlébotomie ; si ulcère variqueux il mettra un cautère. »

Galien dit au 3° chapitre de sa méthode : « La chirurgie seroit manque et imparfaicte si elle n'estoit aydée de diette et pharmacie. »

Ce mot, pharmacie, est expliqué par Tagault en son « *Inst. générale de chirurgie* » pour « *médecine en potion ou en bolus.* »

Paul Æginette dit au chapitre du cancer : « Si tu veux guérir le cancer par le scalpel, avant que venir à l'opération, tu purgeras la colère noire. »

De Vigo, au 3ᵉ chapitre de ses additions dit : « Les chirurgiens ont besoin bien souvent de médecine laxative en la curation des maladies chirurgicales. »

Guidon « père de la chirurgie, oracle des escolles » dit en son chap. singulier : « Chirurgie est une science qui guérit les maladies du corps humain, par opération manuelle sans faire exclusion de diete et potion »,

et plus loin il dit : « il faut que le chirurgien sache donner diete et médecine pour l'accomplissement et perfection de sa profession. »

Tagault : « Les instruments de chirurgie sont deux, les uns sont de fer comme trépanes, etc. ; les autres sont médicinaux comme régime de vivre, potion, etc. »

Flesselles (Introductoire chirurgic) et Fierabras (Philosophie), disent : « Chirurgie est une science qui guérit les maladies du corps humain par opération manuelle sans obmettre diete et pharmacie qui coopérent à ceste opération. » Flesselles dit encore : « La diete et pharmacie nécessaires aux maladies chirurgicales sont de la contemplation du chirurgien. »

Paracelse (1er livre de sa grande chirurgie) fait un chapitre de la diete et régime de vie des blessés et un autre de la composition et façon des potions vulnéraires. Quant à la phlébotomie et au cautère du moment qu'on a reconnu que la potion et la diete appartiennent au chirurgien, à plus forte raison les deux premières « car ils sont de moindre efficace et d'une science plus rabaissée que la diete et potion.

Le chirurgien n'ira pas au médecin pour apprendre la façon d'ouvrir la veine, et sa théorie lui enseigne les affections qui indiquent ce remède.

Pour le cautère à appliquer le chirurgien n'aura pas besoin du médecin : sa vue, son tact et l'anatomie sont sa guide. Quand ce remède est utile ? sa science et théorie le lui enseignent.

RÉPLIQUE DES MÉDECINS ET DUPLIQUE DES CHIRURGIENS

1er *art. de la repl. des Méd.* — « C'est une témérité de maintenir que la cognoissance des maladies externes causes et sympt. ensemble, l'ordonnance des remèdes en la curation d'icelles appartient absolument au chirurgien. »

Réponse à cet article : Ranchin (seconde question de chirurgie sur le chapitre singulier dit : « La chirurgie a sa juridiction sur les maladies externes contre lesquelles il opère et considère non seulement icelles et leurs accidents mais aussi elle pénètre jusqu'à la cognoissance des causes tant internes qu'externes. » Plus loin (quest. X). « Les chirurgiens ordonnent chez les apothicaires et commandent les remèdes nécessaires aux maladies chirurgicales. » — En sa deuxième question. « La chirurgie enseigne la parfaicte cognoissance de son subiect et de ses passions et par conséquent (adioustons comme nécessaire) l'ordonnance parfaicte et absoluë des remèdes des dites passions. »

2e *Article.* — « Et n'est raisonnable qu'ils outrepassent les bornes de leur profession laquelle n'est autre chose qu'opération manuelle, comme il appert par l'étymologie de ce mot chirurgie. »

Réponse : Guidon et Tagault disent que la chirurgie n'est qu'un art d'après son étymologie, mais considérée largement et selon son essence,

c'est une science. » Le chirurgien même devrait s'appeler médecin, et Tagaut l'appelle ainsi, parce qu'il rémédie, appaise les douleurs et guérit comme ces MM. Paracelse appelle le chirurgien médecin vulnéraire et le Poète grec dit :

Le brave médecin est celui-là qui jette
Hors des membres blessez la meurtrière sagette.

3e Article. — Outre ce, ils ignorent les théorèmes et documents de la médecine ; occasion qu'ils ne sauraient pratiquer méthodiquement.

Réponse : — Les théorèmes de la chirurgie sont aussi certains que ceux de la médecine, et suffisent à l'exercice de la profession.

4e Article. — Choses nat. non nat. et contre nature sont hors de la cognoissance du chirurgien.

Réponse : Il ne les ignore pas, et même leur connaissance est la vraye doctrine et fondation de son art. De Vigo dit : « Si tu veux prendre bon fondement en chirurgie prens peine de sçavoir les choses naturelles, non naturelles et contre nature car sans icelle, tu ne pourras être bien édifié.

5e Article : — Guidon, de Vigo, Tagault, Paré, Pigray renvoient le chirurgien à l'advis du médecin, lorsqu'il est besoin aux maladies externes d'ordonner diete, potion et faire phlébotomie.

Réponse : — Q. q. f. mais pas absolument et à titre de simple conseil en cas embarrassant.

6e *Article.* — A nos réceptions nous faisons serment de n'entreprendre pratiques périlleuses que sur l'advis du médecin.

Réponse : — En cas de maladies externes mortelles, nous prenons avis mais pas des médecins qui n'y connaissent rien, mais de nos confrères chirurgiens. Comme les pharmaciens ne prennent pas advis des médecins parce qu'ils ont leur *modus faciendi ;* de même les chirurgiens qui ont leur *modus curandi.*

Sit Gloria Deo et honor sanctis
Cosmæ et Damiano.

Note 5.

Apothicaires. — Les apothicaires d'avant 1789, les prédécesseurs de nos pharmaciens actuels. existaient déjà pendant la période greco-romaine. Il y avait même à Rome des officines célèbres, par exemple celle citée par Galien qui brûla du temps de cet auteur ; ce malheur fut d'autant plus déplorable que l'incendie dévora en même temps les livres médicaux qui s'y trouvaient en grand nombre et constituaient une véritable bibliothèque. On perd un peu de vue l'existence des apothicaires pendant les premiers siè-

cles du moyen âge. Cependant leur existence pendant cette époque est démontrée soit par les écrits du temps soit par les débris de poterie qui ont été retrouvés dans Paris et qui remontent à la période Mérovingienne et Carlovingienne : le livre de M. Toudouse suffit à lever tous les doutes; au XIe et XIIe siècle ils étaient confondus avec les vendeurs d'épice (épiciers) mais peu à peu la séparation se fit des deux corporations.

Au temps de Jacques de Marque la confrérie des apothicaires était depuis bien longtemps une association distincte et puissante, qui avait pour armes les balances et le bâton sur lequel s'enroule un serpent. C'était à la fois un collège d'enseignement, un jury de réception pour les grades, un conseil disciplinaire, un syndicat pour les droits et privilèges des apothicaires, et une sorte de société de secours mutuel ; en effet chaque membre se devait aide, assistance : Il leur était interdit de se voler les clients et les apprentis, etc.

Les conditions requises pour devenir apothicaire étaient assez difficiles à remplir, sauf pour les fils de maître. Il fallait être d'une famille honnête, avoir appris le latin, et avoir fait un stage prolongé dans une officine, sept ans au moins sans discontinuer.

Un docteur régent pour le moins assistait aux épreuves qui consistaient: 1° en un examen sur la généralité de l'art, la préparation des médicaments etc.; 2° une épreuve pratique consistant à déchiffrer une ordonnance et à l'exécuter suivant les règles; 3° un examen sur l'interprétation des livres concernant la profession (Mesue, Discoride pharmacopée de Quercitanus, antidotaire de Jean Renon, etc.); 4° exécution d'un chef-d'œuvre, c'est-à-dire d'une préparation magistrale. — Pendant la durée des examens les juges mangeaient et buvaient le plus gaiement du monde aux frais des candidats. Un grand festin où étaient invités tous les membres de la corporation était le couronnement obligé de la réussite des épreuves.

Le candidat revêtu du manteau court et chaussé des souliers à boucle d'argent se rendait avec le chef de la confrérie chez le prévôt qui lui donnait le diplôme d'investiture. Dès lors il n'avait plus qu'à attendre les clients et à faire fortune le plus vite possible.

Note 6.

NOUS DONNONS ICI LA DÉDICACE DU PARADOXE MÉDULLAIRE

A Monsieur

Monsieur MYRON,

Sieur du Tremblay, Lignieres, Bonnes, Gillevoisin, etc., conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et priué et lieutenant ciuil de ses ville, preuosté et viconté de Paris.

MONSIEUR,

Ayant ces jours passez esbauché un petit traicté paradoxe soubs le tiltre de ce Livre, et icelui exposé en public, pour satisfaire au desfi par escrit, qui m'avoit esté faict par un de ma profession ; la nécessité de la deffense

m'oblige derechef à reprendre ceste mesme proposition et en tracer ce livre contenant au long, non seulement les raisons, moyens et authoritez, qui me font tenir ferme en cette opinion, mais aussi la réplique aux objections qui m'ont été faictes et la réfutation de plusieurs poincts notables, qui m'ont été derechef présentez. J'expose le tout à la même veüe publique, à laquelle le traité contraire qui m'a provoqué à ce second duel a esté donné. Que si cette mienne entreprise est jugée trop hardie, à l'esgard de ma faiblesse, l'excuse m'en est fort légitime, n'ayant été porté d'autre dessein à l'accomplir que pour m'esloigner du soupçon d'une âme lâche et ravalée qui ne sçait repartir aux attaques qui lui sont faictes, ny prendre en main les armes deffensives : comme l'on dit de Diodore le dialecticien, qui mourut sur le champ, épris d'une extrême passion de honte, pour en son escole et en public ne se pouvoir desvelopper d'un argument qu'on lui avoit fait. Je suis en cela prévenu d'un des principaux articles de la discipline militaire des Grecs qui punissoient plustôt le soldat qui jettoit son bouclier que celui qui quittoit son espée ou sa lance ; tant nostre propre deffense nous doit animer et tant les déserteurs d'icelle sont mal accueillis. D'autre part en cette résolution nécessaire, je me suis représenté le précipice que je courrois, me fiant au jugement du public, parmy les censures des critiques de ce temps qui mal affectionnez au travail d'autruy se plaisent à l'avilir et reprennent ès autres ce que par l'impuissance de leurs forces ils ne peuvent mettre à effect. C'est pourquoy, ne plus ne moins que le lierre de son naturel foible et de peu de résistance sçait s'assortir aux arbres éminents et fortes murailles auxquelles attaché, il se relève et faict valoir. A ce mesme suject (Monsieur), j'ai osé emprunter votre nom illustre, afin que ce livre estant revestu et taspi sous votre authorité recognuë et venerée d'un chacun, ce luy soit un préservatif contre la calomnie des médisants à l'imitation de ce capitaine romain qui suspendit ses armes au temple du dieu qu'il honoroit le plus, à ce que l'on fust retenu à blasmer ses exploits militaires, crainte qu'en ce faisant on ne commît un sacrilège. Je ne prétends pas en cest endroit discourir vos vertus et vos mérites qui vous ont signalé à la Postérité car c'est un océan trop immense, où n'y a fond ni rive et auquel je ne me pourrois recognoistre. Votre nom tant fameux, vos déportements, tant en public qu'en particulier, tous pleins de merveilles, sont les dignes hérauts de vos louanges qui se font plustost admirer que comprendre. Les anciens tailloient d'ordinaire l'image de Mercure avec celle de Vénus et les joignoient ensemblement, pour montrer que les paroles gracieuses estoient deux divinitez qui avoient grande puissance sur les hommes. Mais combien véritablement, nous faictes-vous paroistre l'effet de ce Hiéroglyphique, quand par ceste vostre naturelle douceur et bénignité, vous attirez puissamment les cœurs d'un chacun et les rendez vos tributaires ? C'est cette mesme bénignité avec les obligations que je vous ay qui m'ont induit vous faire offre de ce traicté, concernant une célèbre question contentieuse entre nous, qui va mandier vostre accueil favorable en suppliant en toute hu-

milité vostre prudence ordinaire de surveiller et avoir l'œil sur la manutention de nostre communauté, qui vous advouë et recognoit son protecteur et directeur politic ; à ce qu'il vous plaise vous interposer à sa conservation et donner ordre qu'elle ne soit intéressée et opprimée (comme elle est desjà) par la grande quantité et fréquence des Chambrelans, Empyriques, Charlatans, Afficheurs de Placards, qui promettent beaucoup de guérison et n'en rendent point; entre lesquels sont aussi ces malheureux Alchymistes qui n'ayant rien rencontré au meslange et dissolution de leurs métaux, ny peu trouver les montagnes d'or qu'ils se feignoient, ne leur estant succédé qu'un néant, ont recours à contrefaire le médecin ou chirurgien : faisant à croire à un chacun qu'ils ont des secrets inconnus à tout le reste des hommes, avec lesquels ils promettent de guérir indifféremment toutes sortes de maladies. Le bon ordre que nous espérons que donnerez contre ces pipeurs et affronteurs, avec les infinies obligations qu'avez acquises sur nostre communauté, la fera demeurer à jamais votre obligée et redevable. Et pour mon regard, je conspirerai de tous mes vœux vers le Ciel pour l'accroissement de vostre prospérité, après vous avoir supplié d'accepter ce que je vous offre, pour tesmoignage du zèle et affection que j'ay de vivre et mourir.

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

I. DE MARQUE.

Note 7.

AUX LECTEURS ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE

C'est donc à bon escient (mes bons amis) que vous m'avez tiré hors des mains, ce premier livre des bandages sans avoir la patience de me donner le temps de parachever ce que j'en escrivois en particulier. Vous deviez, ce me semble, excuser mes affaires ordinaires et domestiques, qui m'ont toujours jusques icy, desrobé le loisir de vacquer au parachèvement de cest œuvre promis et vous représenter que je n'y suis obligé qu'autant que j'ay voulu estre et que c'est plus tost pour vostre contentement que pour l'honneur et le profit que j'en puisse espérer ; tant s'en faut ; j'attends plustost des envieux et malveillants des mesdisances et calomnies ordinaires à telles personnes pour n'en sçavoir faire autant, que de loüanges de ceux qui n'en parleront qu'avec cognoissance de cause et qui n'en jugeront jamais que par les termes de la raison. Aussi n'est-ce ny pour l'un, ny pour l'autre ce que j'en ay escrit ; car ceux-là en sont indignes et ceux-ci sont trop sages et moy trop infirme pour les pouvoir instruire. C'est seulement à vous autres à qui ceci s'adresse, puisque vous l'avez

voulu avoir et que vous m'avez autant trouvé capable de vous le donner par escrit, comme vous m'avez estimé adextre à vous en desmontrer la pratique. Le voilà donc que je vous laisse aller à la mercy des jugements qui en seront faicts : que s'il y en a de sinistre à l'encontre de moy, c'est à vous d'en supporter la censure, et me deffendre car pour mon regard je suis résolu de ne m'en point soucier et de me moquer de tous ceux qui en feront des sousrires jusqu'à ce qu'il m'apparaisse, qu'ils ayent autant travaillé que moy en cette partie de chirurgie et employé pareils frais et despenses que j'ai faict, comme il apparoistra par les autres livres qui suivent celui-ci de bien près. Je vous le promets ainsi : que si ce n'est tout le reste de l'œuvre, s'en fera une bonne partie; aussi bien avez-vous commencé à la séparer contre mon intention. Néantmoins à la fin, quand toutes les pièces seront assemblées et unies ensemble, le tout se trouvera parfaict de toutes ses parties. Cespendant conservez-moi toujours la bonne volonté que vous avez à mon endroict et je vous continuerai l'affection de vous faire participant de ce que le Tout Puissant me départira.

A Dieu.

Note 8.

APPROBATION DES ANCIENS ET FAMEUX CHIRURGIENS A PARIS

Nous, soussignez Maistres chirurgiens jurez à Paris, certifions avoir leu et veu le livre intitulé : *Traicté des Bandages de la Chirurgie, par Jacques de Marque, chirurgien juré à Paris*, en quel livre n'avons rien veu ny leu qui soit contraire aux canons et préceptes de l'ancienne et noble science de la Chirurgie, ains les avons trouvés grandement utiles et nécessaires au public, ce que nous certifions estre vray, tesmoins nos seings:

Signé.

MM. { Guillemau, Prévost pour le Collège.
Pineau, De la Nouë, Binet, Guérin.
Corbie, Philippes, Bizeret, Regnault, Lemay.
Habicot, de la Nouë, Goyer, Le Certain.
Bonnet, Pineau, Thévenin, etc.

Note 9.

DÉDICACE DU « TRAITÉ DES BANDAGES »

A Haut et Puissant Seigneur Messire Charles DE RAMBURES, sieur du dit lieu, d'Ompierre, Lambercourt, Hornoy, Authie, Vergie, Fay, Canesière, Montfelière, Ray, le Plessy, Humbercourt, Drucat, etc. Conseiller du Roy en ses conseils d'Estat et privé, capitaine de cinquante hommes

d'armes, vice-admiral en Picardie, gouverneur des ville et chasteau de Dourlans, et le Crottoy, Maistre de camp d'un régiment de gens de pied, ec.

Monseigneur

C'est une maxime en l'art militaire qu'un homme de courage est touiours en guerre estant esmeu sans cesse d'un esprit martial, voire au milieu de la bonnace de la paix : il manie ses armes en sa maison, et les tient aussi volontiers que le jeune Achiles, lorsqu'il estoit desguisé en habits de femme : En ses devises il parle hautement, en ses solitaires conceptions, il se propose les combats, les blessures, et quand les chirurgiens qui luy donnent la main pour le relever du coup et lui rendre la force de faire voir derechef sa valeur à son ennemy qui a eu le premier la chance des armes journalières. Je propose ce discours pour exprimer la hardiesse que prend celuy qui a eu l'honneur d'estre vostre chirurgien, de vous présenter ce traicté de chirurgie avec asseurance que le discours vous en sera agréable, d'autant que vous êtes de ceux qui font voir leur noblesse sous les estendars de leur Prince, et qui cherchent au milieu des combats une place honorable, pour y bastir par la vertu de leurs mains un monument de leur courage. Vous estes, dis-je, de ceux qui estiment que les blessures sont les images de magnanimité et comme les caractères de leur vaillance gravez sur leurs personnes : Ainsi l'estimait l'Alcide des guerriers et le vice-Mars Alexandre qui rebutoit la calomnieuse jalousie de fortune, laquelle se voulant faire une part trop advantageuse sur les mérites de ses guerrières vertus et le vouloit adnouër malgré luy, pour le bien aymé et chéry de ses allèchements, indignes d'attirer un cœur généreux, qui se porte d'une très volontaire hardiesse parmy la poussière, parmy le sang et l'horreur en la plaine de Mars ; car ce sont les habitudes de magnanimité, chercher plustost l'authorité que la tollérance, le combat que la jouyssance et l'effort que la chance : voire elle oppose la valeur au grand nombre, le courage à l'encombre le despit à la menace, et la brave hardiesse à l'audace ; méprisant la mollesse des succès de fortune, elle ravit l'honneur au milieu des périls et dangers de la mort. De là vient que le guerrier Agamemnon en son traicté d'armes qu'il fist avec les seigneurs au port Aulide, dict qu'ils allaient tous chercher une honorable sépulture devant Troye, ou une victoire et conqueste glorieuse du Royaume des Troyens : Et pour ce qu'il leur faisoit plus de besoing en leur camp, estoit d'assembler bon nombre de chirurgiens, qu'ils nommoient les vrais pourvoyeurs de camp, qui réparent les cheutes de Mars, remettent sus les armes rompues comme gens subsidiaires, lesquels relèvent le soldat et luy font revoir une et deux fois la mort qui l'a voulu terrasser à l'abord du premier combat. Le Prince des Poëtes Grecs enhardit encore davantage les chirurgiens à s'approcher des Princes et Seigneurs ; car il appelle un bon Roy, un bon Chirurgien, qui par sa dextre justice, et par son senestre

porte-bouclier d'armes, coupe, retranche et guarit les playes et blessures des membres infectez qui gasteroient son estat. Et aussi Alexandre le Grand disoit que le baise-main d'un vray amy doit ressembler à l'œuvre de main du chirurgien qui s'esprouve touiours en adversité et pour rendre l'usage arriéré de la bonne santé.

Et ayant eu le bras percé, assiégeant la ville de Gaza dict à son chirurgien : O, que celui qui m'a voulu ce mal t'a voulu de bien! Je le croy ainsi (Monseigneur) et puis adapter ceci fort à propos sur le bonheur et très grand honneur que la rencontre de guerre m'a apporté, car vostre magnanimité héroïque vous ayant valeureusement porté parmy l'aspre meslée que la Noblesse Françoise fist vaillamment avec l'ennemi au siège d'Amiens soubs les armes victorieuses de Henry le Grand (plus grand en toute royale grandeur qu'Alexandre) vous receustes une blessure dans le bras droit, qui avec très excessives douleurs suivies et accompagnées d'autres périlleux symptômes, monstroit apparance pour lors ou de la perte de la vie ou a tout le moins de porter à l'avenir ce bras manque et débile pour pouvoir faire revoir la force de vostre invincible courage et la sincérité de votre cœur qui ne respire que le service du Roy. Ce coup vous laissa la marque d'honneur et de fidélité à vostre Roy et vostre Patrie, comme à un second Scévola, très illustre seigneur romain. Et ce grand mal ayant été consolidé et cicatrisé par l'efficace que Dieu donna à si peu d'industrie que j'ay eu la Chirurgie, cela a avancé ma petite fortune à ce poinct d'honneur, qu'il vous a pleu avoir agréables les offices de mon très humble service. C'est ce qui me faict oser vous présenter ce livre et vous supplier très humblement que sous l'appuy de votre très illustre grandeur il soit veu en public. Il ne traicte que de la guérison des maladies externes du corps humain qui se peut obtenir par la science et dextérité que le chirurgien rationnel et méthodique doit avoir en la cognoissance et pratique des bandages. Et vous le desdiant, je vous desdie ensemble tous les services que je serai digne de vous rendre, afin qu'il vous plaise me permettre ce titre d'honneur de demeurer toute ma vie.

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

De Marque.

De Paris, ce premier jour de mars 1618.

Note 10.

A MONSIEUR LANAY

Monsieur, si votre réponse n'eust été compris autre chose que les raisons par vous alléguées pour le soustien de la cause qu'aviez à disputer à l'enconstre de moy, je vous puis asseurer que je n'eusse reparti ny faict aucune resplique à icelle, estimant (avec plusieurs autres) que mon premier escrit y pouvait assez satisfaire. Mais pour ce que d'ailleurs vous m'aviez présenté de nouveaux subjects, qui ne sont en rien moins dignes d'estre disputez que notre première question, comme il se peut veoir par le second sommaire qui suict; je n'ay peu, ny ne devois, pour la consequence à iceux et deffense de mon honneur, les laisser passer sans m'opposer directement à ce qu'en avez conclud. Vous verrez les raisons qui m'ont assisté en la déffense de la vérité que je soustiens, pour après en faire ce que bon vous semblera. Cependant, croyez que tout ce que j'en ay faict n'a jamais esté qu'avec intention de demeurer toute ma vie.

Votre amy et serviteur.

I. DE MARQUE.





INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

POUR SERVIR A L'ÉTUDE SUR JACQUES DE MARQUE

Bayle et Thyllaye. — Biographie médicale.

Boyer. — Article : Chirurgie du dictionnaire de Dechambre.

Briau. — Ancien Hôtel-Dieu (Archives).

Chéreau. — In Dictionnaire de Dechambre : art : Barbiers et Apothicaires.

Chéruel. — Dictionnaire historique.

Corlieu. — Saint-Côme et ancienne Faculté.

Courtain. — Leçons anatomiques et chirurgicales de feu M. Courtain, docteur régent en la Faculté de Médecine de Paris dictées à ses escoliers, estudiants en chirurgie depuis l'année 1578 jusqu'à 1587 recueillies, colligées et corrigées par Estienne Binet, chirurgien juré (Paris, 1612, in-folio).

Devaux. — Index funereus.

Dezeimeris. — Dictionnaire historique de Médecine (Paris, 1828).

Dulaure. — Histoire de Paris.

Dulaurens. — Historia anatomica humani corporis et singularum 27 ejus partium, multis controversiis et observationibus novis illustrata (Paris, 1600). Voir ostéologie : medulla ossium.

Fallope. — Opera genuina omnia tam practica quam theorica in tres tomos distributa (Venetiis, 1584), section : Observationes anatomicæ : medulla ossium.

Felibien. — Histoire de Paris (art. Hôtel-Dieu. — Saint-Côme).

Galien. — De Usu partium — Bandages — (Edition de Kuhn et traduction Daremberg).

Gourmelen. — Synopseos chirurgiæ. Paris, 1566. — Chirurgiæ artis ex Hippocratis et veterum decretis ad rationem normam reductæ libri (Paris, 1580).

Guillemeau. — Chirurgie française recueillie des anciens médecins et chirurgiens (Paris, 1594).

LEBOUCHER. — Histoire des églises du diocèse de Paris (église de Saint-Côme. — Eglise du Saint-Sépulcre).

MALGAIGNE. — Introduction aux œuvres d'Ambroise Paré.

PARÉ (Ambroise). — Edition de Malgaigne.

PORTAL. — Histoire de l'anatomie et de la chirurgie (IIIe volume : Jacques de Marque).

QUESNAY. — Recherches sur les origines de la chirurgie.

SAUVAL. — Histoire de Paris.

SYLVIUS. — Anatomie (voir ce qu'il dit sur la moelle).

TAGAULT. — De Institutione chirurgica Libri V. — *Chirurgie* de Tagault, en français (Paris, 1618).

TOUSSAINT-GAUTHIER. — Dictionnaire des confréries et corporations (Paris, Migne éditeur).

VAUCAIRE. — Etude sur Habicot (thèse de Paris, 1890).

VILLARTAY (de). Etude sur Garengeot (thèse de Paris, 1890).

VERDIER. — Jurisprudence médicale.

? — Livre des métiers et livre des confréries de Paris. Recueil factice de la Bibliothèque nationale formé au XVIIIe siècle : voir cabinet des estampes.





ERRATA

Page 19, ligne 15, de saignée, *lisez :* de la saignée.

Page 26, ligne 23, ce n'est pas dire, *lisez :* ce n'est pas à dire.

Page 35, ligne 2, Bienaise, *lisez :* Binet.

Page 64, ligne 28, os du nez de la pommette, *lisez :* os du nez, de la pommette.

Page 68, ligne 20, charneuses, *lisez :* charneues.

Page 69, ligne 14, ce qui prouve, *lisez :* comme preuve.

Page 77, ligne 28, entre le naturel, *lisez :* contre le naturel.





TABLE DES MATIÈRES

DIJON — IMPRIMERIE DARANTIERE

